7ème ANNEE—No. 11 SAMEDI, 26 MARS 1898 Bureaux : 30, rue de la Fabrique, Québec

JOURNAL DES CAMPAGNES

Assemblée Législative Québec

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations

JOURNAL DES CAMPAGNES

(HEBDOMADAIRE)

16 PAGES PAR NUMERO

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... UNE PIASTRE
Six mois..... 50 cts
Trois mois..... 25 cts
Pour la France et l'étranger... 16 fr.
(En incluant les frais de port.)

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS - - - Directeur

POUR L'ADMINISTRATION :

L. J. DEMERS & FRERE
30, RUE LA FABRIQUE
QUEBEC.

QUEBEC

SAMEDI, 26 MARS 1898

Nous demandons à tous nos lecteurs de nous donner seulement chacun un abonné.

AVIS

MM. Mathias Lislois, Montmagny; J. F. Saindon, Rivière-du-Loup, Station ; H. Racette, St-Augustin Portneuf ; G. H. Dussault, Ste-Marguerite et Domptaill, Moulin d'Acton, Bagot, F. P. Audette, St Bernard, Dorchester, sont autorisés à recevoir des abonnements et à en percevoir le prix au *Journal des Campagnes* et au *Courrier du Canada*.

Les abonnés du JOURNAL DES CAMPAGNES qui sont en dette envers l'administration du journal pour abonnement, sont requis par le présent avis de solder leur compte au plus tôt.

En retour des arrérages ou de la somme requise pour le renouvellement de l'abonnement, nous n'adressons pas de reçus spéciaux. Ce qui pour tout abonné à notre journal constitue un reçu, est la date à laquelle expire son abonnement, qui est indiquée sur l'adresse en regard de son nom.

L'Administration.

L.-J. DEMERS & FRERE.

L'election de West Prince

L'élection partielle de West-Prince, Ile du Prince-Edouard, causée par la mort de M. Perry, aura lieu le 13 avril. La convention conservatrice tenue à O'Leary, le 16 du courant a choisi unanimement, M. Wm Hackett dont les chances d'élection sont très brillantes. M. Hackett a représenté le comté de Prince aux Communes, de 1878 à 1887 et il fut élu aux élections de 1896 dans une lutte à trois pour le comté actuel de West Prince, siégeant durant la session d'automne de cette année. Son élection fut annulée par les tribunaux en 1897 à cause d'un simple verre de whiskey donné à un voteur durant l'élection par un homme que les tribunaux jugèrent être l'agent de M. Hackett. De nouveau candidat il fut défait par une petite majorité, par M. Perry dans une lutte de parti. La majorité si minime de M. Perry démontre la force de M. Hackett dans cette division et porte ses amis à croire que, cette fois, il sera élu, son adversaire actuel étant, de l'aveu de tous, moins fort que M. Perry. M. Hackett est un homme d'une incontestable habileté et il provoque avec raison beaucoup de sympathie à cause de la sévérité des tribunaux dans sa cause d'élection contestée. De plus, les électeurs de l'Ile du Prince Edouard ont goûté maintenant à l'administration libérale, tant au fédéral qu'au provincial et ils peuvent comparer la différence qu'il y a entre les promesse et leur accomplissement.

En juillet dernier, M. Peters premier ministre provincial fit les élections avec la promesse que s'il était maintenu au pouvoir, ses amis Laurier et Davies lui donneraient un million ou deux pour venir en aide au gouvernement local. Aussitôt après l'élection M. Peters démissionna et s'en fut à la Colombie Anglaise. La même chose pour les promesses d'économie et d'honnêteté de sir Wilfrid Laurier. Au lieu de cela, nous avons vu le job du Drummond, du Crow's Nest Pass et du Yukon, accompagnés de monopoles et de dépenses extravagantes.

M. EUGENE CASGRAIN

Nous avons appris avec douleur la mort de M. Eugène Casgrain, arpenteur, de l'Islet, décédé mardi, après quinze jours de maladie.

M. Casgrain était un citoyen modèle et un chrétien exemplaire. Sa carrière a été celle d'un homme de bien.

Il était le frère du Dr Edmond Casgrain, de cette ville.

Nous offrons à sa famille en deuil nos plus sympathiques condoléances.

Les taux du fret

SUR L'INTERCOLONIAL

Le "Saint Laurent", journal publié à Fraserville, se plaint des taux élevés de l'Intercolonial :

Sur toute la ligne de l'Intercolonial, cultivateurs et marchands trouvent que les taux du fret ont été beaucoup trop élevés.

—Les marchands de St Jean, N. B., ayant protesté contre les augmentations fantaisistes et fantastiques des taux de fret sur l'Intercolonial, le gérant, M. Harris, après avoir écouté leurs doléances, leur a accordé une partie des réductions qu'ils demandaient. Nous voudrions savoir si M. Harris s'est rendu d'aussi bonne grâce aux demandes de réduction formulées dans la province de Québec tant sur l'ancienne route de l'Intercolonial que sur la nouvelle, c'est-à-dire sur le Drummond.

Tragique meprise

Brockville, Ont., 22—M. G. M. Scribner a été tué raide, hier soir, d'un coup de fusil par M. William Pear, devant la maison de celui-ci. M. Pear croyait avoir affaire à un voleur.

ENCORE L'ŒUVRE DE LA BOISSON

Côteau du Lac, 22—Une bagarre sanglante a eu lieu près d'ici, à Cascade Point, hier soir, entre Finlandais pris de boisson. L'un d'eux plus éméché que les autres, a tiré de sa poche un couteau-poignard et a frappé violemment deux de ses compatriotes. L'un des deux blessés a été atteint grièvement au poignet, et l'autre a été frappé de plusieurs coups autour des yeux. Le Dr Laberge, des Cèdres, soigne les deux blessés. Ceux-ci, nous dit-on, le sont assez dangereusement et les résidents de la localité sont en train de communiquer avec les autorités pour obtenir l'arrestation du coupable.

Vente de limites a bois

Conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des statuts refondus de la province de Québec, les limites à bois, ci-après désignées, suivant l'étendue donnée plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, ont été offertes à l'enchère au bureau du commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries mardi.

La vente a eu lieu sous la présidence de l'hon. S. N. Parent, commissaires, et a été très active.

Le montant total de la vente s'est élevé à $33.798.

Voici quel a été le résultat de la vente :

Lac St Jean N. O., No 90, 20 milles, à $10.75 le mille, adjugés à B. A. Scott Roberval.

Les lots suivants, dans la même division, ont été adjugés au même enchérisseur :

No 91, 35 m., $10.50 ; No 92, 21 m., $10.50 ; rivière Mistassini, 6 m., $20.25 ; rivière. au Rat, 8 m., $20.25 ; riv. Mistassibi No 1, 6 m., $20.25 ; riv. Mistassibi No 2, 35 m., $15.25 ; riv. Mistassibi No 3 13 m., $15.25

Lac Saint Jean Ouest : Canton Ross No 2 4, m., $30.50 : No 93, 48 m., $20.50

Les limites au nord du Lac n'ont pas été vendues faute d'enchérisseurs.

Les cantons Mésy, Lac St Jean Centre, 7½ milles, à $20.50, à Price Brothers.

MM. Price, Brothers achetèrent les quelques lots suivants, dans la division Lac St Jean Est :

Ile Moncouche, 40½ m. $30.25 ; riv. Shipshaw No 120, 48 m. $15.25 ; riv. Shipshaw No 121, 36 m. $25.25 ; riv. Shipshaw No 122, 36 m. $25.25 ; riv. Shipshaw No 123, 25 m. $10.25.

Les lots suivants furent adjugés à la compagnie de pulpe de Chicoutimi : riv. Shipshaw No 124, 25 m. $10.50 ; riv. Shipshaw No 125, 16 m. $10.50 ; riv. du Moulin No 1, 9¾ m. $10.25 ; riv. du Moulin No 2, 6 m. $10.25 ; riv. du Moulin No 3, 14¾ m. $10.25 ; riv. à Mars, No 1, 50 m. $15.35 ; riv. à Mars No 2, 50 m. $10.25 ; lac Kenogami, 5 m. $10.25 ; canton Simard, 5½ m. $10.25 ; canton Otis No 1, 20 m. $15.25 ; canton Otis No 2, 50 m. $15.25 ; canton Hébert, 54 m. $20.25.

M. H. Petit, M. P. P., a acheté les cantons Ferland No 1, 26 milles, à $15.50 ; et canton No 2, 20 milles, à $15.50.

Le canton Valin, 9 milles, a été adjugé à MM. Price Brothers, à $10.25 le mille.

Division St Charles, rivière Upica, 43 milles et trois quarts, et 41 milles adjugé à Price Brothers, pour $12.50 et $10.50 respectivement.

Rivière aux Ecorces, 2 parties, 32 ½ milles et 22¼ milles, adjugés aux mêmes à $25.75 et $26.25.

No 149 Est, 87 milles, à l'hon. R. Turner, pour $10.25 le mille. Adjugé au même, No 142, 25 milles à $32.50 le mille.

Division du Saguenay, canton Bergevin, Tadoussac, 83¼ milles adjugé à Price Brothers, à $ 15.

Rivière Blanche, canton Laval, 7 milles au même à $30. Le canton Laval No 8, 1½ mille à Chs. Bélanger, à $10.

Division St François, canton Chesham, 4⅝ milles à N. P. Tanguay, à $526 le mille.

Division St Maurice, arrière Manouan Est, E. et F., 90 milles, à $50.50 à Price Brothers.

Division Ottawa, inférieure, canton Wentworth, No 2, 6 milles, $505 le mille, à J. Rodgers.

Un mendiant trouve sans vie dans sa chaumiere

Saint-Hyacinthe, 22.—H. R. Blanchard, coroner-conjoint du district de Saint-Hyacinthe, a tenu le 19 mars courant, à St-Judes, une enquête sur le corps de François-Xavier Godon, âgé de 66 ans, décédé subitement le 16 courant dans la veillée.

Il était seul dans sa maison vivant de la charité publique de la paroisse. Il habitait Saint-Judes depuis 9 ans. Ses parents sont de Sainte-Anne de la Pérade, district des Trois Rivières Les parents ont été informés de sa mort. On ne sait pas s'il a été marié. Le verdict a été mort d'hémorrhagie pulmonaire. Le corps a été inhumé à Saint-Judes.

Les mines d'or de la Beauce

La qestion de l'exploitation des mines d'or, à St-Samuel, Beauce, le long de la rivière Drolet, est de nouveau agitée. Un syndicat américain est à négocier, dit-on, avec les héritiers de feu G. Desbarats, pour l'achat des terrains situés le long de la rivière Drolet, dans le canton Gayhurst. On a appris que la recherche de l'or, dans la paroisse St-George, aux Chûtes de la Chaudière et à la rivière Gilbert, dans la paroisse St-François, avait donné les résultats les plus satisfaisants. On rapporte que les mineurs s'attendent à retirer plusieurs centaines de livres de pépites d'or à l'automne prochaine.

TERRIBLE CATASTROPHE

Vingt-cinq hommes périssent dans les flammes

Butte, Montana, 23.—L'hôtel Hale, une maison à trois étages dans laquelle logéaient les employés des mines de cuivre d'Anaconda, a été entièrement détruit par un incendie. Il s'y trouvait 300 personnes quand le feu a éclaté. On ne sait exactement encore combien ont péri, mais on croit que le nombre des morts sera d'environ 25. Deux hommes se sont tués en sautant par les fenêtres pour fuir. Plusieurs autres sont dans les hôpitaux, grièvement brûlés.

Les pertes matérielles s'élèvent à $30,000.

ROME ET NOS ROUGES

(Deen l'*Evement* de mardi)

Le "Soleil" ne peut plus souffrir que nous parlions de la question des écoles du Manitoba, même en passant. Il fait une colère chaque fois qu'il nous arrive de rappeler les solennelles promesses de ses chefs et la conduite déplorable qu'ils ont tenue ensuite en abandonnant une cause sacrée qu'ils s'étaient engagés à défendre et à faire triompher.

Nous comprenons cela : Il est toujours profondément humiliant pour des hommes publics et un parti politique d'entendre rappeler les actes répréhensibles qu'ils ont commis. Et quand nous parlons de la question scolaire ; quand nous revenons sur ce néfaste règlement Laurier-Greenway ; quand nous remettons sous les yeux de nos lecteurs cette alliance monstrueuse conclue entre Ottawa et Winnipeg, et par laquelle le gouvernement fédéral présidé par sir Wilfrid Laurier, un canadien-français catholique, a confirmé l'outrage fait à la constitution et sacrifié de gaieté de coeur les plus chers intérêts de la minorité manitobaine aux exigences des pires ennemis de notre race, nous évoquons par là même le souvenir d'un acte si compromettant pour les chefs du parti libéral, que nous nous expliquons parfaitement bien la rage et la confusion des journaux qui ont mission de les défendre. Ils n'aiment pas qu'on leur rappelle que le gouvernement Laurier a porté le coup de mort à une cause sacrée et trompé tout un peuple ; nous montrant l'encyclique de XIII, ils nous crient, comme le "Soleil" dans son article de samedi : "Pour l'amour de Dieu taisez-vous, Rome a parlé, ne revenez pas sur le passé."

Eh bien ! non, nous ne nous tairons pas. Aussi souvent que nous le jugerons à propos, nous rappellerons les autorités fédérales à leurs devoirs envers la minorité manitobaine ; nous réclamerons pour elle justice pleine et entière ; nous réclamerons la restitution intégrale des droits scolaires qui lui sont garantis par la constitution. Et cela, parce que l'encyclique du Pape, derrière laquelle s'abritent le "Soleil" et les autres journaux libéraux pour nous imposer le silence, commande aux catholiques de travailler à reconquérir, par tous les moyens légaux à leur disposition, leurs droits dans leur plénitude.

Le "Soleil" nous qualifie de pharisien, se réclame de l'encyclique et nous crie de nous taire parce que nous avons écrit jeudi :

"Sir Wilfrid et tous les chefs du parti libéral s'étaient engagés à rendre justice à nos compatriotes du Manitoba, à leur faire restituer les droits scolaires qui leur sont garantis par la constitution. Au lieu de tenir leurs promesses, au lieu de racheter honorablement leur parole, ils ont sacrifié lâchement la minorité manitobaine aux exigences des intolérants et des fanatiques"

Mais est-ce que ce n'est pas strictement vrai ?

M. Laurier jurait le 7 mai 1896, à Québec, le 20 à Portneuf, et le 21 à Lévis, que s'il était appelé à la tête des affaires, la constitution serait vengée et la minorité catholique du Manitoba recevrait pleine et entière justice. Tous les chefs et tous les candidats libéraux ont pris le même engagement solennel en face de la nation.

Et qu'ont-ils fait après leur victoire ? Dans quelles circonstances ont-ils bâclé ce règlement Laurier-Greenway, que les journaux libéraux nous représentent toujours comme un grand acte de justice et que l'autorité religieuse qualifie d'insuffisant, d'imparfait et d'inefficace ? Personne n'ignore que ce règlement a été rédigé de façon à ne satisfaire que la majorité protestante et les adversaires des écoles séparées. Ottawa et Winnipeg n'ont consulté ni Mgr. Langevin, ni les autres représentants de la minorité catholique ; mais ils ont eu le soin de prendre les conseils des orangistes de Brandon. Et c'est à la suite de nombreux pourparlers avec les plus ardents adversaires de la cause catholique, avec les chefs d'un élément fanatique et intolérant, que ce règlement a été sanctionné et imposé à nos coreligionnaires du Manitoba. C'est au moyen de ce funeste compromis que la cause catholique a été sacrifiée par ceux-là mêmes qui, quelques mois auparavant, promettaient solennellement à tout un peuple de la défendre et de la faire triompher.

Ce sont là des faits que le "Soleil" ne réussira jamais à effacer de l'histoire.

Cependant, notre confrère nous répond en reproduisant de l'encyclique les lignes suivantes :

"Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable."

Sans doute, le Saint-Père, toujours paternel et généreux, et dont la charité est inépuisable envers les grands comme envers les petits, déclare qu'il n'a pas de raison de douter des intentions des gouvernements fédéral et provincial. Mais cela ne veut pas dire que M. Laurier a rempli ses promesses, et cela ne constitue pas non plus une approbation du règlement Laurier-Greenway, puisque Léon XIII ajoute immédiatement les lignes qui suivent, que le "Soleil" s'est bien gardé de reproduire dans son article de samedi :

"Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont,—personne n'en doute,—le droit de demander. En outre ces tempéraments même que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba."

Voilà l'opinion de Rome.

Oui, Rome a parlé, et cette voix auguste du Vatican, tout en nous recommandant la prudence et la modération dans la revendication de nos droits, ne nous défend pas de revenir sur le passé, de rappeler aux hommes au pouvoir les engagements auxquels ils ne peuvent se soustraire sans forfaire à l'honneur, de faire à chacun sa part de responsabilité. Elle ne nous défend pas non plus de rompre le silence pour démasquer l'hypocrisie et la duplicité dont les journaux libéraux, le "Soleil" entre autres, font si souvent preuve en parlant de cette question. Enfin, elle ne nous dit pas d'appeler juste ce qui est injuste, dévouement ce qui n'est qu'abandon, loyauté ce qui est tout le contraire.

Un organe liberal

Les libéraux de Québec parlent toujours de fonder un journal en notre ville, comme organe additionnel du parti libéral. Cette question a été discutée de nouveau au Club Mercier, à sa séance de vendredi soir ; voici ce qui s'est passé alors, d'après le correspondant de la "Presse" :

"Le président du club parla de la fondation d'un organe libéral à Québec, le "Soleil" étant sinon devenu du moins resté la propriété et l'organe d'une faction étrangère au sentiment général de l'armée du parti libéral à Québec. Il suggère la fédération de tous les autres clubs libéraux pour mener cette entreprise à bonne fin. Déjà les clubs Laurier et Libéral ont offert leur concours."

Tout l'univers

En Amérique, en Europe, en Chine, en Afrique, partout du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, vous trouvez le témoignage des bienfaits produits par le BAUME RHUMAL.—34.

Le gouvernement Marchand

Et l'Atlantique et lac Superieur

On lit dans le "Soleil" d'hier :

"On se rappelle de la garantie importante de débentures que la compagnie du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur obtint du gouvernement Flynn, quelques jours avant le scrutin du 11 mai.

"Le nouveau gouvernement ne s'est pas considéré lié par cet engagement.

"A la demande de la compagnie, il a cependant consenti à soumettre la question de responsabilité légale à la Cour d'Appel.

"Celle-ci a fixé l'audition à lundi prochain, le 28.

"La cause du gouvernement sera plaidée à Québec par l'hon. procureur-général Archambault et l'hon. M. Duffy, ministre des Travaux Publics."

Ainsi donc, voici que le gouvernement fait ce qu'il a refusé de dire à l'Assemblée Législative, durant la dernière session.

Lorsque le bill en vertu duquel on soumet ce cas à la Cour d'Appel était en discussion devant la Chambre, l'opposition a vainement essayé de faire admettre au gouvernement qu'il s'agissait de l'affaire de l'Atlantique et Lac Supérieur. Au Conseil Législatif, cependant, l'honorable M. Archambault avait reconnu que tel était le but principal de ce projet de loi.

Maintenant le gouvernement va soumettre à la Cour d'Appel la question, de savoir non pas si le gouvernement est lié par l'ordre-en-conseil du gouvernement Flynn, mais si la garantie accordé par ce gouvernement est légale.

Nous serions bien étonné si la Cour d'Appel ne prononçait pas la légalité de la garantie.

Le gouvernement Flynn n'a fait qu'appliquer la loi qui était dans les statuts. Il n'a pas engagé pour un seul sou les finances de la province. Et si le gouvernement Marchand ne détruit pas son oeuvre, il a assuré la construction d'une ligne après laquelle les comtés peut-être les plus riches de la province, soupiraient depuis vingt-cinq ans.

L'INTERCOLONIAL

ET LE COMTE DE KAMOURASKA

Nous lisons dans "L'Avant-Garde":

"Il y a bien des gens dans le comté de Kamouraska, surtout à St-Paschal, Kamouraska et St-Bruno, qui se demandent pourquoi l'express qui descend à Halifax n'arrête pas à St-Paschal comme c'était l'habitude.

"Le comté est pourtant représenté par deux députés partisans du gouvernement, MM. Carroll et Roy, et St-Paschal est l'un des centres d'affaires les plus importants du comté.

"Libéraux comme conservateurs se plaignent à bon droit du peu de cas que l'on fait de leurs intérêts à Ottawa et particulièrement de l'inertie de M. Carroll. A quoi bon ce député, se disent-ils, s'il nous laisse traiter aussi injustement !"

Ces observations sont absolument justes.

St-Pachal est une des stations les plus importantes de toute la ligne, et de plus, c'est un château-fort libéral.

Et cependant le ministre des chemins de fer de M. Laurier, a mis St-Paschal de côté, sans cérémonie.

Une protestation

Le "Mercury," qui n'est pas un journal conservateur, proteste énergiquement dans son numéro d'hier, contre la manière dont le district de Québec est traité par la nouvelle administration de l'Intercolonial-Drummond.

Le fait est que nous sommes absolument ignorés et méprisés, traités comme quantité négligeable par le gouvernement Laurier. Le coup du Drummond a non seulement été un scandale, mais, de plus il a été un désastre pour le district de Québec.

Une election federale

M. R. D. McLennan a été choisi candidat libéral à West-Prince ; le candidat conservateur est M. Hackett. L'élection aura lieu bientôt.

La nomination est fixée au 6 avril, et la votation au 15.

TU ES PIERRE

Je viens de lire le récit de la cérémonie qui a eu lieu jeudi, à la chapelle Sixtine, pour le vingtième anniversaire du couronnement du Pape Léon XIII.

Parce que j'ai été plusieurs fois témoin de solennités semblables ou analogues, j'ai pu y participer par la pensée, m'y rendre en quelque sorte présent et partager les émotions de l'assistance. De nouveau, j'ai vu cette apparition surhumaine, ce vieillard de haute taille, au visage diaphane, à l'oeil étincelant et doux, orné des vêtements du Pontife, couronné de la tiare, s'avançant lentement, élevé entre le ciel et terre, au milieu du tonnerre des acclamations, la main étendue pour bénir.

Quelle est donc cette grandeur que des hommes portent sur leurs épaules courbées ? Quelle est cette majesté devant laquelle toutes les têtes s'inclinent, cette autorité qui fait fléchir tous les genoux ? Quelle est cette paternité, si riche de bénédictions ?

Mais voici que la "sedia" a franchi la porte de la Sixtine, et soudain, éclatante et mélodieuse, la voix des chantres de la chapelle papale éclaircit tous ces mystères, en saluant le vieillard de son nom : "Tu es Petrus," tu es Pierre !"

Oui, Pierre, Pierre de Bethsaïde, le pêcheur du lac de Tibériade.

Un jour, sur les rivages de ce lac, une parole fut dite au pauvre paysan galiléen : "Pais mes agneaux, pais mes brebis." Le troupeau confié ce jour-là à Pierre n'était point parqué dans les vallons de la Galilée ou de la Judée ; il couvrait la surface du monde entier ; le nouveau pasteur en recevait la garde et la direction, non pas pour les quelques années qu'une main d'homme peut tenir la houlette, mais pour toute la suite des âges ; enfin ce n'était pas d'une pâture commune qu'il avait charge de le nourrir. Le genre humain, ce troupeau, chancelait dans la nuit, ne sachant où il allait, ni d'où il venait, et Pierre recevait la mission de lui apprendre le secret de sa destinée et d'éclairer sa route d'une lumière indéfectible. Aux volontés sujettes à l'égarement, il avait à tracer une règle morale, disant avec certitude : Ceci est le bien, ceci est le mal. Aux coeurs jouets de la passion, victimes de la faiblesse, en proie à la souffrance, il devait communiquer la pureté, la force et l'espérance. En un mot, le maître l'établissait pour redonner et conserver au monde ce que le monde avait à peu près perdu, la vérité et la vertu.

Or, depuis lors, dix-neuf siècles ont fait germé sur la terre et ont couché ensuite dans ses sillons soixante générations d'hommes ; les révolutions sociales et politiques se sont multipliées ; le génie humain a produit sous mille formes ses fruits de vie ou de mort, et à travers cette durée et ces vicissitudes, Pierre a vécu, accomplissant sans défaillance son oeuvre surnaturelle. Deux cent soixante-deux fois son apparence mortelle a changé, mais l'humanité l'a toujours reconnu, disant toujours ou plutôt chantant, comme hier, avec une allégresse triomphale : "Tu es Petrus, tu es Pierre." Et ce chant acclamait un miracle.

A. AIGUEPERSE.

Evasion manquee

London, Ont., 21— Samedi dernier vers 1 heure de l'après-midi, une tentative d'évasion qui aura probablement pour épilogue la mort d'un prisonnier nommé John Glassford, a eu lieu dans la prison de cette ville.

Le gardien Stickless venait de conduire Glassford dans la cour quand celui ci profitant d'un moment d'inattention du gardien, grimpa en haut du mur à l'aide d'un tuyau. Stickless lui donna l'ordre de redescendre, mais le prisonnier n'obéissant pas, il tira en l'air un coup de revolver. Glassford ne parut pas s'en émouvoir. Alors le gardien tira un second coup et le prisonnier tomba, atteint d'une balle à l'épaule. On a constaté que sa blessure était très grave et qu'il y avait peu d'espoir de le guérir.

Glassford est un individu dangereux qui devait être transporté prochainement au pénitencier de Kingston pour y purger une condamnation de sept années pour un attentat commis sur Mlle Blain, le 4 octobre dernier, près de Wardsville. Peu après son arrestation, le 23 octobre, il s'était évadé de la prison en grimpant comme samedi, le long du mur de la prison, et on n'avait pu le repincer qu'au bout de dix jours, près de Chatam.

L'ingénieur de la cité vient de donner avis que le "slip" conduisant de la rue St Roch au pont de glace, entre la ville et l'île d'Orléans, est dangereux.

LA DEBACLE

L'eau a baissé à Montreal

On s'attend à l'ouverture de la navigation pour le 1er avril

NOUVELLES DES DISTRICTS

Montréal, 22.—L'eau a baissé considérablement depuis six heures, et en conséquence le danger d'une inondation est beaucoup moins menaçant.

On s'attend que la rivière sera libre et que la navigation sera ouverte pour le 1er avril.

Longueuil, Longue-Pointe, Maisonneuve, St-Lambert et autres localités en bas de cette ville sont inondées.

Pointe Claire, 22.—La glace du lac a quelque peu remué, dimanche. Il y a maintenant deux grandes ouvertures, l'une en face de Châteauguay et l'autre près de la pointe de l'île Perrot.

Richmond, 22.—La hauteur de l'eau du St-François a causé de grands dommages à Richmond et aux alentours. Le pont en bois, couvert, qui traverse la rivière Windsor, a été emporté. Il mesurait environ 600 pieds de long et avait coûté $10,600. Ce pont était la propriété d'une compagnie à fonds social dans laquelle la municipalité et les moulins de Windsor étaient les principaux actionnaires. Afin d'empêcher les débris du pont de causer des dommages, on y a mis le feu. Cette mesure de précaution n'a cependant pas été suffisante et deux piliers du pont de fer de Richmond ont été déplacés par ces débris.

Ceci causera des dommages considérables à la St-François Bridge Company, et sera la source de graves inconvénients au public passager de Melbourne à Richmond, qui sera privé de ce moyen de communication pendant quelques mois. Des dommages plus ou moins considérables ont été causés à plusieurs résidences.

Contrecoeur, Qué., 22.—La glace a marché vis-à-vis le bas de la paroisse. M. Paul Piché, se trouvant sur la glace dans le moment, revenant de Lanoraie, a failli se noyer et s'en est retiré avec beaucoup de peine. M. Denis Giguère a traversé vis-à-vis le village. Ici l'eau est très haute et la débâcle n'est pas commencée. Tout indique qu'elle va se faire bientôt.

Ste-Anne de Bellevue, 22.—Le chenal est libre de glace sur un espace d'un demi-mille au-dessus de l'écluse.

Cornwall, 22.—La rivière est libre. L'eau est à peu près au niveau d'été.

St-Sulpice, 22.—La neige ayant fondu rapidement, les chemins sont devenus très mauvais. L'eau monte rapidement et a surpris les gens de l'île Bouchard qui sont à monter les animaux sur les greniers à foin. L'île est toute couverte d'eau et le fourrage que les cultivateurs n'ont pas eu le temps d'échafauder sera perdu. Les ingénieurs civils travaillent encore aux sondages du fleuve ; la glace est très mince en certains endroits, et la plus épaisse est imprégnée d'eau. Si la glace se met en mouvement dans quelques jours, elle causera certainement beaucoup de dommages.

St-Barthélemi, 22.—L'eau a monté de 12 pieds ici, et continue avec une rapidité effrayante. Les habitants du Grand Nord commencent à laisser leur demeure pour chercher un refuge ailleurs. L'eau n'a pas encore causé de grands dommages, mais, si elle continue à monter, il y aura des dégats considérables avant longtemps.

St-Zéphirin, 22.—Le rapide de la branche ouest de la rivière Nicolet est libre de glace. L'eau se tient haute. Si la glace du haut descend, plusieurs ponts seront emportés. On espère cependant que le pont en fer avec piliers en pierre fait ici par MM. Beauchemin et Lupien résistera.

La glace de Ste-Monique est massée chez M. E. Beauchemin et l'eau est au comble de la maison. La culée du pont a été emportée.

Si cela continue, il y aura plus de dégâts qu'en 1896.

Sorel, 22.—La rivière Richelieu est libre. Une barge appartenant au capitaine Mignault a été entraînée par la glace. La hauteur de l'eau est de 39 pieds et 8 pouces, soit 14 pieds au-dessus du niveau de l'été.

On ne traverse plus en voiture sur le Saint-Laurent.

Une Bronchite Guérie

Roy et Boire Drug Co.—Après avoir été traitée pour une bronchite aigüe sans beaucoup de résultats ; j'ai pris de votre "Menthol Cough Syrup." Je suis complètement guérie.

Mme S. Brault,
Montréal, P. Q

Menthol Cough Syrup est en [illegible], 25 cts la bouteille.

Correspondance parlementaire

La comedie de M. Bruneau

Pitoyable attitude du gouvernement

Brillant discours de M. Casgrain

LES DELEGUES DU YUKON

Denoncent le monopole Mackenzie-Mann

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 22 mars 1898.

La majorité ministérielle a refusé, hier, de soumettre au comité des privilèges et élections la motion du député de Champlain qui proposait de s'enquérir si M. Bruneau a réellement donné sa démission. Et pour donner un semblant de raison à son acte, la majorité a déclaré que le député de Richelieu n'a pas démissionné. La majorité a menti, M. Bruneau a écrit sa démission, il l'a fait attester par deux témoins, il l'a mise à la poste, et après avoir fait tout cela, soit pour montrer sa sincérité, soit pour forcer ses maîtres à lui jeter un os de plus, il s'est vanté d'avoir démissionné, il a dit aux journaux qu'il en avait assez de Blair et de Tarte et qu'il sortait de la politique pour tout de bon. Qui osera nier tous ces faits ? Personne, pas même M. Laurier dont la dissimulation est pourtant exercée, ni M. Tarte dont l'audace ne connaît aucunes limites, ni M. Blair dont la fourberie dépasse tout ce que l'on peut imaginer, ni sir Louis Davies dont le sourire cache toujours quelque astuce nouvelle. Alors si tout cela est vrai, comment se fait-il que M. Bruneau puisse reprendre son siège sans passer par une nouvelle épreuve électorale ? Oh ! mais c'est que malgré tout cela, sans contester la vérité de ces faits, le parti libéral répond : il n'y a pas eu démission parce que M. l'Orateur n'a pas lu la lettre de M. Bruneau, et qu'il n'a pas dit au député de Richelieu : "c'est bien. J'accepte votre démission." Qu'un homme aux abois invoque un tel prétexte, qu'un parti à moitié lancé dans l'abime ait recours à de tels expédients, cela se comprend ; à l'heure du danger on se sauve comme on peut. Mais pour un parti qui se prétend puissant comme le parti libéral, cela ne s'explique point. Le peuple verra, je crois que le gouvernement avec sa majorité ministérielle commence à craindre certaines parties de l'électorat, celles qu'il a le mieux trompées, et le peuple verra clair.

Il ne peut y avoir en effet que la crainte de l'électorat qui ait poussé des hommes comme M. Davies, M. Laurier et quelques autres gros bonnets de l'opposition, à risquer leur réputation sur un argument semblable. On a coutume de dire que la crainte est le commencement de la sagesse ; ici la crainte est le commencement de la folie. La loi est claire, j'entends la loi interprétée dans le sens commun et non pas torturée pour lui faire conclure ce qu'elle ne dit pas et la loi déclare que le siège d'un député devient vacant du moment qu'il a donné sa démission devant témoins et qu'il l'a adressée à l'orateur. La loi ne dit pas que l'orateur devra lire et accepter la démission, pas du tout. Si cette interprétation devait être acceptée, il faudrait en conclure également que le siège de député ne devient vacant que lorsque l'orateur a averti le député en question que sa démission est acceptée. Toutes les autorités qui commentent des cas semblables déclarent que la démission prend effet à l'instant où elle est donnée. C'est ce que M. Casgrain a démontré en citant plusieurs auteurs qui font autorité devant les tribunaux anglais et américains. Comment a-t-on répondu à cela ? Par le vote. Chacun son tour, messieurs : votez ferme aujourd'hui, le peuple aura son tour demain.

* * *

Et à propos du peuple maintenant. M. Bruneau ayant remis son mandat, c'était au peuple de Richelieu à dire si M. Bruneau devait revenir en chambre ou si cette frasque, due à un motif dont la valeur est loin d'être au pair d'un principe, le rendait indigne de siéger plus longtemps parmi les législateurs de son pays. Je ne suis pas prêt à dire que M. Bruneau ne serait pas revenu à Ottawa, mais c'était au peuple à décider cette question et non pas à la majorité servile de ce gouvernement sans honneur. Qui nous dit aussi que la majorité du comté de Richelieu n'est pas indignée de l'acte de son représentant et qu'elle ne l'eût pas puni d'un vote hostile si l'occasion lui en eût été donnée. Que le peuple règle cette question avec les maîtres qu'il s'est donnés, le temps venu.

***

Admettons maintenant que la loi n'est pas claire, qu'il y a des doutes, que l'opposition peut avoir raison et qu'elle peut avoir tort aussi, pourquoi ne pas avoir accordé un comité ? Dans une heure tout était fini et la chambre reprenait son travail. Le comité faisait son enquête, produisait son rapport et la question était réglée pour ou contre M. Bruneau. Ah ! mais un comité était dangereux. M. Bruneau était entendu, racontait toute son histoire, tout était connu officiellement et probablement qu'il restait à la porte de la chambre. Voilà ce que le gouvernement craignait, voilà ce que sa majorité ministérielle a voulu éviter. Elle a conservé ce siège et garanti son indemnité à M. Bruneau, mais c'est là tout ce qu'elle peut faire.

Elle n'empêchera pas le public de croire avec raison que les droits et privilèges de la chambre ne sont qu'une farce, que la loi n'est qu'une moquerie pour les libéraux et qu'un député libéral peut lancer son mandat à la figure de son chef et le reprendre à sa guise suivant que cela produit ou non l'effet attendu.

* * *

Sir Wilfrid Laurier a essayé son indignation lorsque sir Adolphe Caron a demandé à seconder la motion comme cela avait été entendu avant la séance. "Il n'y a rien de si honorable en cela," dit-il. En voilà un juge sur les questions d'honneur. Un homme qui ne se respecte pas assez pour s'en tenir à la parole solennellement donnée, perd tout droit a juger les autres sur des questions semblables.

* * *

Ce débat nous a valu plusieurs bons discours entre autres ceux de MM. Bergeron et Casgrain. M. Bergeron a vigoureusement protesté contre les insultes lancées à M. Marcotte qui après tout n'a fait que remplir son devoir; puis il a démontré quel service le gouvernement se rendrait à lui-même en accordant ce comité quand ce ne serait que pour enseigner à ses partisans qui ont envie de résigner, comment s'y prendre pour obtenir ce qu'ils désirent sans embarrasser le gouvernement.

M. Casgrain bien qu'ayant été empêché de suivre le débat depuis le commencement, l'a néanmoins résumé avec beaucoup d'habileté et surtout une grande force d'argumentation. C'est lui qui a produit toutes ces autorités à l'appui de la prétention de l'opposition. Il a fait un excellent discours. M. Fitzpatrick qui a coutume de guetter M. Casgrain sur les questions légales, brillait par son absence. Le solliciteur qui tient encore plus à sa réputation d'avocat qu'à sa réputation d'homme de principes, n'a pas voulu signer de son nom le plaidoyer ridicule, de son parti.

* * *

Vous savez ce que les délégués du Yukon pensent du projet de chemin de fer imaginé par le gouvernement actuel, du monopole donné à Mackenzie et Mann, des règlements miniers au Yukon. Ces trois délégués intelligents ont plaidé leur cause avec une clarté remarquable et une vigueur qui dénote la sincérité de leurs convictions. Chacun prêche pour sa paroisse, dira-t-on peut-être. Eh bien admettons que leurs plaintes soient exagérées, et réduisons les de moitié, il en reste encore suffisamment pour convaincre toute personne non préjugée que le gouvernement a beaucoup plus de souci des intérêts des grandes compagnies que de ceux des mineurs.

Je ne serais pas surpris si ce plaidoyer était le coup de mort du Yukon au Sénat.

Rognons Faibles

Seront renforcis par le **CELERY KING**

Des milliers rendent temoignages à son efficacité. Vendu par les pharmaciens. Gros paquet, 25c.
WOODWARD MEDECINE CIE., TORONTO, CANADA.

Montréal, 22.—Une tentative de vol à main armée, suivie d'un incendie désastreux, a eu lieu, hier soir, vers 9 heures et demie, rue St-Hubert, chez M. Wilbrod Pagneulo, avocat.

A cette heure là M. Pagneulo entendit du bruit dans la salle à diner. Il s'arma d'un revolver et descendit. Dans le salon il se trouva face à face avec un voleur portant d'une main une lanterne et de l'autre un revolver. Il y eut échange de coups de pistolets. La lanterne tomba par terre, mettant le feu à la maison ; puis le voleur s'enfuit, suivi de près par M. Pagneulo, qui lui envoya plusieurs balles, sans effet.

Les pompiers furent appelés, mais il ne purent empêcher la maison d'être complètement gachée à l'intérieur.

Tous les résidents du quartier étaient sur pied. C'est la sensation du jour. Les dommages aux effets de ménage et à la propriété sont d'une dizaine de mille dollars.

M. Pagneulo a $3,000 d'assurance, et un M. Perras qui occupe le bas, a une assurance de $1,000. La propriété appartient à un nommé Duval.

Le chemin de fer du Yukon

Ottawa, 22.—Les trois délégués du Yukon ont exposé, ce matin, devant les sénateurs, leurs objections au projet actuel du chemin de fer.

La Chambre était encombrée d'auditeurs.

Tous trois se sont accordés à dire que le chemin projeté ne sera d'aucun utilité aux mineurs, parce qu'il ne sera en opération que pendant cinq mois de l'année ; que la compagnie devra nécessairement charger plus cher pendant ces cinq mois, afin de se compenser pour la morte saison, et que les mineurs ne prendront pas une route aussi désavantageuse même lorsqu'elle sera en opération.

Nous voulons bien d'une voie ferrée, disent-ils, mais d'une voie ferrée qui nous permette de rester dans ce pays, au lieu de nous en chasser.

Quant au bonus accordé à Mackenzie et Mann, ils déclarent que cela mettra partiquement le Yukon aux mains de la compagnie.

Tout mineur nouveau ne peut pas choisir un lot immédiatement, cela prend ordinairement six mois. Il faut d'abord qu'il dégèle la terre, et s'assure qu'elle contient quelque espérance. Il fait pour cela, trois ou quatre expériences avant de fixer son choix. D'ici à ce temps-là, Mackenzie et Mann ont le temps d'arriver, et au moyen de leurs experts plus expérimentés que les mineurs ordinaires, choisir les plus riches parties du Yukon.

En vertu du contrat, Mackenzie et Mann ont aussi droit au bois qui se trouve sur les lots qu'ils choisiront. Ce seul privilège vaut une fortune, parce que le bois de chauffage se vend $25 la corde et que le prix du bois marchand est très élevé aussi.

Enfin, le droit régulier de 10 pour cent, exigé des mineurs, met pratiquement tous les mineurs entre les mains de la compagnie. Les mineurs préfèrent payer 2 ou 3 pour cent à la compagnie, que de payer dix pour cent au gouvernement.

RAPPORT DES PATENTES.

Nos lecteurs trouveront ci-après le seul rapport complet des brevets d'invention accordés cette semaine à des inventeurs canadiens par les gouvernements Canadien et Américain. Ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par MM. Marion & Marion, 185 rue St Jacques, Montréal.

600,672—William H. Harvey, Toronto. Locomotive pour enlever la neige ou la glace.

600,534 — Reinhard Hoffmeister, Vancouver. Frein et marchepieds pour bicycles.

600,676 — Joseph Moses, Toronto. Ecope.

28,388—James Fax, Toronto. Jouet. (Dessin.)

600,676—Robert E. Monzie, Toronto. Appareil pour mesurer le drap.

Le juge du Yukon

M. J. L. Bell qui vient d'être nommé juge pour le district du Yukon est parti pour Ottawa.

DISCOURS ET CONFERENCES

Par l'Honorable Th. Chapais

UN BEAU VOLUME DE 340 PAGES

FORMAT IN-OCTAVO

PRIX $1.00

En vente a nos Bureaux

L. J. DEMERS & FRERE, EDITEURS,
30, rue de la Fabrique, Québec.

BLANC DE SOUSCRIPTION

L. J. DEMERS & FRERE,
QUEBEC.

Veuillez nous envoyer.....exemplaire du volume de

DISCOURS ET CONFERENCES, *par l'honorable Th. Chapais.*

Ci-inclu $..... en paiement, plus cinq centins pour frais de port.

Signature.....

Adresse.....

Volee par des Indiens

UNE PETITE FILLE RAVIE A SES PARENTS

Ottawa, 21—Le Dr Bryce, de Winnipeg, un vieil ami de la famille Turton, dont l'un des enfants a été volé par les indiens, il y a quelques années, vient de recevoir de Sioux Falls, une lettre lui apprenant que les Turton ont retrouvé leur enfant. M. Turton est l'un des premiers pionniers d'East Moose Mountain, district d'Assiniboïa, où il vint s'établir en 1882.

Un jour de l'été 1893, Madame Turton permit à sa petite fille, Gertie, âgée d'environ 3 ans, d'aller au devant de son père pour l'amener prendre son dîner, et l'on n'avait jamais revu l'enfant depuis ce temps jusqu'au 1er de ce mois. Après avoir fouillé toute la contrée et avoir pris toutes les informations possibles, M. Turton acquit la certitude que sa fille avait été enlevée par une bande d'Indiens qui était passée dans la journée, en route pour le Dakota. Depuis la date de la disparition de son enfant jusqu'au jour où il l'a retrouvée, M. Turton n'a cessé de faire des recherches dans toutes les réserves indiennes.

La fillette a été retrouvée par un ministre dans une famille Sioux, à la réserve de Cherry Creek. Le ministre s'étant aperçu que l'enfant n'avait pas le type indien, informa les autorités, qui s'en emparèrent et le placèrent dans une école à Sioux Falls. M. Turton ayant appris le fait par les journaux, partit aussitôt pour Sioux Falls afin de voir si cette petite sauvagesse artificielle n'était pas sa fille. Quoique pour déjouer les recherches, les Sioux eussent peint la fillette des pieds à la tête. M. Turton ne tarda pas à la reconnaître, et après les formalités d'usage, a pu la ramener chez lui.

La peste a Bombay

Bombay, 19—L'épidémie a fait hier 216 victimes. Cinq européens en ont été atteints. Les mahométans d'Hubli, au sud du chemin de fer de Mahratta, ont décidé de résister aux mesures de précaution prises pour enrayer le fléau et l'infanterie a été mise sous les armes, mais il n'y a pas eu de conflit jusqu'à présent.

La dynamite

Kingston, Jamaïque, 21—Une explosion de dynamite s'est produite hier, dans les entrepôts du gouvernement situés sur la Baie Montego. Huit hommes ont été tués et un grand nombre d'autres blessés.

Une bagarre a Ste Anne de Beaupré

Il s'est formé dernièrement à Ste-Anne de Beaupré un syndicat pour construire une beurrerie. Ce syndicat s'est assemblée hier soir, et il s'est élevé une chaude discussion sur la contruction de cette beurrerie. On aurait été même jusqu'à accuser l'un au sujejt de la couverture de la bâtisse. Cette accusation a soulevé alors une véritable tempête dans l'assemblée. Des gros mots on a passé aux taloches, des taloches à une bataille en règle. Et aujourd'hui plusieurs mandats d'arrestation ont été émis contre les auteurs des troubles.

Les causes des cors

La douleur causée par un cor est dûe à l'inflammation de la chair autour de la peau durcie ou cor. Un peu de QUICKCURE répandu sur le cor et couvert ensuite avec une mince feuille de papier, arrête l'inflammation et fait disparaître la douleur. Essayez-le. Il fait aussi disparaître les onions, durillons, etc.

CHEMIN DE FER

QUEBEC - CENTRAL

L'HORAIRE D'HIVER

LAISSE LEVIS

2.00 P. M. — EXPRESS pour St-François, Megantic, Sherbrooke, Portland, Boston, New-York et tous les endroits du sud.

7.00 P. M. — ACCOMODATION pour Sherbrooke, Portland, Boston et sur tous les points du B. & M. R.

8.15 A. M. — MIXTE pour Jonction de Beauce et St-François.

ARRIVE A LEVIS

1.55 P. M. — EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke, St François et Megantic.

8.15 A. M. — ACCOMODATION de Boston, Portland et de Sherbrooke.

6.45 P. M. — MIXTE de St-François Jonction, Beauce.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté

Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Dalhousie.

L'express laissant Québec le samedi ne rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin.

P. S.—Le train d'accommodation laissant Lévis à 7.00 P. M. se rendra seulement qu'à Beauce Junc. Samedi soir, continuant pour Sherbrooke Lundi matin.

Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. H. M. Stocking, 32 rue St-Louis, Québec

FRANK GRUNDY, Agent Général. — J. H. WALSH, Agent gén. pass.

24 Février 1898.

PARLEMENT FEDERAL

8me Parlement 3eme session

Ottawa, 16.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures :

L'hon. M. FISHER propose un projet de loi à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte connu sous le nom de "Kernies de San José." Le ministre de l'agriculture explique que le but de son projet de loi est de prohiber l'importation d'arbres fruitiers des Etats-Unis, du Japon et des Iles Hawaï qui sont atteints de cette maladie. Il demande que les règlements de la Chambre soient suspendus afin de permettre que le projet passe immédiatement, car autrement son but serait en partie manqué, vu que les américains, en apprenant cette nouvelle se hâteraient d'expédier leur stock avant l'entrée en vigueur de la loi.

Sir Charles TUPPER se déclare prêt à appuyer le ministre de l'agriculture. Il a confiance que M. Fisher a pris toutes les précautions voulues et qu'il n'en est venu à la conclusion à laquelle il est arrivé qu'après s'être convaincu que cet insecte était un danger pour nos vergers.

M. MACLEAN de York, félicite M. Fisher de revenir à la protection.

M. SPROULE appuie la mesure, mais il croit que M. Fisher aurait dû la présenter un mois plutôt, car les ravages de cet insecte sont connus depuis près d'un an.

M. CHARLTON ne voit pas la nécessité d'une telle loi et surtout la nécessité de la passer aussi à la hâte.

M. CHAUVIN déclare qu'il appuiera cette mesure, mais il ne croit pas qu'elle aille assez loin. Par exemple, il faudrait également pourvoir à la destruction des arbres fruitiers canadiens qui sont déjà atteints par cet insecte.

Le ministre de l'agriculture répond qu'il laisse cette tâche aux gouvernements provinciaux.

Sur la seconde lecture, M. Charlton demande de nouveau d'attendre à demain avant d'aller plus loin, mais la Chambre ne veut pas entendre parler de retard et le projet de loi passe par toutes ses phases.

L'hon. M. FISHER.—MM. Mann et Mackenzie ont-ils construit et terminé une route d'hiver praticable depuis l'embouchure du fleuve Stikine jusqu'au lac Teslin ? Si oui, quand a-t-elle été terminée et quelle est sa longueur ? Ont-ils érigé des abris convenables pour les voyageurs à tous les 25 milles le long de cette route, et la dite route et les dits abris sont-ils actuellement à la disposition des voyageurs ?

L'hon. M. SIFTON.—Le gouvernement a été informé par les entrepreneurs que le chemin de voiture était terminé, mais que les premiers vingt milles ont été bloqués par la neige.

M. MAXWELL.—Combien de milles ont été loués à J. A. Mercier pour fins de dragage ?

L'hon. M. SIFTON.—Vingt-cinq milles ont été accordés à M. Mercier.

Lorsque la commission du tarif a fait son enquête, on a informé la commission siégeant à Ottawa que la fabrication des bêches et des pelles était contrôlée par un syndicat ayant ses quartiers généraux aux Etats-Unis et que personne ne pouvait se procurer ces articles sans s'adresser à ce syndicat et accepter ses conditions. M. Richardson, de Lisgar, proposa l'ajournement de la Chambre pour appeler l'attention du gouvernement sur l'existence de ce monopole, et comme preuve, il lit une lettre de Philadlphie où un acheteur est renvoyé à la section canadienne de ce "combine".

L'hon. M. FIELDING dit que son attention a été appelée sur ce monopole pendant l'enquête sur le tarif, mais que c'est la première fois qu'il en entend parler depuis que le tarif a été adopté. Il promet cependant de s'occuper sérieusement de cette question.

La motion d'ajournement est alors retiré.

Le projet de loi du chemin de fer du Yukon à été voté en troisième lecture. M. Quinn, député de la division Ste-Anne de Montréal, a proposé le même amendement qu'hier, amendement par lequel il demandait que le gouvernement réduise le montant des actions de la compagnie à $1.00 chacune, de manière à ce que tous les citoyens puissent profiter de la richesse de cette entreprise ; le gouvernement l'a fait rejeter.

M. MOORE fait la proposition suivante :

Que cette Chambre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt des fermiers, des artisans et du pays en général de réduire les droits de douane sur le pétrole raffiné importé pour fins d'éclairage à trois centins par gallon impérial ; et aussi de prolonger davantage le droit d'importer cette qualité d'huile dans des wagons-réservoirs.

M. Moore dit que l'huile canadienne est si inférieure à l'huile américaine qu'il n'est pas raisonnable pour les consommateurs du Canada qu'un droit aussi élevé soit imposé sur l'huile américaine. Il est en faveur de la protection, mais il ne croit pas que l'on doive accorder de la protection à une industrie indigène qui ne répond pas aux besoins du public. Le gouvernement n'a pas droit de taxer le public consommateur du Canada pour soutenir des Compagnies qui produisent un article aussi inférieur et à des prix aussi exorbitants.

L'hon. M. FIELDING, en proposant l'ajournement du débat, dit qu'il est impossible de discuter un seul article du tarif avant que le budget soit soumis.

L'hon. M. FOSTER désire savoir quand le gouvernement soumettra les prévisions budgétaires.

L'hon. M. FIELDING répond qu'on est à les préparer et qu'on les soumettra bientôt.

A la séance du soir, on a discuté plusieurs bills publics et ordres publics.

Une longue discussion s'est engagée sur la seconde lecture du bill de M. Charlton concernant l'observance du dimanche.

Après un long débat en comité, le comité se lève et rapporte progrès.

La séance est levée à 11.30 heures.

Ottawa, 17.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. PARMELEE présente un projet de loi à l'effet d'empêcher toute spéculation déshonnête dans la vente du beurre et du fromage.

M. Parmelee, en expliquant son projet de loi, dit que le commerce d'exportation des produits laitiers, est entre les mains d'un petit nombre de personnes qui font ce qu'elles veulent. On a pris l'habitude de vendre ces produits en Angleterre avant qu'ils aient été fabriquées ; et le résultat est qu'on fait un grand tort à l'industrie laitière. Le projet de loi a pour objet d'empêcher de vendre le beurre et le fromage sur le marché anglais avant qu'ils soient faits.

Le bill subit sa première lecture.

M. FORTIN présente un bill pour amender la loi de faillite. Il a fait une étude approfondie de la loi de faillite qu'il a trouvée défectueuse et il présente une autre mesure à la place qui s'appliquera à tout le pays et qui protégera les intérêts des débiteurs et des créanciers. La classe commerciale demande cette loi depuis longtemps. La Chambre de Commerce de Montréal a adopté des résolutions à cet effet et des marchands importants de toutes les parties du pays ont demandé la passation de cette loi.

Cette agitation dure depuis 1875. Depuis 8 ans, le parlement a adopté différentes lois de faillite qui ont, plus ou moins, répondu aux exigences du commerce. C'est le bill déposé au Sénat en 1894, par sir Mackenzie Bowell, qui était destiné à produire plus de résultats, mais il a été rejeté par la Chambre des Communes. Ce bill a été présenté de nouveau au Sénat, l'année suivante, mais il a été retiré après sa deuxième lecture.

Le bill qu'il présente pourvoit à une cession obligatoire et ne s'applique pas à ceux qui ne sont pas commerçants. La procédure est très simple. Le failli est forcé de remettre ses biens au shérif d'un comté ou d'un district, et le shérif en prend possession. La majorité des créanciers peut, si elle le désire, faire nommer ensuite une autre personne comme gardien provisoire des biens du failli. Il y aura ensuite une assemblée des créanciers et la nomination d'un liquidateur, qui sera chargé du partage des biens. Des inspecteurs seront aussi nommés sans rémunération, à moins que les créanciers ne décident le contraire. Sur le consentement de la majorité des créanciers représentant les trois quarts de la valeur des dettes, l'a décharge du débiteur pourra être accordée, mais pas autrement. La décharge aura pour effet de libérer le débiteur de toutes les dettes dues à l'époque où il a déclaré banqueroute. Il y a ici une disposition importante pour la protection des cultivateurs. Cette décharge ne s'appliquera pas aux réclamations d'une nature non commerciale dues à ceux qui n'étaient pas commerçants. La décharge ne s'appliquera pas non plus aux réclamations pour libelle et diffamation pour certains dommages personnels.

La loi n'aura pas d'effet rétroactif.

Quelques députés ont demandé au gouvernement de prendre la responsabilité de ce projet de loi, dont la portée est d'intérêt général.

M. Laurier a refusé de se rendre à cette juste demande et fait de cette affaire une mesure libre.

Le bill est voté en première lecture.

M. McINNES.—Le gouvernement a-t-il pris possession des 50,000 acres de terres houillères que devait lui donner la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou toute autre compagnie, tel qu'énoncé dans le paragraphe (i) de la clause 1 du contrat passé avec la Compagnie du Pacifique Canadien pour la construction du chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau ? Si oui, de quelle compagnie et quand les a-t-il reçus ? Si non, quelles mesures sont prises pour choisir ces 50,000 acres et pour assurer l'exécution des engagements pris par la compagnie, aux termes de la dite clause ?

L'hon. M. BLAIR.—Ces 50,000 acres de terres houillères n'ont pas encore été transférés au gouvernement, parce qu'ils n'ont pas encore été gagnés ou remis à la compagnie par le gouvernement de la Colombie Anglaise.

M. F. A. Marcotte, député du comté de Champlain, à la Chambre des Communes, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir que M. Arthur Aimé Bruneau, alors député du district électoral de Richelieu, en cette chambre a, pendant la présente session du parlement, signifié son intention de résigner son mandat, conformément aux prescriptions du statut à cette fin.

Que M. Joseph Godbout, député du district électoral de Beauce, et M. John McWilliam, député du district électoral de Huron-Sud, ont été témoins de la déclaration à cette fin.

Qu'il croit pouvoir établir que la dite déclaration est le document mentionné dans la déclaration suivante faite par Son Honneur l'Orateur de la Chambre des Communes, à cette chambre, le 14 mars 1898 :—

"Avant de passer aux ordres du "jour, je désire faire part à la cham- "bre d'une question de privilège qui "a été mentionnée par la presse com- "me affectant le siège d'un honora- "ble député—le député de Richelieu.— "On rapporte que j'ai reçu cette dé- "mission. L'eussé-je reçue, j'aurais im- "médiatement émis mon mandat "pour une nouvelle élection. Les seuls "rapports que j'ai eus avec M. Bru- "neau pendant cette session, remon- "tent à vendredi matin. Je venais "d'arriver à mon bureau, lorsque M. "Bruneau est entré. Il m'a demandé "si j'avais reçu une lettre de lui. Je "lui ai répondu négativement. Il me "dit qu'il venait retirer la lettre qu'il "m'avait adressée. Je lui dis d'atten- "dre un moment et que j'allais dé- "pouiller mon courrier, car je n'avais "pas encore ouvert une seule de mes "lettre. Je lui montrai celles qui n'é- "taient pas encore décachetées et il "m'en désigna une qu'il prétendait "avoir affranchie de ses initiales. Je "lui demandai si l'adresse et les ini- "tiales d'affranchissement étaient de "sa main, et il me répondit affirmati- "vement. Il ne m'a rien dit du conte- "nu de la lettre et je ne lui en ai rien "demandé, mais je lui ai remis la let- "tre intacte et il l'a emportée. Au- "tant qu'il m'est possible de le savoir, "la lettre venait du bureau de poste, "parce que je ne l'avais pas vue au- "paravant. Je mentionne ces faits "pour qu'il n'y ait pas d'erreur à ce "sujet, en tant que je suis concerné."

Que cette déclaration de démission a été faite et présentée aux termes du paragraphe 3, de la clause 5, du chapitre 13 des Statuts Revisés du Canada, et cependant le dit Arthur Aimé Bruneau, continue à siéger dans la Chambre des Communes.

Qu'il soit résolu : Que cette déclaration ainsi que celle de l'honorable président de cette chambre, soient référées au Comité Permanent des Privilèges et Elections, pour s'enquérir des faits, étudier les questions légales qui en découlent et trouver les précédents parlementaires qui s'appliquent à l'espèce, faire rapport à cette chambre du résultat de l'enquête et s'assurer si des procédures ultérieures, et lesquelles, devraient être prises par cette chambre en l'espèce.

Sir WILFRID LAURIER.—Aucun avis de cette motion n'a été donné, mais il est prêt à discuter cette question, demain, si M. Marcotte veut donner un avis d'un jour d'avance, suivant les règles de la chambre.

La motion de M. Marcotte reste sur l'ordre du jour comme avis et sera discutée demain.

Sir WILFRID LAURIER, en réponse à l'hon. M. Montague, dit que l'officier-rapporteur pour l'élection de Prince-Ouest, île du Prince-Edouard, n'est pas encore nommé.

La chambre se forme en comité général pour examiner le bill de M. Charlton, concernant l'observance du dimanche.

La députation de la province de Québec s'oppose à ce que cette loi s'applique à cette province.

M. CHOQUETTE propose en amendement de soustraire la province de Québec à l'opération de cette loi. Aussitôt M. W. J. MacLean a proposé un amendement semblable par rapport à Ontario. M. Powell en a proposé un pour le Nouveau-Brunswick ; l'hon. M. Foster dit qu'en l'absence du ministre de la marine et des pêcheries, il proposera un amendement de même nature pour l'île du Prince-Edouard ; M. McDougall propose d'exempter la Nouvelle-Ecosse ; M. Davis, de Saskatchewan,, propose l'exemption du Nord-Ouest. Le Manitoba et la Colombie Anglaise n'ont pas eu d'amis en chambre, pour demander leur exemption.

L'amendement de M. Montague, disant que le bill s'appliquera à quiconque vendra ou emploiera une autre personne pour vendre tout journal publié au Canada ou ailleurs, et qui sera imprimé ou publié le dimanche, est adopté et le bill est remis pour la troisième lecture à demain.

La séance est levée à 11.15 heures.

Ottawa, 18.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Le Dr Marcotte se lève de nouveau pour soumettre sa motion concernant la retraite de M. Bruneau, mais sir Wilfrid Laurier demande que l'affaire soit remise à lundi parce que le gouvernement n'est pas prêt à dire quelle position il entend prendre sur ce sujet.

La chambre se forme alors en comité général sur le bill de Mr Louis Davies concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des employés sur ces bateaux.

A ce moment l'huissier de la verge noire vient requérir la présence des députés au Sénat. Son Excellence donne alors sanction au projet de loi de M. Fisher pour prévenir l'importation des arbres fruitiers atteints de la San José Scale.

Puis la chambre continue a discuter le projet de loi de M. Davies.

On en est rendu à la clause qui permet au ministre de nommer des inspecteurs avec permission de s'occuper d'autre chose là où la besogne ne justifie pas un salaire suffisant.

Plusieurs députés s'objectent à cette disposition de la loi destinée dans leur opinion à ne servir que des fins politiques.

Finalement le bill est adopté en comité, et la troisième lecture est fixée à demain.

Le bill amendant la loi des poids et mes.. s est soumis au comité général.

M. MONK propose en amendement qu'un minot et un sixième, 70 lbs, soit la mesure fixée pour une poche de patates, cette mesure devant être limitée à la province de Québec.

Sir Henry JOLY dit que c'est le désir de son département d'assurer l'uniformité dans les poids et les mesures. Cet amendement est un cas exceptionnel, mais il l'accepte pour se rendre aux désirs des cultivateurs de la province de Québec.

Le PREMIER MINISTRE dit qu'il craint que cet amendement ne produise quelque confusion. Les lois civiles fixent la pesanteur d'une poche de patates à 90 lbs, et l'on pourra douter de la validité de la nouvelle loi.

Un long débat s'élève et se continue à la séance du soir.

Plusieurs clauses sont adoptées, et le comité se lève et rapporte progrès.

Avant l'ajournement de la chambre le premier ministre déclare que la date de l'élection partielle dans Prin-Ouest, I. P. E., n'est pas encore fixée.

La séance est levée.

LES NON SECTAIRES

Divinent toute réunion sur un niveau commun et sont d'accord à proclamer le pouvoir de guérison de la Poudre Catarrhale du Dr Agnew. —Elle soulage en trente minutes.

"Quand je sais que quelque chose est digne de recommandation, je considère de mon devoir de le dire." Le Révérend James Murdock de Harrisburg, Pa., a dit cela de la Poudre Catarrhale du Dr Agnew, après avoir été guéri d'un catarrhe sérieux. Il n'est pas le seul grand devin sur ce continent qui pouvait et qui a prêché de petits sermons sur les guérisons effectuées par ce fameux remède. Quels noms sont plus familliers aux canadiens que ceux du Très Révérend A. Sweetman, lord évêque de Toronto, et du Dr Langhtry, de l'église de l'Angleterre ; du Révérend Mungo Fraser, de l'église presbytérienne de Know, Hamilton, ou du fameux prédicateur méthodiste le Dr W. H. Withrow, de Toronto. Tous ces hommes ont prouvé ce qui est réclamé pour la Poudre Catarrhale du Dr Agnew, et ont donné leurs témoignages écrits.

A vendre à la pharmacie A. Leclerc & Cie, 241-243, rue Saint-Joseph, St-Roch.

Sucre d'erable

Les journaux ont annoncé qu'il s'était fait du sucre nouveau la semaine dernière dans la Beauce ; on nous informe que la semaine dernière on a aussi "entaillé" des érables dans le comté de Témiscouata et que la sève a coulé en abondance.

Malgré le temps couvert qu'il faisait, jeudi même, on a recueilli beaucoup d'eau d'érable dans les bois de la Rivière-du-Loup.

UN HOMME TUE

En travaillant au canal de Soulanges

Un wagon qui n'avait pas de freins a été la cause de l'accident

Cascades, via Côteau du Lac, Q., 17.—Un fatal accident est arrivé ici, sur la section No 2 du canal de Soulanges, entreprise Ryan et MacDonnell, lundi matin à 10 heures. En accouplant deux wagons un nommé David Brabant s'est fait écraser une jambe d'une terrible façon. On ne pensait pas d'abord que cet accident aurait des suites fatales, mais l'empoisonnement du sang s'est mise de la partie, et le blessé est décédé hier, à 3 heures de l'après-midi. Il n'était marié que depuis six mois.

Le coroner McMahon a été averti de la mort de Brabant et s'est transporté avec beaucoup de difficulté, à cause de l'état des chemins aux Cascades où il a tenu une enquête qui a fait connaître avec plus de précision les circonstances de l'accident.

Un nommé Adélard Brunet travaillait avec Brabant. Il avait attaché un câble à un wagon qui s'avançait lentement sur la voie principale, et il en tendait l'autre extrémité à Brabant qui devait l'attacher à la locomotive, laquelle était en repos. Ce câble devait servir à remorquer le wagon sur la voie d'évitement tout en laissant la locomotive sur la voie principale.

Pendant que Brabant, juché en arrière de la locomotive, fixait la corde, le wagon qui continuait d'avancer par suite de la vitesse acquise, vint lui broyer la jambe contre le paroi du tender.

Il a été prouvé que ce wagon, comme un grand nombre de ceux qui servent au transport du fret, n'avait pas de freins.

Le jury a rendu un verdict de "mort accidentelle", tout en faisant la remarque que l'accident ne se serait pas produit si le wagon avait été pourvu de freins.

Brabant n'avait que 21 ans.

Le tramway Electrique

Jusqu'au Cap Tourmente

Dans un entretien, M. Beemer vient de déclarer à un journaliste qu'il va construire un tramway électrique cette année jusqu'au Cap Tourmente. C'est la voie actuelle du Québec, Montmorency et Charlevoix qui va servir aux tramways ; il n'y aura qu'à poser des fils électriques.

L'établissement de ces tramways électriques va faciliter grandement le prolongement du chemin jusqu'à la Baie St Paul et à la Malbaie. La raison en est bien simple. Ce qui rendait la construction d'un chemin de fer si difficile en cet endroit, c'étaient les courbes et les rampes. Ces objections n'existent pas pour un tramway électrique. De sorte que ce sera chose relativement facile et peu coûteuse que de se rendre à la Malbaie.

M. Beemer n'a pas l'intention de prolonger cette année le tramway sur le chemin Ste Foye et sur le chemin St Louis. Ce travail pourra se faire dans un an ou deux. Pour cette année, M. Beemer se contentera de pousser l'Electrique jusqu'au Cap Tourmente.

En Extreme Orient

LE JAPON SURVEILLE SES INTERETS EN CHINE

IL RESISTERA A LA RUSSIE S'IL EST NECESSAIRE

Londres, 18—Le correspondant du "Times" à Vienne, prétend tenir de source autorisée l'information suivante :

"Depuis que le marquis Eto a repris le poste de premier ministre du Japon, les relations entre Tokio et Pékin se sont considérablement améliorées. La Chine demandait dernièrement l'avis du marquis Eto au sujet de ses relations avec les pays étrangers. Le premier ministre du Japon conseilla au gouvernement chinois d'accorder des concessions de chemins de fer, de permettre aux étrangers de fonder des banques et de restreindre les pouvoirs du vice-roi."

Le correspondant ajoute que le Japon n'a reçu aucune communication de la part de la Russie concernant les intentions de cette dernière sur Port Arthur, à part une note disant que quelques vaisseaux de guerre russes y stationneraient temporairement.

Le Japon est résolu de ne pas permettre que ses intérêts en Chine soient frustrés au profit de la Russie et il résistera à toute tentative de la part des Russes de s'établir en Corée.

"OUTRE MESURE"

La question scolaire et le "Soleil"

Le "Soleil" d'hier publie une dépêche de Winnipeg, dans laquelle il est dit que "la question des écoles est virtuellement réglée," que M. Rochon, inspecteur d'écoles du gouvernement Greenway, a pris possession de toutes les écoles catholiques moins six, et que "les catholiques se sentent soulagés en voyant un dénouement aussi favorable."

Le "Soleil" fait suivre cette dépêche des lignes suivantes :

"Cette nouvelle nous réjouit outre mesure.

"Elle justifie d'abord notre confiance en M. Laurier.

"Le chef libéral avait dit en substance : "Six années d'hésitations, de discussions envenimées ont rendu bien difficile aujourd'hui la tâche de donner pleine justice à mes coreligionnaires. Donnez-moi donc le temps, toute la latitude nécessaire pour agir, du moment que vous êtes convaincus de mon ardent désir d'arriver au but —sans froissement et sans provoquer de représailles." Ses amis eurent confiance en lui.

"Ses adversaires étaient aussi bien convaincus de ses bonnes intentions.

"Ils cherchèrent cependant, pour de mesquins intérêts de parti, à le détourner de sa route en lui créant toutes sortes d'obstacles. Ils s'évertuèrent surtout à lui aliéner, par de fausses et de perfides représentations, les sympathies du clergé, qui eut dû pourtant s'estimer bienheureux d'avoir un frère à la direction du pays au lieu d'un sectaire orangiste.

"Nous ne récriminerons pas aujourd'hui. Nous nous contenterons de dire combien les catholiques appartenant au parti libéral doivent se sentir heureux aujourd'hui de voir qu'ils ont eu raison de ne pas abandonner M. Laurier en dépit de tant de clameurs."

Le "Soleil" a bien raison de dire qu'il se réjouit "outre mesure."

C'est se réjouir "outre mesure" que d'acclamer avec effusion ce qui, dans tous les cas, ne saurait être qu'un pis-aller, un arrangement incomplet, un pauvre fragment de liberté.

C'est se réjouir "outre mesure" que de célébrer avec enthousiasme un "modus vivendi", qui ne rend pas à la minorité manitobaine son autonomie scolaire, qui la laisse soumise au règne du bon plaisir, et qui ne redresse en aucune façon ses justes griefs, quant à la violation de ses droits constitutionnels foulés aux pieds.

C'est se réjouir "outre mesure" que d'exalter la gloire de sir Wilfrid, qui, au lieu de faire respecter la constitution et le droit, comme il en avait le pouvoir, a manoeuvré depuis dix-huit mois pour se tirer d'affaire en n'accordant à ses frères du Manitoba que des miettes et des lambeaux de réparation.

Si les catholiques du Manitoba acceptent les concessions imparfaites dont on parle depuis quelque temps, c'est par suite d'une dure nécessité, et tout en protestant, comme le veut le Souverain-Pontife, contre le déni de justice dont ils continuent à être victimes. Voilà tout ce que signifie la nouvelle annoncée par le "Soleil," si elle est fondée.

Ces concessions, où des concessions analogues, la commission nommée par le gouvernement conservateur en 1896, aurait pu les obtenir, mais n'en a pas voulu, parce que la minorité les repoussait, et que ce qui était réclamé c'était justice complète.

Cette justice n'est pas rendue. Les droits des catholiques ne sont pas reconnus. La constitution reste violée. Les garanties solennelles stipulées en 1871, en faveur d'une minorité catholique et française, sont toujours lettre morte.

Ah ! oui, le "Soleil" a bien raison de s'écrier, sans se douter de ce qu'il dit, qu'il se réjouit "outre mesure !"

Accidents aux enfants

Les enfants en s'amusant sont sujets à se faire des blessures, à se couper, à forcer un membre, et les souffrances qu'ils endurent en attendant le médecin devraient convaincre les mères qu'il est nécessaire d'avoir sous la main un remède pour ces accidents. Le QUICKCURE est un remède qui agit instantanément et chasse toutes les douleurs.

Le contrat supplementeire

POUR LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER DU YUKON

Nous avons vu que, pendant la discussion sur le bill du Yukon, l'honorable ministre des chemins de fer avait soumis à la Chambre, sous forme de contrat supplémentaire, les amendements que le gouvernement voulait faire pour se conformer aux suggestions des membres de l'opposition.

Coici ce contrat supplémentaire :

Convention passée le 28e jour de février 1898.

Entre Sa Majesté la Reine représentée aux présentes par l'hon. ministre des chemins de fer et canaux et l'honorable ministre de l'intérieur du Canada d'une part.

Et William Mackenzie et Donald D. Mann d'autre part.

Comme complément et partie du contrat passé entre les dites parties en date du 25 janvier 1898.

1. Il est convenu que l'option accordée par la dernière partie de la clause 12 du dit contrat aux entrepreneurs pour le choix de blocs supplémentaires à chacune des extrémités des blocs portant les numéros impairs le long de sa ligne, doit être et est par les présentes abrogée.

2. Après que le dit chemin de fer de la Rivière Stikine au Lac Teslin aura été accepté comme complet par le gouvernement, il devra être et continuer à être dûment et raisonnablement entretenu et exploité pour le transport des passagers et des marchandises et pendant cinq ans à dater du dit achèvement, les entrepreneurs ne pourront pas choisir plus des quatre cinquièmes des terres qu'ils ont le droit de choisir en vertu de ce contrat. Le cinquième restant devant être gardé par le gouvernement comme garantie du dit entretien et de la dite exploitation du dit chemin de fer pendant les cinq années, pourvu que le gouvernement puisse permettre aux entrepreneurs de substituer d'autres garanties acceptées au dit cinquième.

Et à la fin des dites cinq années, si aucune faute importante (que la compagnie ait pu éviter) n'a été commise dans les dits entretien et exploitation pendant la dite période, les entrepreneurs pouront choisir et auront droit à la concession du dit cinquième restant ; mais s'il survient quelqu'une de ces fautes importantes, le droit de choisir le dit cinquième s'éteindra et le droit des contracteurs de recevoir la concession du dit cinquième cessera d'exister et sera forfait. De plus si une autre garantie avait été substituée au dit cinquième, cette garantie deviendra et sera forfaite.

3. Aucun membre de la Chambre des Communes ne devra avoir droit de posséder une action ou part de ce contrat ni de recevoir aucun bénéfice en résultant.

4 Les terres dont il est parlé dans ce contrat et parmi lesquelles le choix doit s'exercer, doivent être seulement les terres à la disposition du gouvernement lors du choix.

5. Cette convention fait partie et doit être lue avec le dit contrat du 25 janvier 1898, comme s'il en faisait partie primitivement.

En foi de quoi cette convention a été signée par les parties, en présence de

Z. A. LASH.
JOHN J. MAGEE.
WM. MACKENZIE.
D. D. MANN.
AND. G. BLAIR.
Ministre des chemins de fer.
CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur.

Casselman

Le village ressuscite de ses ruines

Casselman, 16—La bénédiction de la nouvelle église de Casselman, aura lieu le 24 de mars courant. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa officiera. Ce sera l'occasion de réjouissances publiques à la suite des cruelles épreuves qui se sont abattues l'automne dernier sur cette localité. La petite ville renaît de ces cendres de jour en jour. La main de la prospérité a éloigné celle du malheur, répandant ses bienfaits et recouvrant d'édifices nouveaux, d'industries plus belles les ruines fumantes que l'incendie avait accumulées. Au printemps, grâce à l'initiative, au dévouement du vénéré curé Touchette, grâce aussi aux secours obtenus et à l'énergie de ses habitants, Casselman sera ressuscité aussi beau sinon plus qu'il était avant le désastre.

Nos artilleurs partent pour le Yukon

DES ORDRES REÇUS D'OTTAWA

Grande excitation hier matin à la citadelle lorsqu'on eut appris que des ordres venant d'Ottawa demandaient la formation d'un détachement de trente artilleurs, officiers et soldats, pour aller au Yukon. Le capitaine J. H. C. Ogilvie et le sergent de l'hôpital O'Hagan sont les seuls artilleurs qui aient reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

Plus de soixante hommes ont offert leurs services, et l'assistant-chirurgien Sewell a passé la journée d'hier à les examiner.

Le détachement comprendra quatre sous-officiers ; il recevra une double solde à partir de Vancouver.

On dit que les soldats dont le terme d'engagement expire avant deux ans, seront assermentés pour une autre période de trois ans.

Le sergent O'Hagan, qui est à la tête d'une nombreuse famille, a télégraphié à Ottawa pour demander la permission de rester à la citadelle.

Parmi ceux qui doivent partir, on mentionne les noms suivants : le sergent Lyndon, le caporal Power et les bombardiers Matthews et Mooney, les artilleurs Hudson, Hanna, Russell, Armstrong, Macdonald, Lapointe, McGillavery, Niland et McMillan. On mentionne de plus les artilleurs McMahon et Stanley Pugh comme devant être choisis.

L'examen médical se continue aujourd'hui.

On choisira autant que possible des artilleurs non mariés.

Le bruit court que neuf hommes de la Batterie de Campagne B ont demandé à faire partie du détachement.

On connaîtra probablement demain les noms des élus.

Vole par un escroc

Revêtu du costume de prêtre

Il y quelques jours, un homme portant le costume de prêtre entra à la librairie Mercier & Cie, et demanda à acheter des images. Il en acheta pour $ 3 ou $ 4, puis dit au commis de mettre ça au compte du révérend M. Lessard collège de Lévis, et il partit emportant les images. Une couple de jours après il retourna à la librairie et acheta des articles pour une douzaine de piastres. Il demanda encore de mettre cela au compte du révérend M. Lessard, ce qui fut fait de bonne grâce, car le commis croyait réellement avoir affaire à un prêtre. Mais quand le compte fut présenté au révérend M. Lessard pour paiement, celui-ci déclara n'avoir jamais fait acheter de ces marchandises par qui que ce soit.

On a eu là évidemment affaire à un escroc qui avait revêtu la soutane pour mieux réussir dans son vol.

Navrante histoire !

Une femme sans gîte et sans pain

Montréal, 16—Le convoi de Québec venait d'entrer en gare, à la place Dalhousie, lorsqu'une femme accompagnée de deux enfants, descendit d'un wagon et s'installa dans une salle, paraissant attendre quelqu'un. Son apparence misérable et son air inquiet attirèrent l'attention du gardien de service, qui lui demanda s'il pouvait lui être utile en quelque chose. La malheureuse fondant en larmes, répondit qu'elle était à la recherche de son mari qui l'avait abandonnée à Terrebonne, sa résidence. Ne connaissant personne à Montréal et privée de toutes ressources, elle ne savait où diriger ses pas. L'agent de la gare, informé de la présence de cette malheureuse, lui fit servir les victuailles dont elle avait grand besoin, n'ayant rien mangé depuis la veille. Il chargea ensuite M. Marshall, de trouver un refuge aux malheureux abandonnés.

M. Marshall apprit de la mère que son père résidait à Québec, elle trouverait près de lui, un refuge assuré. Ne possédant rien, elle ne pouvait pas payer son billet de passage et force fut à M. Marshall de trouver un gîte pour la nuit.

Le refuge français, No 42 rue Cadieux, donna avec empressement l'hospitalité aux malheureux et, ce matin, grâce à l'intervention du maire Préfontaine, la mère et ses enfants prenaient passage sur le convoi à destination de Québec.

La police, dit-on, a été chargée de retrouver le père indigne qui a ainsi abandonné sa famille.

Remerciements à St-Antoine de Padoue pour une faveur obtenue par son intercession, avec promesse de faire publier. C. A.

"Discours et conferences"

Le volume de "Discours et Conférences," que notre directeur vient de livrer au public, a été accueilli avec beaucoup de bienveillance par plusieurs de nos confrères. Des adversaires de tous les jours ont même publié à cette occasion, des articles très sympathiques, dont nous avons vivement apprécié la note courtoise.

Naturellement le "Courrier du Canada" n'a rien à dire quant à l'ouvrage lui-même. Mais il a le devoir de féliciter les éditeurs, MM. L. J. Demers et Frère, sur l'apparence typographique de ce volume qui est remarquablement bien imprimé, comme tous ceux qui sortent de leurs ateliers.

POUR LE KLONDYKE

A l'occasion du départ de M. A. F. Miller pour le Klondyke, ses amis lui ont donné un banquet, mardi soir, au Château-Frontenac.

M. Miller est parti à 11 hrs, hier soir, par le convoi du C. P. R., accompagné de MM. F. X. Létourneau, de Ste-Famille, P. Tanguay et Holiday, de cette ville.

Près de 1,500 personnes sont allées les reconduire jusqu'à la gare et leur souhaiter un heureux voyage.

BONNE AUBAINE POUR LES HURONS DE LORETTE

Depuis quatre mois, cinq à six mille paires de raquettes ont été expédiées au Klondyke par les différentes fabricants de Lorette. Une seule maison en a expédié pour sa part 3,500 paires.

Les fabricants de souliers de chevreuil du même endroit n'ont pu satisfaire aux nombreuses commandes qu'ils ont reçues du pays de l'or, bien qu'ils aient travaillé nuit et jour une partie de l'hiver. Pas moins de 1,800 à 2,000 douzaines de paires de ces souliers ont été expédié depuis quelques semaines.

Fatal accident a Thetford

Somerset, 16.—Le 13 courant, une pierre qui s'est détachée soudainement, a frappé à la tête et au dos M. Jacques Croteau, mineur de la "Bell Albestos Co.", à Thetford. Il est mort dix-sept heures après. Le Dr Morin a constaté une blessure à la tête et une fracture de deux vertèbres.

L'endroit où l'accident est arrivé servait de refuge aux hommes lors des explosions de mines. Verdict du coroner: "Mort accidentelle."

Le défunt était un homme estimé et capable. Il était âgé de 3 à 5 ans, et laisse cinq enfants et une veuve. Les funérailles ont eu lieu hier. Il y avait un cortège superbe.

SIR OLIVER MOWAT

Se fait voler son argent

Toronto, 17.—Hier matin en se rendant à l'Académie Royal Canadienne, sir Oliver Mowat s'est fait voler son portefeuille et un rouleau de billets de banque.

Les travaux de réparation de l'église de St-Pierre sont commencés depuis lundi, sous la direction de M. St-Hilaire, de St-Romuald. Les matériaux arrivent par voie de l'Intercolonial, et les abords de l'église sont déjà encombrés, malgré la difficulté des transports. Cela donne un regain d'activité au village.

Le marquis de Salisbury

Londres, 16—On annonce officiellement que le marquis de Salisbury a éprouvé beaucoup de fatigue vendredi, par suite de la longue séance du cabinet. Il souffre d'une grande faiblesse et d'une attaque d'influenza, qui ont nécessité la visite de sir W. Broadbent, le célèbre médecin, lequel a conseillé au premier ministre de prendre un repos complet dans le sud de la France.

M. A. J Balfour, premier lord du trésor, et leader du gouvernement à la Chambre des Communes, s'occupe du département des affaires étrangères.

La rumeur que lord Salisbury avait l'intention de démissionner est contredite officieusement.

Le premier ministre partira dans quelques jours pour Beaulieu, où il passera quinze jours.

Explosion du "Maine"

L'enquete touche a sa fin

La Havane, 16—Le "Mangrove" portant les commissaires enquêteurs, sur l'explosion du "Maine", est parti hier après-midi, pour Key West. Le président de la commission, le capitaine Sampson, dit que ce n'est que durant l'après-midi, que l'on avait résolu de quitter la Havane. Bien que quelques témoignages puissent y être encore obtenus, on a cru qu'ils ne seraient pas suffisamment importants pour justifier un plus long séjour à Cuba. Les commissaires retourneront si les plongeurs font quelques découvertes importantes.

Les plans du navire, les notes prises au cours de l'enquête, sont très élaborés et formeront des documents volumineux.

Les commissaires ignorent encore quelle pourra être la durée de leur enquête.

La Havane, 16—Le corps d'une autre victime du désastre du "Maine", a été trouvé hier soir, flottant à l'arrière du croiseur "Montgomery."

CALENDRIER

.....: DU .....

Diocèse de Rimouski

POUR 1898

Il nous reste en magasin encore 400 copies de ce calendrier que nous vendrons à de bonnes conditions.

L'ORDO POUR 1898

Avis aux Membres du Clergé

Il ne reste plus que 25 copies de l'Ordo pour 1898, publié sous la direction de Mgr C. A. Marois, V. G.

L. J. DEMERS & FRERE,
30, rue de la Fabrique,
QUEBEC.

P. S.—L'édition du Calendrier de Québec est complètement épuisé.

T T T

Un lot de Thé Provenant d'un Fonds de Banqueroute

6 ASSIETTES Avec une livre de Thé de 40 cts

Données GRATIS

REMARQUEZ QUE CE THÉ EST DE CHOIX.

Echantillons donnés à ceux qui ed feront la demande.

J. B. ROUSSEAU

238, RUE ST-JOSEPH

Succursales : 314, RUE ST-JEAN
70 Cote du Passage, Levis

UN DERNIER MOT

Au "Monde Canadien"

M. Nantel se persuade que nous voulons avoir le dernier mot dans la discussion qui s'est élevée au sujet de sir Adolphe Chapleau. C'est une erreur.

Nous avons tenu simplement à relever tout ce qui méritait de l'être dans ce débat, et nous n'y sommes pas parvenu tant la matière était féconde.

M. Nantel nous accuse d'avoir suscité cette controverse sans raison, sans provocation. Ce propos nous semble léger, et semblera hardi à ceux qui ont suivi l'affaire. Ce qui a suscité cette controverse, ne l'oubliez pas, M. Nantel, c'est d'abord la divulgation de la triste et compromettante épître de sir Adolphe à maître Tarte. Et cette épître ce n'est pas nous qui avons conseillé à sir Adolphe de l'écrire, car il n'avait pas demandé, pour rédiger cette pièce intime, l'avis de ses ministres.

En second lieu, ce qui a fait naître le débat, ce sont certaines paroles prononcées par sir Adolphe dans son "interview" avec un rédacteur de la "Presse."

Sir Adolphe sentait le besoin de parler : c'était son droit. Mais sans doute ce droit n'impliquait pas, pour ceux à qui déplairaient ses paroles, l'obligation de se taire. Les paroles de sir Adolphe ne sont pas "tabou," le suppose.

Or, ces paroles nous ont déplu.

Nous avons trouvé détestable et suspecte sa tirade relative à la concentration des forces libérales conservatrices. Nous avons trouvé mal fondée sa prétention d'avoir eu une autre attitude officielle que ses collègues sur la question des écoles, en 1892. Nous avons trouvé malencontreuse sa façon d'expliquer son refus de nous aider à faire triompher la cause de la minorité manitobaine, en 1896. Nous avons jugé malsonnante sa phrase à l'adresse de Laurier et des conservateurs : "les conservateurs l'ont singulièrement favorisé jusqu'à présent, et il ne tient qu'à lui de mériter, dans l'histoire, le nom d'un chef habile et d'un bienfaiteur de son pays." Enfin nous avons estimé inadmissible sa manière dégagée de plonger dans les limbes de l'oubli sa lettre à M. Tarte, tout en admettant son existence et en refusant de nier l'authenticité des fragments rendus publics.

Voilà, M. Nantel, ce qui a suscité la controverse. Libre à vous, maintenant, d'écrire que nous y sommes entré sans raison.

Nous avons fait nos observations avec réserve et mesure. Sir Adolphe nous a répondu dans une longue lettre pleine de fausses notes. Nous avons répliqué avec fermeté, mais toujours avec modération. M. Nantel est venu à la rescousse de son chef à la tête de quatre colonnes d'attaque. Nous avons repoussé l'assaut aussi vigoureusement que possible. Et voilà comment nous sommes un provocateur, un démolisseur, un dénigreur, voilà comment nous avons montré un incroyable "acharnement" à perdre sir Adolphe dans l'opinion de ses contemporains !

Le résumé rapide que nous venons de faire du débat va nous d'spenser d'être long.

M. Nantel répète que la lettre à Tarte, étant tronquée, nous n'avons pas le droit d'en tirer des conclusions. Voyons, nos contradicteurs ont pourtant dû s'apercevoir que cette défense est puérile. Niez l'authenticité de la lettre, niez l'authenticité des passages publiés, à la bonne heure ; mais ne venez pas nous chanter que ces fragments, parce qu'ils sont des fragments, ne sont pas compromettants. La phrase qui suit n'est qu'un fragment : "Les partis sont autant de parcs où l'on garde le bétail votant." Mais ce fragment, dans la bouche d'un ancien chef de parti, d'un ancien premier-ministre, est une insulte sanglante pour tous ceux dont il a jadis réclamé le concours, exigé l'appui et escompté le dévouement.

Toutes les phrases qu'on va lire sont des fragments : "Si les castors rouges vous donnent du trouble, je puis vous assurer que je n'en ai pas moins avec mes castors bleus... Le temps est arrivé à Québec où nous devons mettre nos projets à exécution... Je puis me permettre de dire que vous avez été imprudent à Ste-Scholastique... Vous remarquerez par le ton de la "Presse" qu'elle favorise nos plans. Berthiaume est bien disposé et lui et Dansereau y verront. Ne faites pas attention à certains articles, cependant, car Blumhart est difficile à contrôler. Quant au "Monde," Nantel est bien disposé. Il n'est pas votre ennemi, mais il est le propriétaire, non le directeur. Martin ne connaît pas nos plans, mais c'est un bon chien de garde et il défend le château de son maître avec courage, quand il pense qu'il est attaqué.... Vous n'avez pas oublié le rôle que j'ai joué en empêchant l'ambitieuse Nouvelle-Ecosse de conduire le pays avec un parti formé il y a quarante ans."

A-t-on nié l'authenticité de ces divers passages de la lettre fameuse ? Non ; on s'est borné à dire qu'on avait plaisanté ! Eh bien, fragments tant que l'on voudra, nous disons que ces fragments sont odieux, et désastreux pour l'ancien chef conservateur qui, devenu lieutenant-gouverneur, les a écrits à un ministre libéral d'Ottawa, derrière le dos de ses ministres à Québec !

Libre à M. Nantel de déclarer correctes ces machinations, régulière cette conduite, loyales ces manoeuvres occultes ; de juger estimable cette lettre et de s'y trouver bien partagé !

Libre à lui de prétendre gratuitement que Dufferin, Lorne, Angers, ont ainsi comploté avec les ennemis jurés de leurs ministres !

Libre à lui de croire—nous ne le pensons pourtant pas si naïf—que tous ces tripotages se faisaient dans l'intérêt du cabinet provincial, et que c'était pour les beaux yeux de MM. Flynn, Beaubien, Pelletier, Hackett, Atwater et Chapais, contre lesquels il poussait le cri de guerre à Ste-Scholastique, que Tarte manoeuvrait dans l'ombre avec sir Adolphe !

Enfin, libre à lui de dire que nous travaillons à diviser le parti conservateur, lorsque nous protestons contre l'action perfide de ceux qui ont essayé de livrer, pour considération, le parti conservateur aux chefs du parti libéral !

Quant à nous, dans cette désagréable polémique, nous avons eu pour but, non pas de démolir un certain homme, mais de décourager une certaine tendance, et d'empêcher le retour d'une certaine manoeuvre.

Nous espérons avoir réussi, et nous sortons du débat, convaincu qu'il n'a pas été inutile, tout en regrettant qu'il ait été rendu nécessaire.

L'Onguent du Dr Agnew guerit

Le Salt Rheum, l'eczéma, le mal de barbe et toutes les maladies de la peau et les éruptions. Il donne du soulagement dans une journée. Les guérisons sont légions ; il ne faillit jamais. Des années de preuve. Sa popularité augmente tous les jours auprès de l'humanité souffrante. Bon pour la peau de bébé, bon pour les jeunes gens, les gens de moyen âge et les vieux. 35 cents.

A vendre à la pharmacie A. Leclerc & Cie. 241-243, rue Saint-Joseph, St-Roch.

Un voleur de locomotiv

Il n'est pas banal

Un employé à bord d'un remorqueur, John Shanaphy, a volé une locomotive à la station de Port Reading, près de Perth Amboy (New-Jersey). A la suite d'une querelle, John s'est jeté sur le capitaine du remorqueur et l'a assommé à coups de poing ; puis il a sauté à terre. Il se trouvait près de la station de Port Reading et, voyant une locomotive au repos sur la voie de garage, il saute sur la machine, ouvre la vapeur et se met à parcourir la voie en montant et en descendant. Les employés de la ligne lui ont intimé l'ordre de s'arrêter. Cet ordre sembla redoubler l'audace de Shanaphy, car au lieu de s'arrêter, il lança la locomotive à toute vapeur sur la voie principale et il disparut bientôt dans la direction de Metuchen. Une dépêche fut envoyée à toutes les stations descendantes pour tenir la voie libre et un mécanicien, monté sur une autre locomotive, s'est lancé à la poursuite de John. Celui-ci, se voyant sur le point d'être pris, a renversé la vapeur et s'est jeté, à toute vapeur, à la rencontre du mécanicien ; mais au moment de l'atteindre, John a changé d'avis ; il a arrêté la locomotive, a sauté à terre et s'est sauvé dans les bois voisins. Le soir, attiré sans doute par l'amour du danger, il est revenu à Port Reading, où il a été aussitôt arrêté, sous l'accusation de vol d'une locomotive et de coups portés à un supérieur.

John Shanaphy est fort connu dans le pays ; il s'y est acquis, l'année dernière, une curieuse réputation en se mariant tandis qu'il était en prison, à laquelle il avait été condamné pour avoir volé une ancre pesant 200 livres.

INCENDIE A ST-THOMAS, ONT.

Destruction du Grand Opéra

St-Thomas, Ont., 21.—Vers 9.30 heures, hier soir, le feu a éclaté dans l'édifice de l'Opéra et s'est propagé rapidement. L'édifice a été détruit de fond en comble. Les pertes s'élèvent à $7,000, couvertes par les assurances.

Les pecheries du Canada

Nouvelles donnees

Nous avons accusé réception, l'autre jour, du rapport annuel du ministre de la marine et des pêcheries, en publiant quelques extraits de ce document officiel. Aujourd'hui nous empruntons à ce même rapport de nouvelles données sur nos pêcheries qui ne seront pas sans intérêt pour le lecteur.

Les pêches canadiennes sont sans doute les plus considérables du monde, s'étendant sur un littoral des côtes de l'Atlantique estimé à près de 10,000 milles de longueur et celles du Pacifique à 8,000 milles, sans compter nos grands lacs dont la superficie appartenant au Canada est donnée à 72,000 milles carrés. Ajoutons à cela, nos fleuves immenses le St-Laurent, le Mackenzie, le Saskatchewan, le Fraser, la Rivière Rouge, le St-Jean, le Miramichi, le Restigouche, etc., tous bien peuplés des poissons les plus recherchés.

PECHEURS ET MATERIEL DE PECHE

Pour la dernière saison publiée dans ce rapport, pas moins de 1,200 vaisseaux et 35,400 bateaux montés par plus de 75,000 pêcheurs se livraient à la pêche, faisant usage de 6,344,456 brasses de filets et autres agrès de pêche représentant en tout un capital de près de dix millions de dollars.

L'industrie de la mise en conserve des homards seule emploie plus de 14,000 personnes dans ses 665 homarderies avec ses 1,100,000 trappes dispersées sur les côtes des Provinces Maritimes représentant un capital de $1,115,600.

Les soixante-cinq établissements de la Colombie Anglaise pour la mise en conserve du "saumon" sont aussi évalués au-dessus d'un million de dollars.

VALEUR DE NOS POISSONS

Le rendement total des pêches du Canada, pour l'année dernière est évalué à $20,400,000, reparti par province comme suit :

Nouvelle-Ecosse	$6,070,895
Nouveau-Brunswick	4,799,433
Colombie-Anglaise	4,183,999
Québec	2,025,754
Ontario	1,605,674
Ile du Prince-Edouard	976,126
Manitoba et Nord-Ouest	745,543

Tandis que les provinces du Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario démontrent une augmentation totale de plus d'un demi-million, les autres provinces accusent une diminution de $367,000.

La valeur des principales espèces de poissons (dont le produit excède $100,000) est comme suit :

Saumon	$4,001,679
Morue	3,619,385
Hareng	2,909,744
Homard	2,205,762
Poisson blanc	773,345
Maquereau	727,743
Truite	713,449
Eperlan	498,539
Egrefin	493,384
Merluche	276,620
Doré	274,931
Fletan	253,435
Merlan	221,118
Gasparo	209,194
Sardines	205,249
Huitres	194,296
Eturgeon	152,757
Petites morues	137,832
Anguilles	132,942

La valeur du poisson employé comme boëte est placée à $384,219, celle de l'huile de poisson à $224,633 et les peaux de phoques sont évaluées à $550,250.

En comparant le rendement de 1896 à celui de l'année précédente, les fluctuations les plus voyantes sont la grande augmentation du saumon et du hareng et le décroissement de l'industrie sardinière qui est attribué aux grèves des employés des établissements de conserve de l'Etat du Maine qui naturellement limiteront la production de la province voisine. L'amélioration dans la pêche du saumon quoique principalement dans la Colombie Anglaise, fut aussi générale dans les Provinces Maritimes.

Pour se convaincre de l'importance de nos pêcheries il suffit de constater le produit total que les cinq principales espèces ont fourni au commerce depuis vingt-huit ans :

Morue	$106,433,217
Hareng	54,373,042
Homard	48,964,815
Saumon	45,740,470
Maquereau	37,589,835

DEPENSES ET REVENU

Durant l'année se terminant le 30 juin dernier, les déboursés de ce département se montent à $443,586, savoir, $99,731 pour service général, $27,330 pour pisiculture, $99,357 pour le service de la protection des pêcheries et $62,777 comme dépenses diverses, y compris les $154,389 payées en primes de pêche.

Durant le même exercice, la somme de $106,469 a été perçue comme honoraires de licences de pêche, amendes, etc.

PRIMES DE PECHE

Les primes de pêche sont accordées aux pêcheurs des Provinces Maritimes pour les encourager à construire de meilleures embarcations qui leur permettent de pêcher en pleine mer sur les grands bancs. Au moins 29,486 pêcheurs ont ainsi bénéficié en 1896 de la somme mentionnée plus haut. Depuis 1882, plus de "deux millions et quart" ont été ainsi distribués par le gouvernement fédéral aux pêcheurs maritimes.

PISCICULTURE

Il y a maintenant quinze établissements de pisciculture dans le Canada, mais durant l'année 1897, ceux de l'Ile du Prince-Edouard et du Manitoba n'étaient pas en opération. Environ deux cent millions d'avelins ont été éclos dans les établissements du gouvernement et distribués dans nos eaux durant la dernière saison.

Le compte rendu des travaux de M. Kemp, expert du gouvernement, sur l'ostréiculture sera intéressant pour les amateurs de cette fameuse bivalve.

Le rapport contient aussi les dernières phases de la célèbre question de la mer de Behring et de nos conventions avec les Etats-Unis sur ce sujet.

Nominations ecclesiastiques

Par décision de Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé G. Laporte, curé de Saint Philippe, vicaire forain du vicariat numéro 14, en remplacement de feu M. Joseph Morin ;

M. l'abbé G. Charette, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé E. Chagnon, vicaire à Saint Vincent de Paul, Ile Jésus ;

M. l'abbé R. Pelletier, vicaire à Saint Félix de Valois ;

M. l'abbé L. H. Colin, vicaire à Saint Henri des Tanneries.

La manufacture Bresse

En en fera une manufacture de corsets et de boites

Nos lecteurs savent déjà que la manufacture de M. Bresse, vendue vendredi à l'enchère publique, a été achetée par M. Geo. E. Amyot, propriétaire de la manufacture de corsets de cette ville.

M. Amyot, que nous avons rencontré, ce matin, nous a dit que c'était son intention de se servir de cette immense bâtisse pour en faire une manufacture de corsets et de boites.

Les travaux, dans ce nouveau local, commenceront vers les premiers jours de mai.

Hier, à l'enchère publique, MM. Rochette et Amyot se sont disputés cette propriété. Au début de l'enchère, M. Rochette offrit $10,000 ; M. Gaboury succéda avec $15,000 et M. Rochette monta à $18,000.

Alors M. Amyot cria $20,000. Il se fit un silence pendant cinq minutes et alors M. Rochette offrit $20,100 ; M. Amyot le relança et mit $20,200 ; Rochette $20,500, Amyot $20,600, Rochette $21,000 et finalement M. Amyot $21,500.

Personne n'ayant osé mettre plus, la propriété fut adjugé à M. Amyot.

Le nouveau sucre d'erable

Le correspondant québecquois d "Prix du Courant," fait sur le sucre d'érable des remarques fort judicieuses sur lesquelles nous appelons l'attention du vendeur et de l'acheteur.

Le sucre nouveau et le sirop d'érable sont maintenant sur le marché. L'article paraît être naturel, mais il est sujet à caution. Il est maintenant connu qu'il existe dans le commerce des contre-façons nombreuses et fort bien réussies de sucre et de sirop. Les plus experts s'y laissent prendre. Ce commerce se fait grâce à la complicité de certains marchands et épiciers peu scrupuleux, qui y trouvent quelque profit.

Nous croyons qu'au lieu d'encourager de telles pratiques, tout le monde des affaires devrait se coaliser pour les empêcher. Vendeurs et acheteurs y trouveraient leur compte, en définitive, et le produit naturel par excellence n'en aurait qu'une vogue plus légitime.

DANS L'ALASKA

Le "Temps," de Paris, publie une première lettre d'un correspondant, M. Amès Sémiré, qui se rend aux mines du Klondyke. Nous en extrayons ce qui suit :

L'Alaska, Al-ay-ek-sa "grand pays," couvre près de 965,000 kilomètres carrés et est douze fois plus grand que l'Etat de New-York, tout en ne faisant vivre que quelques tribus ou plutôt groupes d'Indiens christianisés. Depuis plus de cent ans, les prospecteurs russes avaient cédé ce territoire aux Etats-Unis moyennant 7 millions deux cent mille dollars en 1867. Mais jamais placers aussi riches que ceux du Sixty mile, Forty mile, Bireck creek, Munook creek, n'y avaient encore été découverts, quoique bon nombre des anciens sujets du tsar, W. Kulgie, F. Lendeseen, par exemple, aient été des premiers à en profiter.

Elle n'est pas très enviable cette existence des chercheurs d'or, et leur mode d'opérer est forcément des plus primitifs. Quatre mois seulement sont favorables à cette chasse spéciale, mai, juin, juillet et août. C'est alors que le prospecteur chargé du plus de provisions possibles, un pic à la main, un "pan" ou plat creux et une pelle sur le dos, s'en va en quête d'une bonne fortune le long des cours d'eau, presque un billet de loterie. Par les déserts glacés, il s'en va avec son idée fixe, le pauvre homme, jusqu'au jour où croyant avoir trouvé un point favorable, il jalonne son "claim," lot de cent pieds le long du ruisseau, y creuse ensuite un puits ; chaque nuit, il allume un grand feu dans l'excavation dont le sol reste gelé même en été : au matin, il enlève les 8 à 10 pouces qui ont dégelé, les essaye au lavage de son "pan" et recommence le jour suivant. Si le sable aurifère, ce gravier souvent noirci par les pyrites de fer donne plus de 50 sous au "pan", le mineur continue son puits : tout l'hiver il l'approfondit, l'élargit, tandis qu'en haut s'élèvent les tumulus de sable que hisse son camarade ; il ouvre même des galeries horizontales sans étais, à travers la masse solide de cette terre à plus de vingt pieds de profondeur. Quand mai arrive avec l'eau des ruisseaux, le mineur travaille jusqu'à quatorze heures par jour à laver le sable retiré de l'excavation. C'est d'abord avec le "pan," sorte d'écuelle au fond de laquelle se déposent les pépites d'or quand la boue s'en va ; si cet or est trop fin, "en farine," on le jette dans un baril rempli d'eau avec une livre de mercure d'où l'on extrait ensuite assez incomplètement en "forçant" le vif argent à travers une peau de chamois, ou mieux, par l'évaporation sur le feu.

Mais ce procédé si long, si laborieux de l'écuelle se remplace autant que possible par celui du "rocker" ou des "sluices."

Le "rocker" est une boîte de trois pieds sur deux montée sur bascules, renfermant un sac puis un caqrré de laine qui retiennent les grains d'or et laissent passer le sable ; au fond de cette berceuse se trouve un peu de mercure qui amalgame l'or trop fin pour être recueilli à la main.

Le meilleur procédé des trois, le plus rapide surtout, est celui des "sluices," conduits en bois sillonnés tous les sept ou huit pouces de rainures transversales. On lance dans cet aqueduc à ciel ouvert un courant d'eau chargé du précieux sable : le gravier et la terre sont entraînés par le torrent en miniature ; plus lourd, l'or s'arrête dans les rainures où on le recueille de temps à autre : plus tard, on brûle ces "sluices" pour extraire de leurs cendres l'or qui s'y trouvait renfermé. Le procédé est assez coûteux à cause du prix des planches à Dawson, 100 à 200 dollars les 1,000 pieds. Il est vrai que la plupart des mineurs emportent sur leur dos une scie qui leur permet de débiter eux-mêmes leurs planches.

Tels sont les procédés primitifs qui laveront cette année dans les eaux du Yukon, un nombre invraisemblable de millions.

LE CATALOGUE DE
EWING DE GRAINES
de Semences pour la ferme, le jardin et les fleurs est maintenant prêt.
Il sera envoyé FRANCO sur demande.
WM. EWING & CO., RUE McGILL, MONTREAL

Le Revd M. N. Levesque dit Lafrance

Cure de Matane

La mort vient de frapper un de ces coups terribles et imprévus, devant lesquels la foi s'incline et le coeur se brise. Le 1er février, le Révérend Monsieur Narcisse Lévesque, curé de Matane depuis treize ans et quelques mois rendait presque subitement sa belle âme à Dieu. Une légère attaque d'érysipèle, qui au début n'offrait rien d'inquiétant mais qui s'est compliquée d'une inammatiofin au cerveau, l'a conduit en trois oujrs au tombeau. C'est avec le calme du juste qu'il a vu venir la mort à laquelle une vie de sacrifices l'avait depuis longtemps préparé.

En effet, M. Lévesque a été un homme de sacrifices et d'abnégation il se dépensait littéralement au service de ses ouailles sans jamais compter avec lui-même. Sa charité pour les pauvres était proverbiale ; il donnait tout ce qu'il avait et bien qu'il eût un revenu passable, c'est à peine s'il conservait assez pour subvenir aux dépenses les plus pressantes de sa maison, vivant d'une manière très frugale et s'occupant peu de son vestiaire ; car il n'avait généralement qu'une soutane qu'il renouvelait rarement et seulement quand les convenanecees l'y obligeaient. Aussi est-il mort pauvre, n'ayant rien à léguer à ses héritiers qu'une faible assurance sur la vie.

Né à St-Roch de Québec, le 2 février 1836, Monsieur Lévesque prit sa première éducation chez les bons Frères des Ecoles Chrétiennes, où il se fit remarquer par sa tendre piété et son aptitude pour l'enseignement. Après un cours commercial, il se décida d'entrer dans l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes qu'il quitta quatre ans après pour celui des Clercs de St-Viateur, où il put se livrer à l'étude du latin. Après quatre ans passés dans cet Institut, dont deux au Côteau St-Louis, dans l'institution des Sourds-Muets et deux au collège de Rigaud où il fut professeur de rhétorique. Malgré le rude labeur du professorat, il avait tellement étudié les auteurs classiques qu'il put écrire à Mgr Blane, archevêque de la Nouvelle-Orléans : J'ai traduit tous les auteurs classiques qu'on traduit ordinairement dans nos collèges canadiens et j'ai commencé mes étudees théologiques."

Comme Mgr Blane n'avait pas besoin du sujet, le jeune aspirant fut agréé avec joie par Mgr Martin, évêque de Natchitoches, pour lequel il a conservé un bien doux souvenir.

Il se rendit auprès de ce prélat, dans l'automne en 1858, et le 22 septembre 1860, il était élevé à la prêtrise, objet de tous ses voeux depuis son bas âge. Il exerça le saint ministère dans ce diocèse jusqu'au printemps de 1863, à Natchitoches et aux Avoyelles. avec les missions de Shrevepart, Caddo et l'île Breville.

C'était au commencement de la guerre civile aux Etats-nis. Comme le gouvernement des confédérés voulait contraindre les jeunes prêtres au service militaire, il quitta son diocèse avec la permission de l'ordinaire et revint à Québec, où Mgr Baillargeon, de douce mémoire, l'agrégea à l'archidiocèse dont Sa Grandeur était alors l'administrateur. Il fut successivement vicaire à St-Thomas de Montmagny et au faubourg St-Jean, puis nommé curé à Port-Daniel et New-Port, dans la Baie des Chaleurs, où il a passé vingt ans. Ses anciens paroissiens, témoins du zèle qu'il déployait pour l'avancement spirituel et temporel de la paroisse, lui étaient très attaché. Ce ne fut donc pas sans chagrin qu'ils le virent partir pour Matane où l'appelait Mgr Langelin. En arrivant dans cette dernière paroisse, il sut conquérir la confiance et l'amour de ses nouveaux paroissiens par ses oeuvres de dévouement et par son affabilité pour tout le monde, surtout pour les pauvres qu'il affectionnait particulièrement. Les édifices religieux demandaient à être renouvelés, et, malgré quelque opposition, (il y en a toujours en pareils cas), il réussit à bâtir une très belle église qui n'a que le défaut d'être un peu petite pour une paroisse populeuse comme celle de Matane, et un bien beau presbytère, au moins à l'extérieur. Ces travaux absorbaient une partie de son temps ; cependant il ne négligeait en rien le soin des âmes qui lui étaient confiées et son zèle pour l'instruction religieuse ne se ralentit jamais. Toujours Matane se rappellera les magnifiques sermons qu'il lui donnait ; car M. Lévesque était un prédicateur remarquable : ce n'est pas de lui qu'on aurait pu dire : "verba et verba, procterea nihil." Un jour que M. l'abbé Paquet, alors prêtre du Séminaire de Québec, homme qui s'y connait en fait d'éloquence de la chaire, l'entendit parler, il dit : "Savez-vous que ce prêtre prêche très bien !"

Malheureusement sa grande modestie ne lui permit pas de prêcher ailleurs que dans sa paroisse : voilà pourquoi sa réputation comme prédicateur n'a été pour ainsi dire connue que de ses paroissiens qui savaient l'apprécier.

Dans l'intimité le curé de Matane était un causeur aimable et très bien renseigné. On n'en sera pas surpris lorsque l'on saura que les heures qu'il pouvait dérober à ses labeurs quotidiens il les passait dans sa bibliothèque qui était bien fournie de livres instructifs et intéressants. Aussi il pouvait traiter très pertinemment n'importe quelle question.

En 1887, il visita quelques pays de l'Europe, surtout la France, dont il parcourut à pieds plusieurs campagnes, afin d'y étudier "de visu" les moeurs des paysans. Mais le but de son voyage était Rome où il eut le bonheur de contempler le Grand Pontife qui fait l'admiration de l'Univers et d'en recevoir une bénédiction. Comme il était intéressant lorsqu'il parlait de la France et de la ville Eternelle ! son esprit observateur n'avait rien oublié, même les moindres incidents du voyage.

Depuis quelque temps sa vue s'affaiblissait d'une manière inquiétante et il fut obligé d'abandonner la lecture qui faisait ses délices, mais il supportait cette épreuve comme un bon prêtre sans se plaindre. Malgré tout il continuait de dire son breviaire et ce ne fut que sur un ordre de Sa Grandeur qu'il en cessa la récitation. L'automne dernier, pour lui accorder un repos bien mérité, Mgr Blais lui donna un assistant. Cependant il confessait tous les jours et prêchait presque tous les dimanches.

Durant sa dernière maladie, en l'absence de Monsieur l'assistant, il fut appelé aux malades durant la nuit, et, malgré ses souffrances, il répondit sans hésiter à l'appel. A celui qui était venu requérir son ministère, il dit : "Je suis bien malade, mais s'il le faut j'y vais." Deux jours après il était mort. "Bonus pastor dat animam suam pro ovibus." C'était mourir les armes à la main.

L'affliction des habitants de Matane est plus facile à comprendre qu'à exprimer. C'était un deuil profond dans toute la paroisse : tous tenaient à avoir un souvenir du saint prêtre, qui a passé au milieu d'eux en faisant le bien et ils ne lui ont laissé de ses cheveux que ce qu'ils n'ont pu enlever. Nos frères séparés, qui admiraient ses vertus ont aussi versé des larmes sur sa tombe.

Quoique la distance qui sépare Matane de Rimouski soit assez grande et difficile en hiver, Monseigneur de Rimouski a tenu à venir chanter lui-même le service et à faire l'éloge funèbre de ce bon curé que Sa Grandeur savait apprécier, et les paroissiens de Matane n'oublieront pas de sitôt la magnifique allocution qu'elle leur a adressée en vette pénible circonstance. Prenant pour texte ces paroles "Defunctus adhuc loquitur." Monseigneur visiblement ému et avec l'éloquence qu'on lui connait, rendit hommage aux vertus sacerdotales du regretté défunt et à son zèle pour le salut des âmes : "que les bons exemples, qu'il n'a cessé de vous donner pendant sa vie, dit-il, soient pour vous tous une prédication continuelle, et ce prêtre qui va reposer dans votre église parlera encore à vos coeurs, comme il le faisait durant sa vie : "defunctus adhuc loquitur."

Dors en paix dans cette église de Matane, au milieu de ce peuple que tu as tant aimé, en présence de ce tabernacle où tu as passé dans la méditation et la prière tant et de si délicieux moments et où tu venais retremper tes forces, sur le point de défaillir quelquefois au milieu des labeurs incessants d'un ministère parfois pénible. Que le Christ, fils de Dieu vivant, te reçoive dans son délicieux paradis, et que ce vrai Pasteur te reconnaisse pour une de ses brebis : ce sont les voeux d'un ami qui a pu plus d'une fois connaître toute la richesse de ton bon coeur et la délicatesse de tes sentiments.

Les obsèques ont eu lieu le 4 du courant au milieu d'une affluence nombreuse et vivement émue de paroissiens et d'étrangers. Plusieurs membres du clergé s'étaient fait un devoir de venir unir leurs prières à celles de Sa Grandeur pour le repos de l'âme de leur confrère. Nous avons remarqué : MM. les Chanoines P. I. Saucier, curé de Ste-Cécile du Bic, qui remplissait auprès de Sa Grandeur l'office de prêtre-assistant, et L. Rouleau, curé de l'Assomption de McNider ; les Révds. MM. A. Chouinard, curé de St-Octave de Métis ; L. S. Arpin, curé de Ste-Félicité ; J. H. Lavoie, curé de St-Ulric ; P. C. Saindon, curé du Cap-Chat ; F. X. Dumais, missionnaire à St-Edouard des Méchins, qui remplissait l'office de diacre ; G. Gagnon, desservant de Matane ; E. E. Pelletier, missionnaire à St-Luc ; A. Poirier, procureur du Séminaire ; J. A. Verreau, curé à St-Cyprien, qui faisait l'office de sous-diacre ; J. E. Roy, missionnaire à Mont-Louis ; Th. Dumas, vicaire à Ste-Félicité ; J. Léonard, secrétaire de Mgr l'évêque de Rimouski.

"Requiescat in pace."

Du gouvernement Laurier

SUR LES CULTIVATEURS ET LE COMMERCE

Le nouveau tarif de fret adopté par le gouvernement Laurier sur l'Intercolonial est une iniquité ajoutée à bien d'autres.

La "Semaine Commerciale" proteste elle aussi contre ce tarif. Elle compare l'ancien et le nouveau tarif pour deux des classes de fret les plus usités, entre Québec et la Vallée de la Métapédia : les grains et le beurre. Elle demande comment nos marchands de farine pourront lutter avec ceux de Montréal, quand un char de grains ou de farine peut être expédié de Montréal à Campbellton à 2cts., seulement par 100 lbs de plus que de Québec, ou à Ste-Flavie, Rimouski, le Bic, à 1c de plus seulement.

Voici deux des tableaux publiés par la "Semaine Commerciale :"

Grains, farines et engrais (moins d'un carload)—Classe 5

(Le tarif est en cents par 100 lbs)

	Nouveau tarif De Québec	De Montréal	Ancien tarif
Causanscal S. Moïse	19	21	17
St Octave	18	21	17
Ste Flavie	18	20	14
Rimouski	18	20	14
Bic	18	20	13½
St Simon	17	20	13½
Trois-Pistoles	17	20	13
St Arsène	16	20	13
Riv. du Loup	16	19	11
St Alexandre	15	19	11
St André	14	19	11
Ste Hélène	14	19	10½
St Pascal	13	19	10½
Ste Anne	12	19	10
Ste Louise	11	19	10
St Jean Port Joli	10	19	9⅓
L'Islet	10	18	9½
Montmagny	8	18	8
S V alier	7	18	8
St Charles	6	16	8

Beurre (fractions de carload) —Classe 2

	Nouveau tarif Québec	Montréal	Ancien tarif
Amqui	33	37	33
Ste Flavie	32	35	30
St Simon	30	35	28
Riv. du Loup	28	33	24
St Alexandre	26	33	24
Ste Hélène	25	33	21
Riv. Ouelle	23	33	17
Ste Anne	21	33	17
Ste Louise	19	33	17
L'Islet	18	32	15
Cap St Ignace	16	32	13
Montmagny	14	32	13
St Valier	12	32	12
St Charles	11	32	10

"La disproportion est la même pour les autres classes de fret, ajoute la "Semaine Commerciale", mais nous prenons la farine pour exemple, parce que c'est un article qui se vend au cent et non à la livre ; aussi la moindre différence dans le prix du fret peut-elle affecter ce commerce. Ajoutons que Montréal a maintenant un tarif spécial de 14c. par 100 livres pour la Rivière-du-Loup, et que Québec n'en a pas et paie 15c. pour la même destination. C'est-à-dire que non seulement le fret des 163 milles entre Montréal et Québec est entièrement gratuit, mais que de Québec à la Rivière-du-Loup, Montréal a 1 cent davantage sur Québec. Dans ces conditions, la légitime concurrence sera rendue impossible pour les marchands de Québec."

La "Semaine Commerciale" ne parle pas des taux pour les animaux. On nous affirme qu'ils sont encore pire que les autres. Ainsi un cheval, paraît-il, sous l'ancien tarif, était estimé à un poids moyen de 1000 lbs. et tarifié à 17 centins par 100 livres. Sous le nouveau tarif le poids moyen est élevé à 2000 lbs. et l'animal est entré sous la première classe, ce qui élève le taux de deux ou trois centins par livres. De sorte que pour les chevaux le tarif est plus que doublé. Pour les boeufs, pour des porcs, pour les animaux abattus, l'augmentation est aussi énorme.

Nous protestons encore une fois contre ce tarif injuste, exorbitant, qui va écraser nos cultivateurs, paralyser nos marchands, ruiner notre district.

Nos adversaires ont bien crié contre la taxe. Eh bien, la voici la taxe, et c'est le gouvernement Laurier qui l'impose, et elle est surtout dirigée contre la classe agricole, contre les habitants.

Le fond des ecoles du Manitoba

Et le gouvernement Laurier

M. Fielding a donné avis qu'il proposera à un jour ultérieur, la résolution suivante :

"Qu'il est à propos de prescrire que le gouverneur en conseil pourra, à même l'argent placé en vertu des dispositions de la sous-section 3, de la section 25 du chap. 44 des Statuts Refondus du Canada, formant le fonds des Ecoles du Manitoba payer de temps en temps au gouvernement du Manitoba, à la demande du dit gouvernement, telles somme ou sommes que le Gouverneur en Conseil jugera convenable, sans dépasser cent mille dollars en une année ni excéder une somme totale de trois cent mille dollars, les somme ou sommes susdites devant être dépensées par le dit gouvernement du Manitoba pour aider et entretenir les écoles publiques de cette province."

On se rappelle que, l'an dernier, le gouvernement Laurier avait proposé cette résolution, et n'avait pas osé la faire adopter en face des protestations et des représentations dont elle fut l'objet.

Cette année voici la même tentative qui recommence, et nous jetons le cri d'alarme.

Le gouvernement fédéral est le gardien de ce fond des écoles du Manitoba, et il ne devrait pas s'en départir, dans les circonstances actuelles.

Depuis huit ans le gouvernement Greenway viole la constitution de ce pays, pour opprimer la minorité catholique. Il a enlevé à cette minorité son autonomie scolaire garantie par l'Acte de 1871. Il refuse encore de lui rendre ses droits constitutionnels, de la rétablir dans les franchises dont elle avait joui durant vingt ans. Il a foulé aux pieds les engagements les plus solennels, et s'est moqué de l'autorité du pouvoir fédéral, et il a plongé la Confédération dans un conflit long et douloureux, dont nous ne sommes pas encore sorti.

Et après une pareille attitude, on s'en vient proposer de récompenser ce gouvernement en lui remettant le fond des écoles qui, dans certains cas, pourrait être un moyen d'action pour le pouvoir fédéral !

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a en ce moment des concessions d'accordées, un "modus vivendi" de négocié. Les catholiques peuvent être forcés par la difficulté de la situation, d'accepter certaines concessions qu'on leur offre. Mais ils n'en continuent pas moins à revendiquer leurs droits avec une indomptable persévérence. Et, quel que soit le "modus vivendi" dont il est question, la constitution canadienne n'en continue pas moins à être violée par le gouvernement du Manitoba.

Dans de telles conditions, est-il convenable pour le gouvernement fédéral de faire cadeau au gouvernement Greenway du fond des écoles ?

Que ce gouvernement respecte d'abord la constitution, et ensuite on pourra lui montrer de la complaisance.

Le danger des traductions

On lit dans le "Manitoba" :

Il y a des écrivains anglais qui aiment à émailler leur prose de mots français. C'est un hommage à notre langue, si délicate et si littéraire, dont nous ne nous plaignons pas. Seulement c'est un exercice qui demande de la discrétion, du goût et du savoir, autrement il peut devenir d'un ridicule colossal. Ainsi, la phrase suivante, que nous reproduisons ici textuellement, telle qu'elle s'étale, avec une placide stupidité, dans le "Free Press" d'Ottawa, l'organe du gouvernement, s'il vous plait, numéro du 5 courant.

"The Port moody and Kamloops "branch will always be a hideous "and oppressive "jument de la nuit" "upon the national bosom."

Un chemin de fer qui devient "une jument" reposant sur le sein national !!!

C'est le mot "nightmare" signifiant "cauchemar" que l'auteur à la recherche d'un mot "chic" a traduit ainsi.

Et combien de lecteurs anglais, élèves des fameuses écoles publiques, vont avaler sans sourciller cette jument là.

Si après cela, ils n'ont pas le cauchemar, c'est qu'ils ont l'estomac solide.

Abjuration à St-Sauveur

Samedi dernier, un nommé James Garns, âgé de 56 ans, et originaire d'Angleterre, abjurait le protestantisme, et recevait des mains du Rév. Père Féat, O.M.I., de la desserte de St-Sauveur, l'eau baptismale qui le faisait enfant de Dieu et de l'Eglise.

C'est un événement qui fera époque dans les annales de cette paroisse chrétienne et catholique, et dont le reflet ne saurait de longtemps se perdre dans la mémoire de ceux qui en ont été les heureux participants.

C'est dans la salle des séances de l'Académie des Frères de St-Sauveur, transformée en chapelle pour la circonstance, qu'a eu lieu cette imposante cérémonie, à laquelle la nouveauté du sujet prêtait un caractère tout particulier d'intérêt, au point de vue de l'acte de religion qui s'y rattache.

La cérémonie a été annoncée comme devant avoir lieu à dix heures de l'avant-midi. Longtemps avant l'heure fixée, une foule nombreuse encombrait déjà tous les points accessibles de la vaste salle désireuse et avide de prendre part à cette manifestation de Foi de la part d'un nouveau croyant. Et cette foule anxieuse et curieuse en a retiré des impressions d'autant plus salutaires qu'elle a pu se convaincre par elle-même que le catholicisme, toujours en harmonie avec l'esprit qui le dirige, sait encore s'inspirer aujourd'hui, comme dans les jours de la primitive Eglise, à la source de son Divin Fondateur, dans l'admission et la réception des nouveaux croyants à la doctrine du Maître.

Comme autrefois ; comme au temps des premiers apôtres, c'est encore cette même profession de Foi et l'adhésion à sa croyance que l'Eglise exige du cathécumène, ou nouveau converti, quel qu'il soit.

Voilà, sans contredit ce qui contribuera toujours à rehausser aux yeux de la multitude, restée étrangère à notre Foi, la beauté d'un culte imposant dans ses manifestations extérieures, par la sainteté du sentiment divin qui le produit.

Et c'est ce sentiment, je n'en doute pas, qu'ont partagé tous ceux qui ont eu le privilège de pouvoir assister à cette abjuration et au baptême d'un adulte qui venait d'avoir lieu à St-Sauveur, au milieu de tout le cérémonial dont l'Eglise dispose en ces occasions, et de tout l'éclat dont les bons Frères de St-Sauveur ont pu l'entourer.

Le nouveau néophyte, qui est un respectable citoyen de la localité, et père de famille, a reçu le baptême des mains du Rév. Père Féat, O.M.I., assisté de son vénérable confrère, le Rév. Père Burtin, O.M.I., tous deux de la communauté de St-Sauveur.

C'est M. James Lavigueur, employé chez M. Z. Paquet, et sa dame, qui ont servi de parrain et de marraine. Le néophyte était accompagné de sa famille et de ses amis, pour lesquels le Frère Directeur avait eu la délicatesse de faire disposer en avant, des sièges réservés, de même que pour le parrain et la marraine.

Cette conversion est dûe aux prières d'une épouse dévouée et de ses enfants qui l'ont suivie. Elle est également due au zèle des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, et en particulier, au dévouement du Père Féat qui recueille aujourd'hui la consolante pensée que cette conversion qu'il a opérée est une conquête pour Dieu, pour la Religion et pour la Société.

L. H. TREMBLAY.

Québec, 20 mars, 1898.

Une grande surprise

Roy et Boire Drug Co.—Je fus pris d'un rhume très sérieux. Je fis l'usage d'une bouteille de "Menthol Cough Syrup" ; à ma grande surprise, après l'avoir employé pendant deux jours, j'étais complètements guéri.

Charles Thompson,
Manchester, N. H.

Le "Menthol Cough Syrup" est en vente partout, 25 cts la bouteille.

UN VIEUX RENARD

Louis Patry, vieille poutre de prison a été traduit en cour de Police, hier matin, sous l'accusation de vol dans la paroisse de St-Gilles.

Cet individu a déjà été condamné deux fois au pénitencier pour vol, mais il n'est pas encore guéri de sa manie.

Son Honneur le juge Chauveau l'a envoyé en prison en attendant qu'on retrouve le reste des objets volés.

Il est populaire

La popularité du BAUME RHUMAL est due à son action prompte et énergique contre les affections de la gorge et des poumons. Partout 25 cts la bouteille.—36.

Les Pilules Roses du Dr Williams

Rendent le Sang Riche et Rouge

Le Sang Riche et Rouge Rend les Gens Faibles Gais, Actifs et Forts

LISEZ LES TÉMOIGNAGES DE CEUX QUI ONT PROUVÉ CELA

JEUNES FILLES PALES ET BLÊMES

Si votre fille est pâle, faible, épuisée, tourmentée par le mal de tête, le mal de dos, des douleurs dans le côté, si la nubilité est retardée, ne perdez pas de temps : ayez recours aux Pilules Roses du Dr. Williams. Elles viendront à son secours pour lui donner un développement normal et régulier, enrichiront le sang, rendront à ses joues leur couleur vermeille, et éloigneront à tout jamais le danger de la consomption et d'une mort prématurée.

Perte de santé—Guérie

Mlle Eugénie Dorion, fille du capitaine Gaspard Dorion, du Château-Richer. Qué., dit:—"J'ai toujours eu une santé délicate depuis mon enfance, et durant ces dernières années, pendant que j'étudiais fort pour obtenir mon diplôme d'institutrice, je devins si faible que ma famille croyait que je m'en allais en consomption. Je fus soignée par beaucoup de médecins et je pris beaucoup de remèdes, sans recevoir aucun soulagement. Un jour, une amie qui avait elle-même été d'une santé délicate, et que les Pilules Roses du Dr Williams avaient rétablie, me conseilla de les essayer. Je m'en procurai de suite, et après avoir commencé à prendre la deuxième boîte, je ressentis du mieux. Après avoir fini la deuxième boîte, ma santé était meilleure qu'elle n'avait jamais été. Je n'ai donc aucune hésitation à déclarer—et je comprends toute ma responsabilité en le faisant—que les Pilules Roses du Dr Williams méritent la confiance du public."

LA DANSE DE SAINT GUY

Cette maladie se presente surtout dans le jeune âge.

Mouvements irreguliers et involontaires des bras, des jambes ou de la tête.

Langueur, tremblement des mains.

Quelquefois des personnes plus âgées en souffrent.

Dans les deux cas, il n'y a pas de remede plus sûr et plus prompt que les Pilules Roses du Dr. Williams.

Remercîements d'une mère

Son enfant souffrait de la Danse de St Guy—Elle avait perdu l'usage de son côté droit, et avait aussi presque perdu la parole—Guérie en quelques semaines.

De la "Gazette" de Aylmer, Qué.

De toutes les découvertes faites dans le monde médical durant ce siècle de progrès, aucune n'a plus contribué au soulagement de l'humanité que les Pilules Roses du Williams. Nous croyons qu'il n'y a pas un seul hameau dans toute cette vaste contrée où la vertu curative de ce remède favori n'a pas été soumis l'épreuve et n'a pas triomphé. C'est un grand remède, et l'on ne saurait faire un calcul exact de tout le bien qu'il a accompli. Il y en a plusieurs dans Aylmer qui font l'éloge des Pilules Roses du Dr Williams, et parmi eux se trouve la famille de M. John Smith, forgeron et charron bien connu. Ayant appris que sa fille, Mlle Minnie, avait été guérie de la Danse de St-Guy, au moyen des Pilules Roses, un des rédacteurs de la "Gazette" se rendit auprès de M. Smith, pour avoir des détails. Quand il eut connu l'objet de cette visite, M. Smith dit qu'il serait heureux de rendre les faits publics, mais il ajouta que probablement Mme Smith pourrait donner plus de détails. Alors Mme Smith elle-même nous informa que la petite Minnie avait eu une attaque sérieuse de la Danse de St-Guy, il y a environ un an, et qu'un grand nombre de remèdes avaient été employés sans résultats satisfaisants. Une batterie électrique fut aussi employée sans succès. La maladie semblait empirer, et finalement l'enfant fut obligée d'abandonner l'école, ayant perdu l'usage de son côté droit. Sa langue était aussi si embarrassée qu'on pouvait à peine la comprendre. Après avoir laissé l'école depuis six mois et avoir suivi un traitement durant toute cette période, elle n'était pas mieux. Un jour, Mme Smith vit dans la "Gazette" les détails d'un cas de Danse de St-Guy, guérie par les Pilules Roses du Dr Williams, et elle résolut de les essayer sur Minnie. Avant qu'elle en eut fini deux boîtes, Mme Smith constata un mieux sensible chez son enfant, et après quatre autres boîtes, elle resta convaincu qu'il y avait guérison complète, tous les symptômes de la maladie ayant disparu. Il y a de cela plus d'un an, et jamais depuis le mal n'a reparu sous aucune forme. Pendant que Minnie prenait les Pilules, son poids augmenta et l'état général de sa santé s'améliora.

TROP PEU DE SANG.

Trop peu de sang ! Voilà ce qui rend les hommes et les femmes **pales, blêmes et languissants.** C'est ce qui les rend faibles, toujours fatigués, sans appétit, incapables de digerer leurs aliments, **essoufflés** ; c'est ce qui leur donne **les palpitations de cœur** après un léger exercice, tellement que c'est une fatigue pour eux que de monter un escalier. Ils sont **anémiques,** disent les médecins, et cela signifie qu'ils ont **trop peu de sang. Est-ce votre cas ?**

Vos **gencives** sont-elles **pales au lieu d'être écarlates ? Baissez votre paupière**—est-elle sur le **bord, tachée de sang et pale ?** C'est signe que vous avez **trop peu de sang.**

Plus de gens **anémiques** ont été rendus **forts, énergiques, de bon appétit et de bonne humeur** par

Les Pilules Roses du Dr. Williams pour les Femmes Pales

que par aucun autre moyen. Ces pilules **sont le meilleur tonique du monde** ; elles ont **guéri plus de gens qu'aucun autre remède,** mais vous devez vous procurer les **VRAIES** Pilules du Dr. Williams, en paquets comme **CELUI-CI** vous ferez des dépenses inutiles. L'enveloppe est toujours imprimée **à l'encre rouge** sur du papier blanc.

Si votre marchand n'en a pas ou essaye de vous en faire prendre d'autres, envoyez le prix, 50 cents la boîte ou $2.50 pour six boîtes, à cette addresse: "Dr. Williams Medicine Co., Brockville," et vous recevrez le véritable article par le retour du courrier, franc de port.

Guérison du Diabète

M. Isaïe Gillard, Wales, Ont., écrit : "Ma nièce, qui demeure chez moi depuis quatre ans, souffrait de certains troubles particuliers à son âge et à son sexe, et que les médecins disaient être la diabète. De fait elle resta pendant huit mois sous les soins de deux médecins, et malgré leurs conseils et leurs ordonnances, elle affaiblissait toujours. Il nous vint alors à l'idée d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Lorsqu'elle commença à les prendre, elle avait le teint jaunâtre, et l'haleine courte ; le sang et l'appétit lui faisaient également défaut. Après avoir avalé la troisième boîte, elle se sentit beaucoup mieux, et elle n'a eu besoin que de neuf boîtes en tout pour **rentrer en possession de sa bonne et vigoureuse** santé d'autrefois. J'ai recommandé les Pilules Roses du Dr Williams à mes connaissances, et elles sont **le remède le plus apprécié dans cette partie du pays.**"

Actions de Grâces

Un ministre écrit au nom de personnes reconnaissantes—Les Pilules Roses du Dr Williams leur ont rendu la santé et elles désirent le faire savoir à d'autres malades.

La lettre suivante écrite par le Rév. Wm Lawson, ministre Méthodiste, de Richibucto N. B., démontre de la manière la plus évidente la valeur des Pilules Roses du Dr Williams, et sa simple lecture fera voir pourquoi ce grand remède est si populaire dans des milliers de familles par tout le Dominion—il guérit là ou d'autres remèdes ne peuvent le faire.

Richibucto, N. B., 26 avril, 1897.

Dr Williams Medecine Co.,

Messieurs,—Je suis heureux de pouvoir vous fournir le certificat suivant donné spontanément, avec pleine permission de faire connaître les noms et l'endroit. C'est une offrande faite en action de grâce à Dieu et à votre remède. Mme Wm Warman, de Molus River (près d'ici), dit que son fils Alden était malade depuis sa naissance. Il ne pouvait presque jamais garder ses aliments, et ses parents avaient peu d'espoir qu'il vivrait longtemps, les médecins qui le soignait étant aussi du même avis. Il demeura dans cet état jusqu'à l'âge de 7 ans, alors qu'on commença à lui donner des Pilules Roses du Dr Williams, et par leur moyen il fut guéri et est maintenant un garçon fort et vigoureux. M. Warman, père de l'enfant, vient aussitôt ajouter son témoignage sur la grande valeur des Pilules Roses, en disant :—"J'ai souffert de douleurs dans le dos pendant des années, jusqu'au moment où je fis usage des Pilules Roses du Dr Williams qui me guérirent." Mlle Annie Warman elle aussi ajoute avec enthousiasme et librement, "j'étais faible et malade et je ne connus les avantages d'une bonne santé qu'après avoir pris les Pilules Roses du Dr Williams. J'en ai pris huit boîtes et je jouis depuis de la meilleure santé possible. De fait je ne suis jamais malade maintenant."

Voici trois membres d'une même famille ramenés à la santé par votre remède, et on serait tenté d'envier leur vigueur ainsi que leur gaieté, dues en grande partie à leur santé. Ils désirent que vous vous serviez librement de ces faits pour l'avantage d'autres malades, et je suis en état, comme leur pasteur, de certifier la vérité de ces mêmes faits.

A vous bien sincèrement,

WM. LAWSON,
Ministre méthodiste.

MAL DE ROGNONS

Symptômes :

Irritation de la vessie ; envie fréquente d'uriner ; chaleur cuisante ; douleur dans la région des reins ; appétit changeant ; abattement moral ; sédiment dans l'urine. Voilà les symptômes du mal de rognons, mais on le guérit en peu de temps avec les Pilules Roses du Dr. Williams.

Maladie des Rognons guérie.

Mme Colin Campbell, qui réside près de Fort Stuart, dit :—"J'ai beaucoup souffert d'une maladie de rognons qui me donna un violent mal dans le dos, ce qui me gêna excessivement pour marcher ou m'occuper de mon ménage. J'avais tant lu concernant les Pilules Roses du Dr Williams que je pris la résolution de les essayer, et après en avoir pris trois boîtes, le mal avait disparu. Je puis recommander les Pilules Roses du Dr Williams à tous ceux qui ont la même maladie."

C'EST LE RHUMATISME.

Avez-vous des douleurs vives dans les jointures ou les muscles ?

La douleur est-elle augmentée par le froid ?

Provient-elle de l'exposition au froid ou à l'humidité, ou vous êtes vous mouillé ?

Voilà des indices rhumatismes. Il peuvent se transformer en fièvre rhumatismale et revenir périodiquement chaque hiver, si on ne les fait pas cesser.

Les Pilules Roses du Dr. Williams ont guéri des centaines de patients.

Guéri du Rhumatisme

M. Lawrence Noaks a été pendant douze ans au service de Sa Majesté dans l'Inde, en Egypte et dans le Sud de l'Afrique, et après avoir obtenu son congé, avec honneur, il vint au Canada et s'établit à St-Jean, N. B. Si forte que fût sa constitution, elle ne laissa pas d'être affectée par les misères inhérentes à la vie des camps dans le Burmah, le Soudan et le Transvaal, et il n'y a rien d'étonnant dans le fait que, quand il arriva à St-Jean, il y a environ un an, il fut attaqué de rhumatisme, qui, tout en ne l'empêchant pas de gagner sa vie, le fit beaucoup souffrir et le priva de sommeil. Il souffrait de douleurs dans les membres, d'enflure des jointures, de palpitation du coeur, de courte haleine et de lassitude, et ni les ordonnances de ses médecins, ni les remèdes brevetés qu'il employait, ne pouvaient le soulager. C'est dans de telles circonstances qu'on lui conseilla de prendre les Pilules Roses du Dr Williams, ce qu'il fit avec les meilleurs résultats. Tous les fâcheux symptômes disparurent, et M. Noaks déclare que, avec un approvisionnement de Pilules Roses du Dr Williams, ça ne lui coûterait pas d'entrer de nouveau dans l'armée impériale, si ses services étaient requis.

Mlle Anima Kelly raconte l'histoire de sa maladie et de sa guerison—Un témoignage qui devrait être lu par toutes les jeunes Canadiennes.

Mlle Anima Kelley, jeune fille bien connue et très estimée demeurant à Maplewood, N. B., écrit :—"Je considère comme un devoir de vous faire connaitre ce que votre étonnant remède a fait pour moi. En avril 1896 je commençai à maigrir et à pâlir. L'appétit me fit défaut et la fatigue me forçait de me reposer chaque fois que je montais un escalier. Cet état se prolongea trois mois, lorsque je tombai gravement malade. Impossible pour moi de sortir, et on fit venir le médecin de la famille qui désigna ma maladie sous le nom de chlorose (pauvreté du sang). Au début, son traitement parut me faire du bien, mais il y eut bientôt une réaction défavorable. Je continuai à prendre pendant trois mois des remèdes qui ne me firent aucun bien, et que j'abandonnai au milieu du plus grand découragement. Je pris alors un remède liquide annoncé pour les cas semblables au mien, mais sans aucun succès. J'étais rendue à un état de maigreur et de faiblesse extrêmes. La tête me bourdonnait tout le temps avec fureur ; j'avais les pieds et les chevilles enflées et mon teint était pâle comme la mort. Dans ces conditions-là mon père arriva un jour à la maison avec une boîte des Pilules Roses du Dr Williams et me demanda de les essayer. En moins d'une semaine je pouvais m'asseoir, et deux semaines plus tard j'étais assez forte pour me promener à une certaine distance sans me fatiguer. Mon appétit revint, le bourdonnement dans la tête cessa. Je gagnai en chair et en couleur. Mes parents ne s'attendaient guère à mon retablissement, et aujourd'hui ils se réjouissent du changement inattendu opéré par les Pilules Roses du Dr Williams. Si ce témoignage peut être de quelque utilité à d'autres patients découragés, vous êtes parfaitement libre de le publier."

Le témoignage ci-dessus a été donné sous serment devant moi à Maplewood, comté d'York, N. B., le 14 mai 1897.

TIMOTHY W. SMITH, J. P.

Conseil d'une voisine

Le moyen de ramener une petite fille à la santé—Elle dépérissait graduellement et ses parents avaient peu d'espoir pour sa guerison.

Le cas de la petite Minnie Woodside, de Baltic, I. P. E., est peut-être la guérison la plus remarquable qui ait jamais été rapportée. M. et Mme Woodside appartiennent à l'église Presbytérienne de Princetown et sont connus avec avantage dans leur localité. Un correspondant de journal ayant appris la guérison remarquable de cette petite fille, se rendit auprès de M. Woodside pour s'enquérir des faits exacts, et voici, en substance, ce que ce monsieur lui dit : "Il y a eu environ un an au mois de juin dernier, je commençai à m'apercevoir que ma petite fille n'était pas aussi joyeuse que d'habitude et qu'elle se plaignait parfois de douleurs dans la tête et dans la poitrine. Jusque là elle avait fréquenté l'école régulièrement et elle

se montrait très capable pour un enfant de son âge. Elle ne faisait rien autre chose qu'aller à l'école, et ne supposant pas que cela pourrait lui nuire, je la laissai étudier trop assidûment. Croyant qu'elle était simplement épuisée, je l'empêchai d'aller à l'école pendant quelques semaines et je m'attendais à la voir se rétablir complètement. Je fus cependant grandement trompé dans mes prévisions, vu qu'elle devint rapidement plus faible et maigrissait tous les jours. Je devins alarmé sur son état quand elle se plaignit de douleurs aux poumons et commença à tousser. Je me préparais à la conduire chez un médecin, quand une voisine vint la voir et nous conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Elle m'assura que ces pilules avaient guéri sa propre fille après que plusieurs médecins n'eurent pas réussi à lui faire aucun bien. Je résolus donc de les essayer et j'en achetai une couple de boîtes ce jour-là même. Je commençai à faire prendre les pilules à ma petite fille, ayant bien soin de suivre les directions. Au bout d'un mois, je constatai un changement notable chez elle, et encouragé par ce fait, je continuai l'usage des pilules pendant trois mois encore. Arrivé à cette date, sa santé était complètement rétablie et elle fut capable de retourner à l'école. Je considère la guérison de ma fille comme presque miraculeuse et j'en donne tout le mérite aux Pilules Roses du Dr Williams. On ne saurait prescrire un meilleur remède pour les petits garçons et les petites filles de constitution faible. Ce qui a été fait pour ma petite fille peut certainement se faire pour d'autres enfants."

OU EST LA VERITE ?

DEUX DECLARATIONS CONTRADICTOIRES

L'année dernière, lors du débat sur la question du Drummond, M. Tarte, parlant de l'achat de la "Patrie," a fait les déclarations suivantes :

"Je sais que mon nom a été mêlé à cette transaction parce que le journal la "Patrie" a été achetée par le parti libéral et parce que M. Greenshields a été partie à cet achat. Je vais déclarer franchement ce qui s'est passé, et je le répète, que l'on interroge des témoins sous serment, si ce que j'affirme n'est pas prouvé, je vais retourner déshonoré dans la vie privée. Mais que s'est-il passé, M. le président ? Le parti libéral n'avait pas d'organe à Montréal. M. Beaugrand, propriétaire de la "Patrie," a télégraphié à M. Laurier et à moi qu'il était mourant. Je suis descendu à Montréal...Je me suis arrangé avec M. Greenshields, qui est mon avocat dans beaucoup d'autres causes pour qu'il achète la "Patrie" en qualité d'avocat du parti. On parle d'un chèque qu'aurait donné M. Greenshields. Il n'y a pas de secret là-dedans, M. Greenshields AVAIT UN CHEQUE ENTRE LES MAINS, CA N'ETAIT PAS DE SON ARGENT, MAIS DE L'ARGENT DU PARTI, ET IL A PAYE CE CHEQUE. Faites une enquête et tout cela sera prouvé."

Voilà ce que M. Tarte a dit en chambre l'année dernière. M. Greenshields avait payé le prix d'achat de la "Patrie" en donnant son chèque, mais ce n'était pas son argent qu'il déboursait, c'était l'argent du parti.

Maintenant ce n'est plus la même histoire. Voici ce que M. Greenshields a dit devant le comité du Drummond :

"Pas un seul dollar de l'argent du chemin de fer de Drummond ni de mon argent n'a été donné, en aucun cas, à M. Tarte, ni à ses fils, ni à la "Patrie". Pendant deux ans, nous avions discuté l'opportunité d'avoir un journal canadien-français dans la cité de Montréal. M. Tarte me téléphona un jour d'Ottawa qu'il avait entamé des négociations avec M. Beaugrand pour l'achat de la "Patrie." J'étais alors l'avocat de M. Tarte dans son procès contre M. Grenier, et dans une cause de libelle où M. R. White, de la "Gazette" était intéressé. Il me demanda de représenter ses fils comme avocat et de poursuivre les négociations avec M. Beaugrand. Je vis M. Beaugrand, et le prix que M. Tarte voulait payer pour la "Patrie" n'était pas celui que M. Beaugrand demandait pour la vendre. M. Tarte vint à Montréal, car M. Beaugrand insistait pour avoir une réponse, parce qu'il devait partir pour le Sud pour sa santé. M. Tarte vint à mon bureau et me demanda de l'accompagner avec ses fils chez M. Beaugrand, à sa résidence, où il était retenu, malade.

"M. Tarte me dit : Je vous demande d'être très particulier et de veiller que le transport du capital-actions de la compagnie, soit fait en bonne et due forme. Nous nous rendîmes à la maison de M. Beaugrand le matin, mais nous ne pûmes nous entendre, nous revînmes dans l'après-midi et, finalement, vers cinq heures environ, nous pûmes nous entendre sur les bases de l'achat. Le frère de M. Beaugrand, secrétaire de la compagnie, apporta les livres et le transport du stock fut opéré. Il fallait trouver en argent comptant une somme de $20,000. M. Tarte me dit, comme l'heure des banques était passée, "Voulez-vous donner votre chèque au lieu de mes fils, M. Beaugrand pourrait ne pas accepter le chèque de mes fils, et je ne puis pas le faire accepter par la banque. Je veillerai à ce que tout soit correct pour le chèque de $20,00 demain. Je donnai mon chèque pour $20,000 sur la Banque de Commerce du Canada, et je fus couvert d'une partie cette après-midi là même, et le chèque pour la balance me fut remise le lendemain matin. Il fut déposé à un compte spécial que j'avais à la Banque et le chèque fut payé de cette façon. Je n'en ai pas payé la moindre partie, pas plus que le chemin de fer du Drummond n'en a payé un sou. L'argent me fut donné par les fils Tarte, et je ne sais où ils se le sont procuré, $5,000 furent couverts cette après-midi-là, et les fils me donnèrent $5,000 en argent et $10,000 en un chèque sur la Banque d'Hochelaga."

Maintenant ce n'est plus M. Greenshields qui a payé avec l'argent du parti. Il s'est borné a prêter un chèque qui lui a été remboursé immédiatement par les fils de M. Tarte, qui, du jour au lendemain, ont donné sans sourciller, à M. Greenshields, $20,000 pour payer son chèque.

Nous voilà donc en présence de deux versions différentes.

Dans l'une, M. Greenshields paie l'achat de la "Patrie" avec de l'argent du parti.

Dans l'autre M. Greenshields se borne à prêter son chèque pour douze heures, et ce sont les fils Tarte qui paient bien et dûment les $20,000.

Où est la vérité ?

Deux nominations importantes

Candidature probable dans Bagot

Le correspondant de la "Presse à Ottawa, publie ce qui suit :

Ottawa, 17—On annonce ici que l'hon. R. Angers sera candidat conservateur dans Bagot, pour remplacer M. Dupont. Cette élection se fera en même temps que celle de West Prince, I. P. E., rendue nécessaire par la mort de M. Perry, et aura lieu sans doute très prochainement, car M. Yeo, le collègue de M. Perry pour West Prince, est parti hier pour organiser l'élection dans l'Ile du Prince Edouard.

On parle beaucoup de la nomination probable du juge Dugas, comme lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, à son retour de l'enquête qu'il fait actuellement à Crow's Nest Pass, et le long de la ligne du Pacifique, sur la façon dont ont été traités les ouvriers sur les travaux.

M. Cléophas Beausoleil, M. P., prendrait la place du juge Dugas, comme magistrat de police et juge des sessions.

SI LE BABY FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guérit les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée.

ECHOS D'OTTAWA

LA COURSE AU YUKON

ON DEMANDE UN DROIT SUR LE NICKEL

Ottawa, 17—M. Aimé Talbot de Québec, est ici pour recevoir ses dernières instructionss comme paie-maître du régiment canadien qui ira au Yukon. M. Talbot ne s'attend pas à partir avant trois semaines.

—La société des artisans canadiens français d'Ottawa a reçu hier la nouvelle de son incorporation par le gouvernement d'Ontario qui lui a toujours été refusée depuis 1895.

—La réduction du prix de transport au Yukon augmente chaque jour le nombre de chercheurs d'or. Avant hier soir la compagnie du Pacifique a été obligée de diviser son convoi de Winnipeg en cinq sections composée de dix chars chacune, soit cinquante chars en tout. On évalue à trois mille le nombre de passagers que transportaient ces cinquante chars. Vingt chars venaient de Montréal et trente d'Ontario.

—"The Nickel Steel and Nickel Company" qui vient de s'organiser avec un capital considérable, fait appel aux chambres de commerce pour insister auprès du gouvernement afin d'obtenir l'imposition d'un droit sur l'exportation du nickel brut égal à celui imposé par les autres pays sur les nickel fin. La compagnie représente que le Canada a exporté l'an dernier quatre millions de livres de nickel brut pour lesquelles il n'a reçu que $350,000. Le prix de cette même quantité de nickel après avoir été fini à New Jersey était de $1,350,000 soit un million de piastres perdues pour le Canada. Le nickel est exporté brut aux Etats-Unis parce qu'il est admis en franchise, tandis que, fini, il est frappé d'un droit.

Une requete de Mme Dreyfus

ELLE VEUT PARTAGER LE SORT DE SON MARI

Paris, 17—Mme Dreyfus, femme de l'ex-capitaine Dreyfus, vient d'adresser une pétition à M. Lebon, ministre des colonies, lui demandant l'autorisation de partager l'exil de son mari. Elle se propose de se soumettre au même régime disciplinaire que le prisonnier.

Le ministre des colonies a refusé de se rendre au désir de Mme Dreyfus.

Limites a bois

Ste-Geneviève de Batiscan, 17— M. T. Trudel, ex-régistrateur du comté de Champlain, a acheté de Herbert M. P. Rice, de Québec, toutes les limites à bois du comté de Champlain, au prix de plus de $ 30,000.

Suicide a Farnham

Farnham, 17—Un nommé O. L'Heureux, âgé de 23 ans, marié et père de trois enfants, s'est suicidé en avalant une dose de vert de Paris. Après avoir passé la nuit de mardi à mercredi dans de cruelles souffrances, le malheureux a expiré jeudi matin. Le Dr D'Artois mandé en toute hâte a fait de grands efforts mais inutilement, pour sauver le désespéré. Le découragement est la cause de ce crime. Avant de mourir, L'Heureux a manifesté le regret de son acte de désespoir et a reçu les secours de la religion. Le coroner n'a pas été notifié du fait. L'inhumation a eu lieu ce matin.

L'incendie de l'église de Saint-Valentin

Nouveaux renseignements

Le télégraphe nous apporte de nouveaux détails sur l'incendie de l'église de St Valentin :

St Valentin, 17—Un orage dévastateur s'est déchaîné cette nuit sur notre localité. Vers une heure nous fûmes réveillés par un violent coup de tonnerre et bientôt notre stupéfaction fut à son comble quand l'on vit le clocher de notre église s'embraser par le sommet et communiquer le feu au corps de l'édifice. Dans la nuit sombre, au fort de la tempête, cette torche gigantesque aurait présenté un aspect qui aurait pu arracher des cris d'admiration s'il ne se fut agi de la perte de notre église.

Le tocsin acheva de tirer de leur sommeil les plus endormis et toute la population se porta, alarmée, au théâtre du sinitre dans l'intention d'enrayer le progrès de l'élément destructeur. Hélas ! elle ne put que constater son impuissance et ce matin il ne reste plus de notre temple sacré que des murs calcinés et des ruines fumantes. M. le curé Dupuis a pu cependant sauver les Saintes Espèces, les vases sacrés et les ornements qui étaient dans la sacristie, pendant que les citoyens MM. Gagnon, Meissier, Bissonnette, Dr Hébert, Landry, Martin, Boivin et autres opéraient le sauvetage du chemin de la croix et de quelques décorations.

Les dommages sont estimés à $60,000.

L'on n'a pas encore décidé à quel endroit se feront les cérémonies du culte en attendant la reconstruction d'une nouvelle église. Il est tout probable que ce sera dans la maison d'école ou dans le presbytère. M. le curé Dupuis doit aller incessamment à Montréal consulter Mgr Bruchési à ce sujet. Au mois d'octobre dernier l'église avait été dotée de trois cloches ce qui avait donné lieu à une belle démonstration religieuse présidée par Mgr Clut et à laquelle assistaient grand nombre de citoyens éminents. Cette église avait été construite en 1849, mais restaurée en plusieurs endroits.

La foudre

Valleyfield, 17—Le tonnerre a tombé, hier soir, à 11.40 h. chez M. Napoléon Pinault, sur trois bâtisses qui contenaient huit chevaux et quarante vaches. Aucun dommage n'a été causé.

HONNEUR AU MERITE

A une séance du conseil local de la paroisse de Ste Flavie tenue le 17 janvier dernier, M. F. N. Blanchet cultivateur de la même paroisse a été élu maire par acclamation pour la douzième fois depuis 12 ans.

A une séance du conseil du comté, tenue le 9 mars à Rimouski, le même a été réélu préfet du comté pour la troisième fois pour la première division de St Germain de Rimouski. C'est un fait assez rare qu'il mérite d'être publié.

RECETTES DES OEUVRES DU DIOCESE DE QUEBEC POUR 1897

Denier de Saint Pierre	$2,010.17
Sourds-Muets	886.07
Ecoles du Nord-Ouest	953.85
Colonisation	3,112.10
Nègres de l'Afrique	907.52
Sainte-Enfance	1,497.94
Propagation de la Foi	6,112.79
Lieux-Saints	838.08
Total :	**$16,318.52**

Cultivateur devalise

Un fin filou le gruge pour le dépouiller

Une arrestation qui fait honneur au detective Gauvreau

Rimouski, 17—Pour la seconde fois depuis huit jours, le détective Gauvreau s'est signalé, aujourd'hui en mettant la main sur un fin filou. Ver quatre heures de l'après-midi on téléphona au bureau du détective qu'un individu, sous l'influence de la boisson, troublait la paix publique à la gare de l'I. C. R. Le détective Gauvreau s'y rendit en tout hâte, et reconnut son individu pour un brave cultivateur de Saint-Damase.

Au lieu de le conduire en prison, le détective conduisit son homme chez M. Michel Martin, maître charretier de l'endroit. Voulant de plus, mettre ses valeurs en sûreté, jusqu'à ce qu'il eut fini de cuver son vin, le détective s'aperçut que son homme n'avait pas un centin dans ses poches, ni sa montre à sa chaîne.

Une lettre trouvée sur lui fit comprendre au détective que le cultivateur venait à Rimouski pour conclure un marché avec M. Léonidas Dionne, avocat, de Québec, de passage à Rimouski, lequel lui offrait une terre en vente. Sans autre indication, le détective Gauvreau soupçonna que son homme avait été volé, et se mit de suite à la recherche des divers passagers descendant du même train que son cultivateur, venant de Saint Damas. Il apprit que ce dernier avait fait route avec un individu de mine suspecte, qui l'avait abandonné à l'arrivée du train. Le détective Gauvreau se mit à la recherche de ce dernier, et, s'étant informé aux divers hôtels de la ville, il recueillit assez d'informations pour pouvoir rejoindre le coupable chez M. Jean Gentil, où il était entré, sans tambour ni trompette, et s'était couché sur le plancher. L'individu dit se nommer Joseph Saint Laurent. Le détective a trouvé sur lui la somme de trente-cinq piastres, en greenbacks, et une montre en or, évidemment la propriété du cultivateur de Saint Damase.

Le détective Gauvreau a mis Saint Laurent entre les mains du député shérif, de Rimouski.

Le trajet a dégrisé Saint-Laurent qui prétend que la montre et l'argent lui appartiennent, bien que le détective Gauvreau soit persuadé du contraire.

Sans le flair et la prudence du détective Gauvreau, encore un brave cultivateur auquel une libation trop copieuse aurait fait verser d'abondantes larmes.

Quoi qu'on en dise, les détectives rendent souvent de grands services.

L'éloge du détective Gauvreau n'est plus à faire. Depuis plusieurs années, il fait partie de la grande agence Pinkerton, de New York, et s'est signalé par diverses captures célèbres.

J'apprends à l'instant que le cultivateur reconnaît sa montre et son argent. Il portera plainte demain. Vu l'absence de M. le juge Caron, actuellement en congé à Montréal, M. le shérif L. A. Asselin a télégraphié au procureur général de bien vouloir envoyer un magistrat pour s'enquérir de ces deux vols de Létourneau et Saint-Laurent.

UNE EPINETTE MONSTRE

On a abattu cette année au Château Landing le plus grand arbre qui ait été coupé sur les bords du lac Memphrémagog, depuis 20 ans. C'était une épinette de 81 pieds de hauteur, et mesurant 3 pieds à la souche. On devra y trouver 1,789 pieds de bois de charpente. Cet arbre est la propriété de MM. Prouty & Miller, de Newport, Vt.

Le resultat dans Ontario

Le lendemain des élections dans Ontario, le "Soleil" réclamait pour le gouvernement libéral une majorité de 7 voix et quelques jours plus tard il portait cette majorité à 9 voix. Samedi le journal rouge perd un peu de son enthousiasme et ne réclame plus comme certaine une majorité libérale de 4 voix ; nous laissons la parole à notre confrère :

"Voici quelle est maintenant la force respective des partis à Ontario :

Libéraux.	49
Conservateurs. . . .	44
Patron.	1
	94

Si le député patron suit les traditions de son parti et vote avec les libéraux, la majorité libérale sera de 6. S'il trahit, cette majorité sera réduite à 4.

En nous basant sur les calculs des journaux conservateurs d'Ontario, nous n'arrivons pas au même résultat que le "Soleil" ; nous trouvons la proportion suivante entre la force des partis :

Libéraux.....	48
Conservateurs.	46
	94

Il ne reste donc qu'une majorité de deux voix pour le gouvernement Hardy. Dans la colonne des conservateurs, nous insérons Elgin-Ouest, tandis que les libéraux le comptent pour eux; le résultat de cette élection n'est pas encore final, puisque le décompte a été porté devant les tribunaux et que le jugement n'est pas encore rendu.

Dans tous les cas, la majorité du gouvernement Hardy ne sera pas ce qu'on appelle "a good working majority."

A LA MISERICORDE

PRISE D'HABIT ET PROFESSION RELIGIEUSE

TOUCHANTE CEREMONIE

Une imposante cérémonie a eu lieu, samedi matin, chez les Sœurs de la Miséricorde, rue Dorchester, Montréal.

Un grand nombre de prêtres accompagnaient Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, qui présidait la cérémonie de la prise d'habit et la profession religieuse.

Après la messe célébrée par le R. M. J. Bourassa, vicaire à Woonsocket, R. I., M. l'abbé Langevin fit un sermon de circonstance sur la mission sublime qui allait être confiée aux sœurs sur le point de faire leur profession religieuse. Les sœurs suivantes ont prononcé leurs vœux temporaires :

Sœur St Antoine de Padoue—Marie-Louise Bourassa, de Montréal.

Sœur St Daniel—Catherine Murphy, de New-York, E. U.

Sœur St Ambroise — M. Adeline Rioux, de Montréal.

Sœur St-Hipolyte— Rose Anna Rousseau, de St Eloi.

Sœur Ste M. Madeleine de Pazzi—Elodie Dagenais de St-Martin.

Sœur St Benoît—Maria Gervais, de Joliette.

Sœur Marie du Bon Pasteur —Marie Eva Rioux, de Montréal.

Les suivantes ont pris le saint habit ;

Marie Auclu, dite sœur St Hubert, de Ste Flavie.

Zéphirina Des Groseillers, dite sœur St Zéphirin, de Ste Philomène.

Marie Laure Fortin, dite sœur St Hilaire, de Cedar Hall.

Marie Aglaé Fortin, dite Sœur Marguerite Marie, de Cedar Hall.

Delphine Riopel, dite Sœur St Eugène, de St Emile.

Elizabeth Chevalier, dite Sœur St Onézime, de Joliette.

Sarah Jeanne Pilon, dite Sœur Marie de l'Assomption, de Lachine.

Bernadette Dagenais, dite Sœur St Paul du Sacré-Cœur, de St Martin.

Hélène Dusart, dite Sœur St Dieudonné, de St Syracuse, N. Y.

—Nous apprenons que c'est M. Arthur Pruneau, autrefois gérant de la succursale de la banque Hochelaga, à Sorel, qui doit ouvrir la succursale de la Banque Hochelaga, en cette ville, vers le 1er mai, dans le bloc Taché, 125 rue St-Pierre.

Quatrieme conference DE MGR BEGIN

Après avoir parlé précédemment de l'organisation de l'Eglise et de son fondement qui est le Pape, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Cyrène nous a entretenus hier, des Apôtres et de leurs successeurs, les évêques, qui sont comme les colonnes de l'Eglise.

"Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations ; baptisez- les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé."—Ce sont ces paroles de Notre-Seigneur à ses disciples choisis, les Apôtres, qui ont fourni à Mgr Bégin le thème de sa quatrième conférence.

Jésus-Christ est venu accomplir sur la terre l'oeuvre de la Rédemption. Pour perpétuer cette oeuvre à travers les siècles, il doit, avant de remonter vers son Père, en confier la direction à des mandataires, à des coopérateurs chargés de la maintenir, de la défendre, d'en assurer partout les fruits salutaires. A qui va-t-il s'adresser ? Aux riches, aux savants, aux puissants de ce monde ? Mais la richesse pourrait corrompre l'oeuvre du Christ ; la science pourrait se substituer à sa doctrine ; la puissance humaine serait tentée de confisquer à son profit l'empire des âmes. Non ; c'est sur de pauvres pêcheurs de Galilée que se porte le regard du Sauveur ; il choisit ce qui est faible pour confondre ce qui est fort, ce qui est insensé aux yeux des hommes pour combattre et renverser la fausse sagesse du siècle.

Et quelles armes, quelles ressources met-il aux mains de ces nouveaux conquérants de l'univers ? Une croix, qui sera leur drapeau ; un symbole, qui sera leur guide. Qu'on les raille, ces Apôtres ; qu'on se moque de leur faiblesse ; qu'on accable de mépris ces rebuts et ces balayures du monde ! Ces railleries et ces sarcasmes ne feront que mettre en plus vive lumière la souveraine action de Celui qui, avec de tels instruments, saura bientôt régénérer les âmes, et opérer la transformation de la société humaine tout entière.

L'orateur a ici décrit l'admirable scène de la Pentecôte et cette descente merveilleuse de l'Esprit Divin sur les Apôtres qui emportent du Cénacle, avec les lumières de la science d'en haut, une force et un courage supérieurs à toutes les persécutions.

Or, de même que le Pontife romain est le continuateur de la mission de S. Pierre dans l'Eglise, ainsi les évêques sont comme la prolongation de l'action des Apôtres.

L'épiscopat n'est pas d'institution humaine, mais divine. De par la volonté de Dieu lui-même, les évêques exercent le pouvoir des Apôtres, pouvoir d'enseigner, pouvoir de juger, pouvoir de gouverner, et à ce triple droit de l'autorité religieuse correspond chez les fidèles le devoir d'obéir. Désobéir aux évêques et s'insurger contre leurs directions, c'est s'insurger contre Notre-Seigneur lui-même, puisqu'il a dit à ses Apôtres : "Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise."

De nos jours, un souffle de liberté effrénée et de fausse indépendance passe sur la société. L'épiscopat catholique est en butte à toutes sortes d'attaques, attaques tantôt directes et ouvertes, tantôt masquées par les faux-fuyants d'une hypocrisie raffinée, d'autant plus dangereuse qu'elle se recouvre d'un voile menteur d'honnêteté et de vertu. Mais ces attaques et ces perfidies ne sauraient détruire ni même amoindrir une institution qui tient de Dieu lui-même son autorité et ses pouvoirs. Celui-là serait bien ridicule qui, pour ébranler les pyramides d'Egypte, jetterait contre elles quelques poignées de sable ; non moins insensée est la conduite de ceux qui se plaisent à lancer l'insulte à la face de leurs évêques. L'Episcopat ne redoute aucun pouvoir terrestre, parce qu'il est une force divine.

Ce que sont les artères au corps humain, les évêques le sont à l'Eglise ; par leur doctrine et leur ministère, On peut encore comparer l'Eglise à un cercle immense, dont le centre est à Rome, et que les Evêques, comme autant d'anneaux d'or, relient à la circonférence, laquelle se confond avec les limites mêmes du monde. S'attaquer à l'un de ces anneaux, c'est s'attaquer à l'Eglise entière.

Nous regrettons de ne pouvoir donner une idée plus complète de cette quatrième conférence, si riche de pensée et si admirable de style, de Mgr l'Archevêque de Cyrène. La parole de l'illustre Prélat, savante et éloquente que jamais, a littéralement tenu toute comme toujours, mais plus encore, tout l'auditoire sous le charme. Ils portent partout la grâce et la vie.

Encore une destitution

Le gouvernement Marchand marche sur les traces du gouvernement Laurier ; mais aussi il aura le même sort quand le peuple sera appelé à le juger.

Nous avons une nouvelle destitution à annoncer et à placer au crédit des libéraux de Québec ; c'est celle de M. Chs T. Dugal, percepteur du revenu à Kamouraska, qu'on vient de démettre sans enquête.

Cette injustice a soulevé une grande indignation dans le comté de Kamouraska, même parmi un bon nombre de libéraux qui s'opposaient à cette destitution.

C'est très bien, M. Roy, député de Kamouraska ; laissez commettre toutes sortes d'injustices dans votre comté ; et vous recevrez, au temps dit, la récompense que vous aurez méritée.

A L'ILE DU PADS

Ile du Pads, 19—Notre postillon a pris hier un bain glacé en allant chercher les malles de Sa Majesté. Il se souviendra longtemps de l'émotion qui l'étreignit lorsqu'il se sentit complètement submergé.

Il a été promptement secouru et on ne craint pas de suites fâcheuses de ce bain forcé.

—Un cultivateur du nom d'Edouard Casaubon, père, a failli se noyer en charroyant une charge de foin Le brancard de la voiture manqua tout à coup et le conducteur fut précipité dans l'eau. Il ne s'est tiré de ce mauvais pas que grâce à son courage et à son sang-froid.

—Dans l'après-midi du 15 ducourant la résidence de M. Abraham Plante a été détruite de fond en comble par un désastreux incendie.

Mme Plante se trouvait seule avec de jeunes enfants, au moment du désastre et n'a pu rien sauver.

Tout a été consumé, linge, mobilier et même une assez forte somme d'argent déposée dans un meuble.

Il se fait catholique avant de mourir

M. John C. Savage, de Cape Cove, Gaspé, est mort la semaine dernière, à sa résidence, à l'âge de quatre-vingts et quelques années. Le père Savage était très bien connu dans la Gaspésie, où il a fait un très grand commerce. Avant de mourir, le père Savage a abjuré le protestantisme.

Notre commerce

AUGMENTATION DU REVENU

Ottawa, 19.—Les rapports relatifs au commerce extérieur du Canada, jusqu'au 1er mars, accusent une augmentation de $37,000,000. De plus les revenus douaniers sont de $1,438,000 plus élevés que pendant la même période l'an dernier. Le revenu pendant février seul s'est élevé à $1,951,000 contre $1,580,000 pendant le mois correspondant de l'an dernier, soit une augmentation pour février 1898 de $37,000. Les droits payés sur les marchandises importées qui pouvaient bénéficier du tarif préférentiel, ont été remboursés au montant de $120,000. Déduction faite de ce montant le revenu des douanes pour les huit derniers mois se chiffre à $1,318,000.

Le commerce du Klondyke se développe beaucoup et même dans de plus grandes proportions qu'on s'y attendaient au début, et on estime qu'il se chiffre à pas moins de $300,000. La plus grande partie de cette somme a été dépensée pour l'achat de laimages et d'aliments en conserves. Les fabriques font du travail supplémentaire, et des efforts sont faits nuit et jour pour remplir les commandes. Les aliments en conserves sont surtout en grande demande, et ce commerce se développe dans de grandes proportions.

N'a pas son égal

Roy et Boire Drug Co.—Je recommande votre merveilleux "Menthol Cough Syrup." Souffrant de l'asthme depuis nombre d'années, je me le suis procuré. Je suis persuadé qu'il n'a pas son égal.

Toussaint Malo.
Officier d'Accise, 153 rue Panet.

Le "Menthol Cough Syrup" est en vente partout, 25 cts la bouteille.

A Saint-Jerome

Le passage de trois voyageurs cause un émoi

Accident du travail

Saint-Jérôme, 21.—Joseph Campeau, du faubourg Saint-Jean de Québec, travaillant comme menuisier à l'église en construction, est tombé ce matin, d'un hauteur de soixante pieds, alors qu'il travaillait sur la couverture de la nouvelle bâtisse. Le malheureux s'est infligé au crâne une grave blessure qui n'aura pas d'effet fatal à moins qu'il ne se produise d'hémorragie cérébrale. Campin est âgé de 21 ans.

—M. J. A. Théberge, ancien gérant de la Banque du Peuple, vient d'être nommé régistrateur conjoint du comté de Terrebonne.

—Tout Saint-Jérôme a été mis en émoi, vendredi, par la venue de trois vagabonds qui n'ont heureusement pas eu le temps de nous montrer ce dont ils étaient capables. Ils sont couchés dans nos murs, vendredi, et ils flânaient dans les alentours de la station du Pacifique, lorsqu'ils ont été reconnus comme étant des gibiers de pénitencier par le constable Filion, autrefois garde au pénitencier de Saint-Vincent de Paul. L'un d'entre eux, Peter Ryan, de Montréal, est notoirement un tramp, qui est sorti il y a quelques mois de Saint-Vincent où il a purgé une condamnation de quatre années d'emprisonnement. La corporation a chassé ces vagabonds de notae ville.

Véritable progrès pédagogique

La prochaine livraison de "l'Enseignement primaire" sera publiée à 100 pages, ornée de 20 magnifiques gravures. Cette livraison printanière sera accompagnée d'un "Supplément-tableau," 26 pouces par 21 pouces. Ce numéro de la Revue pédagogique constituera à lui seul tout un volume palpitant d'intérêt. Ce sera un véritable régal intellectuel pour les amis des choses de l'esprit.

Parmi les articles, indiquons des études inédites de Messieurs les abbés Rouleau, Nunesvais et Magnan ; d'autres pages pleines de vie et d'actualité signées par A. Buies, N. Legendre, J. B. Caouette, C. A. Lefèvre, J. Ahern, H. Nansot, C. J Magnan, etc ; une esquisse des ouvrages géographiques de M. Buies ; plusieurs portraits accompagnés de notices biographiques, entre autres ceux de Messieurs de Boucherville, ancien ministre de l'Instruction publique, A. Buies, littérateur canadien, François Coppée, membre de l'Académie française ; un grand nombre de gravures reproduisant quelques-uns des chefs-d'œuvre les plus en renommés de la peinture.

Il va sans dire que la partie pédagogique, théorique et pratique, est abondamment fournie.

Les documents officiels et les instructions relatives au Bureau Central des examinateurs occupent une place importante dans la revue. Enfin, des variétés littéraires de très bon goût donnent à cette publication un caractère tout à fait attrayant.

Le "premier Québec" "de l'Enseignement primaire" du mois d'avril sera intitulé : Le "Côté pédagogique de l'Encyclique" "Affaris vos" ; ce travail est signé par le rédacteur en chef.

Une leçon illustrée de dessin, par M. le professeur Lefèvre, sera lue avec intérêt et profit par tous.

Petites nouvelles

—Il y a quelques jours, un cultivateur de St-Lambert venait offrir en vente, à Lévis, trois caribous à un boucher. Celui-ci, au lieu de l'acheter, annonça la chose à un employé du gouvernement qui, le lendemain, partait pour St-Lambert, et saisissait les trois caribous.

Le cultivateur en question est poursuivi pour avoir enfreint la loi.

La commission pour la décision sommaire des petites causes, en date du 9 mars 1880, pour la paroisse de St-Denis, Kamouraska, a été révoquée. Une nouvelle commission a été nommée en date du 10 mars 1898, et MM. Auguste Dionne, Charles Paradis et Joseph Beaulieu, ont été nommés commissaires.

Resignation

M. C. N. Savage, de la paroisse de Cape-Cove, comté de Gaspé, nous prie d'annoncer qu'il ne fait plus partie du club libéral de cette paroisse et qu'il a résigné la vice-présidence.

M. C. N. Savage était un des principaux chefs de la paroisse de Cape-Cove.

Ceci prouve qu'à Gaspé comme à Québec, tous les libéraux ne sont pas satisfaits.

FAITS DIVERS

DEUX MORTS SUBITES

Mme Charles Ross, de Windsor Mills, a été trouvée morte dans son lit, dimanche matin. Elle avait succombé à une maladie de cœur.

Henry Ingram, de Hillhurst, est décédé subitement, samedi, d'une maladie de cœur, en domptant un poulain. Le poulain étant revenu seul à l'étable, on se mit à la recherche de M. Ingram, qui fut trouvé mort dans le chemin.

CHEVAL VOLÉ

Ernest Tilton, autrefois de Granby, a été arrêté lundi, à Sutton, et incarcéré sous l'accusation d'avoir amené en Canada un cheval qu'il aurait volé à Enosburg, Vt. Il comparaîtra devant le magistrat Mulvena.

ECRASE PAR UN TRAMWAY

Un terreneuve appartenant à M. E. C. Benson, de la Grande Allée, a été écrasé hier soir par un tramway électrique sur la Grande Allée, en face de la rue de Lachevrotière.

LE NATURALISTE CANADIEN

Voici le sommaire du dernier numéro du "Naturaliste" :

Les Noces d'argent du "Naturaliste".—Le Nord de la vallée du lac Saint-Jean [Suite] ; Le "Concilium Bibliographicum" international ; De la dessication des plantes grasses ; Remerciements ; Revue de la presse ; Publications reçues.

ECHAPPÉ BELLE

Le sacristain de l'église St Jean-Baptiste a failli se faire tuer samedi soir ; il était à sonner l'angelus, lorsque le battant de la cloche d'alarme pour les incendies se détacha et vint tomber en arrière et sur le jubé de l'orgue. Ce battant pèse environ 500 lbs.

La force de résistance du jubé a sauvé la vie du sacristain qui se trouvait immédiatement au-dessous.

RESTITUTION

M. Pottinger, gérant général de l'Intercolonial à Moncton, annonce qu'il a reçu la somme de $15, comme restitution.

RETRAITE DES HOMMES

La retraite annuelle des hommes à la congrégation de la haute-ville commencera dimanche prochain à 5 heures p. m.

NEUVAINE A ST-JOSEPH

La neuvaine des hommes en l'honneur de St Joseph est commencée hier soir à l'église St Jean-Baptiste. Les prédicateurs sont les révérends pères Lewis et Legault, oblats.

FOLIE POLITICO RELIGIEUSE

Un nommé Joseph Béland, de St Raymond, comté de Portneuf, a été conduit samedi à l'asile des aliénés de Beauport. Il est atteint d'une folie politico religieuse. Depuis quelques jours, il séjournait à l'Hôtel-Dieu, où il se faisait soigner pour une grave surdité dont il a été frappé il y a quelques années.

UNE ACTION

Il y a quelques jours, un cultivateur de St-Lambert venait offrir en vente à Lévis, trois caribous à un boucher. Celui-ci, au lieu de l'acheter, annonça la chose à un employé du gouvernement qui, le lendemain, partait pour St Lambert, et saisissait les trois caribous.

Le cultivateur en question est poursuivi pour avoir enfreint la loi.

Le carême

Il n'y a pas de temps plus propice que le temps du carême, pour prendre une bonne purgation, chose absolument indispensable pour ceux qui tiennent tant soit peu à leur santé. Des milliers de personnes peuvent certifier que rien n'est comparable à la Purgation du Printemps de J. B. Morin. 10 cts le paquet. En vente partout.

C'EST UNE OBLIGATION

Celui qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de se donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se soustraire à cette loi sans s'exposer à une faute grave. Il ne peut prétendre que sa maladie soit incurable, car depuis que les fameux remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines, sont connus, toutes les maladies peuvent être guéries. Ces remèdes sont d'une efficacité incontestable. Aussi voit-on des malades partir des parties les plus reculées du Canada et des Etats-Unis pour venir se les procurer. D'autres, que leurs moyens ne permettent pas d'entreprendre le voyage se les font expédier. Et tous sont d'accord à les proclamer hautement supérieurs à tout ce qui s'est vu, en fait de remèdes, leur efficacité dépend de ce que des racines seules sont employées dans leur fabrication. Vous tous qui souffrez, sachez que pas une seule fois ces remèdes ont failli. On se les procure en s'adressant à l'Enseigne du gros sauvage, chez

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

Nouvelles de Charlevoix

On lit dans " l'Echo de Charlevoix ".

—M. le curé Fafard vient de prendre la direction du Cercle Laval. Nos jeunes gens sont des chançards de tomber en d'aussi bonnes mains. Avec un tel directeur, le succès de cette belle œuvre est désormais assuré.

—Le dégel que nous avons eu ces jours derniers a fait craindre une inondation dans notre village. Fort heureusement les glaces se sont arrêtées dans les pilliers, vis-à-vis le moulin de M. F. X. Gagnon.

—La saison du sucre est commencée depuis une huitaine dans le comté de Charlevoix. A la Petite Rivière on en fai en grande quantité.

—Un pénible accident est arrivé à la Petite Rivière. Un enfant de M. Eugène Lavoie, âgé de deux ans s'est fait écraser sous un voyage de bois. Nous donnerons de plus amples détails sur notre prochaine édition.

—Le commerce du bois a repris son activité ces jours-ci. Les cultivateurs profitent des gelées pour terminer leur charroyage. Les rues sont encombrées de voitures chargées de bois de chauffage et de construction.

Port au Percil 10.

Les dernières pluies ont rendu les chemins impraticables. Les travaux des chantiers sont complètement arrêtés. Le gonflement des rivières, lacs et ruisseaux a été extraordinaire. Ce chaugement de tempérnture réduira de beaucoup la coupe des billots, du bois de chauffage et du bois de fuseaux dans le comté de Charlevoix.

—Le fleuve est libre de glace. Les havres sont ouverts à la navigation partout, au nord et au sud. Les caboteurs sont à l'œuvre et travaillent actuellement afin de mettre leurs vaisseaux à flots à la fin du mois.

—Les yatchs vont traverser au sud dans quelques jours.

Nouvelles du Lac St Jean

ST-JEROME

On écrit :

La fièvre typhoïde fait de grands ravages, de ce temps-ci, dans la paroisse de St Jérôme. Depuis un mois environ il ne s'est pas passé une semaine qui n'ait été marquée de trois ou quatre décès. On a même enregistré trois décès d'adultes dans une seule journée. Cette même semaine, sept personnes ont succombé à la maladie. Actuellement, il y a encore quatre ou cinq personnes gravement atteintes.

ST-GEDEON

M. Joseph Tremblay, l'un des premiers colons de St Gédéon, est de retour au ays après avoir vécu 19 ans à Bideford, Me., Etats-Unis. Il est venu se fixer sur l'une des plus belles terres de St-Gédéon qu'il entend bien ne plus quitter.

On est en train de terminer cette semaine, à l'église de St-Gédéon, les travaux exécutés pour la période des huit années qui vont suivre. On a là une église valant $ 15,000, sur laquelle il ne reste qu'une dette de trois milles piastres.

Les cloches ont été commandées à la Whitechapel Bell Foundry, de Londres Angleterre.

La bénédiction de l'église et des cloches aura lieu vers la mi-juillet. On fait actuellement une loterie pour acheter un dais au Saint-Sacrement.

Bien qu'elle ne soit pas entièrement terminée, l'église, construite sur le plan de l'ancienne que l'incendie a détruite, n'en est pas moins superbe.

M. le curé Paradis mérite bien la reconnaissance de ses paroissiens pour l'activité qu'il a déployée en cette circonstance, afin de ne laisser à sa paroisse qu'une dette très réduite et comparativement légère.

Echos d'Ottawa

La cour d'Echiquier siegera a Quebec le 31 mai

Ottawa, 19.—Avis est donné dans la "Gazette Officielle" que la Cour d'Echiquier siègera à Québec le 31 mai prochain.

La nomination du col. Evanturel comme commmandant du 9e bataillon est gazettée.

Le capt. G. E. Savard, est nommé adjudant du 89e en remplacement de l'adjudant Mills qui a quitté les limites.

Le capt. L. Nap. Côté, quartier-maître du 89e, est autorisé à prendre sa retraite.

Le gouvernement a nommé les percepteurs de douane que le bill de la San Jose Scale était devenu loi et qu'en conséquence l'entrée au tralic, du Japon, des Etats-Unis et d'Hawaï, était prohibée.

QUATRE OUVRIERS

FRAPPES PAR UNE LOCOMOTIVE PRES DE ST-LAMBERT

L'UN D'EUX TUE INSTANTANEMENT

Montréal, 18.

Un terrible accident s'est produit, hier soir, à St-Lambert.

Quatre employés de la "Chambly Power Company" revenaient sur un char à bras à leur chantier qui est situé sur la ligne du Vermont Central, à quatre milles environ de St-Lambert.

Un peu avant d'arriver à destination ils ont été frappés par une locomotive du Vermont Central qui retournait à Chambly, après avoir pris de l'eau à St-Lambert.

La locomotive n'éprouva elle-même qu'une très légère secousse, et sa marche ne fut pas interrompue ; mais, aussitôt après avoir dépassé l'endroit, le chauffeur s'aperçut de l'accident.

La locomotive revint en arrière et l'on trouva le char à bras à une faible distance de la voie. Près de là gisaient quatre hommes inanimés.

On revint sans délai et à grande vitesse sur le théâtre de l'accident avec le docteur Mitchell, médecin du Grand-Tronc à St-Lambert, et un wagon.

Le médecin constata que l'une des victimes avait cessé de vivre et que les autres étaient blessées plus ou moins grièvement. Lees quatre victimes furent placées dans le wagon et on décida de les transporter à Montréal.

On téléphona à l'hôpital Général qui envoya deux voitures d'ambulance à la gare Bonaventure. Le fourgon de la morgue fut aussi mandé pour transporter le cadavre.

Les trois blessés ont été transportés à l'hôpital.

LES BLESSES

L'accident s'est produit vers 10.30 heures. A minuit les blessés arrivaient à l'hôpital.

Les blessés sont Ernest Templier, un belge, qui était contre-maître. Il a une fracture compliquée à la cuisse droite, lésion qui a un caractère assez grave, pour causer la mort. Les médecins de l'institution, cependant, espèrent qu'un dénouement fatal ne se produira pas. Templier a environ 40 ans.

Jean Vermaison, un autre blessé, ne souffre que de lésions sans gravité en différentes parties du corps et d'une commotion nerveuse. Son état n'inspire aucune crainte, mais plus que celui d'Alfred Lafortune, l'autre victime, qui, lui, a reçu une profonde blessure au cuir chevelu.

Dans une entrevue avec un reporter, Lafortune a déclaré que l'accident avait été si inattendu et le coup si rude qu'il ne se rappelait rien de ce qui s'était passé.

Lui et ses compagnons travaillaient, pour la compagnie d'électricité de Chambly, à la pose des poteaux jusqu'à St-Lambert. Après avoir fini leur journée, hier, ils revenaient de Chambly à leur "camp", à St-Hubert. Tou quatre étaient occupés à faire mouvoir le bras qui faisait avancer le wagon, lorsqu'un choc violent les a lancés hors de la voie.

Lafortune ne se rappelle pas lesquels des quatre hommes qui étaient sur le char-à-bras, devaient se trouver placés de manière pouvoir apercevoir la locomotive qui les a frappés. Il a perdu connaissance au moment même de l'accident et n'a pas plus eu conscience de rien.

Lafortune a 32 ans.

LA VICTIME JEANETEAU

Auguste Jeanneteau était mort lorsqu'il a été vu par le docteur Mitchell. Il était âgé d'environ 35 ans et demeurait avec ses parents à Chambly.

L'examen médical a révélé que le malheureux a eu les deux jambes fracturées, la poitrine enfoncée, et a reç à la tempe une blessure profonde. Le crâne, cependant, n'a pas été fracturé.

M. Meunier, avocat, 15, rue St-Jacques, qui connaissait le défunt, est venu à la morgue, hier matin, et a établi son identité. Par une erreur inexplicable, les employés du chemin de fer avaient informé les gardiens de la morgue et la police que le nom de la victime était Thomas Dompierre. La vérité a été rétablie par M. Meunier.

Il est assez difficile d'expliquer comment cet effroyable accident a pu se produire.

M. Meunier, qui demeure à Chambly et fait tous les jours le trajet entre cette ville et Montréal, rapporte que le pont du Richelieu a été brisé par la débâcle et que les trains ne peuvent plus le traverser. Pour remédier à cet état de chose, on fait passer le pont à pied aux voyageurs qu'un train amène jusque-là et qui prennent un autre train sur l'autre rive. Il en est résulté que l'heure des trains a été changée et que les gens de l'endroit ne savent trop exactement à quoi s'en tenir sur le passage des convois.

On croit donc que les quatre employés de la compagnie d'électricité ont choisi pour revenir à St-Hubert un temps où ils croyaient pouvoir faire le trajet sans faire de rencontre, et que, pendant qu'ils allaient, se croyant en parfaite sécurité, ils ont été frappés par la locomotive.

Les travaux des quatre hommes étaient sur le point d'être terminés. Ils étaient rendus à St-Lambert avec la pose des poteaux.

Mort en allant a l'ouvrage

Un cultivateur trouve prive de ses sens dans sa voiture

Baie Saint Paul, 18—Hier, vers 8 heures du matin, M. Onésime Gravel partait avec deux bœufs attelés sur des traîneaux à bilots, pour aller chercher du bois, à une quinzaine d'arpents de chez lui. Vers midi, son épouse voyant qu'il retardait, et craignant quelque accident, partit à sa recherche. Elle le trouva couché sur le ventre dans sa voiture, les pieds traînant sur la neige et privé de connaissance. Elle fit tout son possible pour lui faire reprendre connaissance mais inutilement. Alors elle revint le plus vite possible chercher du secours MM. Didime Tremblay et Xavier Boivin se rendirent auprès du malheureux Gravel, qu'ils trouvèrent toujours dans le même état. Avec le plus grand soin, ils le ramenèrent chez lui, puis allèrent chercher le prêtre qui lui administra les derniers sacrements. Malgré tous les soins, il expira vers cinq heures, sans avoir recouvré sa connaissance. Il est probable que se sentant indisposé, il avait dirigé les bœufs vers sa maison et s'était couché sur le traîneau, espérant que les animaux le conduiraient chez lui, malheureusement après avoir marché un arpent au plus, les animaux s'étaient arrêtés et ont dû rester là près de trois heures. Le coroner informé n'a pas juger à propos de tenir une enquête.

L'insurrection cubaine

Maximo Gomez prepare un grand mouvement

La Havane, 19.—Des nouvelles importantes, envoyées par les insurgés, indiquent que le général Maximo Gomez a fait prévenir les chefs insurgés des provinces du centre et de l'ouest de Cuba qu'un grand mouvement se préparait. Le général Pando, qui est à Santiago de Cuba, a ordonné aux généraux espagnols Castellano et Tenque de cerner les insurgés au nombre de 2,500 à 3,000 sous les ordres de Menocal, de Capote et de Cebrero dans la province de Puerto Principe. Le plan du général Pando était, croyait-on, parfait ; mais les insurgés ont tourné les Espagnols et ils se dirigent maintenant vers la trocha de Jucaro. Si les insurgés peuvent traverser la trocha, comme ils y sont parvenus auparavant en se frayant un passage au moyen de la dynamite, les chefs insurgés en question, avec des forces nombreuses, envahiront probablement les provinces de Matanzas, de la Havane et peut-être celle de Pinar del Rio, d'ici à quinze ou dix-huit jours.

L'inquiétude que l'on éprouvait dans quelques milieux au sujet du général Pando, a disparu lorsque l'on a appris que ce dernier était arrivé à Ciego de Avila, localité située vers le centre de la trocha qui s'étend entre Moron et Jucaro, dans la province de Puerto Principe.

L'homme mourant se rètient à une paille

Le remède du Dr Agnew pour le coeur a tant fait pour moi que je sens que je dois aux souffrants de leur donner mon témoignage. Pendant des années j'avais de doux enchantements, puis douleurs dans le côté gauche, et la cheville du pied enflée. Quand je pris la première dose du remède pour le coeur du Dr Agnew, mes amis pensaient que j'étais mourant, mais il me donna un soulagement presqu'immédiat, et six bouteilles m'ont entièrement guérie.—Mme F. L. Lumsden, Scranton, Pa.

A vendre à la pharmacie A. Leclerc & Cie, 241-243, rue Saint-Joseph, St-Roch.

A quoi bon

Courir d'un remède à l'autre sans rime ni raison, quand vous avez le BAUME RHUMAL qui soulage de suite et guérit en un rien de temps. 35

UNE NOTE OFFICIELLE DE PARIS

Au sujet de la catastrophe du "Maine"

La situation à Cuba.— L'armée américaine

Madrid, 19.—La note officielle suivante a été publiée en cette ville : "Le rapport de la commission espagnole sur la catastrophe du "Maine" n'a pas encore été reçu ; mais les déclarations de plusieurs officiers compétents, qui ont examiné avec soin le lieu du désastre, démontrent d'une façon indiscutable que la destruction du cuirassé américain est le résultat d'un accident. On déplore, dans les milieux officiels, les affirmations contraires des Américains, lesquelles tendent à égarer l'opinion publique et à rendre plus difficile le maintien des relations amicales entre les deux pays.

"On peut considérer comme certain que, si la commission américaine nommée pour rechercher les causes de la perte du "Maine," déclare dans son rapport que la catastrophe a été produite par une explosion extérieure, le public espagnol refusera d'accepter cette décision, et toute demande d'indemnité à ce sujet sera repoussée avec indignation par l'Espagne."

Londres, 19.—On dit que les Etats-Unis désireraient que la Grande-Bretagne décide l'Espagne à consentir à ne pas accorder de lettres de marque aux corsaires en cas de guerre. La Grande-Bretagne, dit-on, désirerait que le traité de Paris, qui a aboli la guerre de corsaires, devînt une loi internationale, et, en conséquence, elle est disposée à essayer de décider l'Espagne à se conformer à ce traité.

Madrid, 19.—Le cabinet a accordé un crédit supplémentaire de 6 millions cinq cent mille francs pour l'achat de matériel de guerre et la construction de nouveaux travaux de défense. Le gouvernement n'a reçu aucun avis officiel au sujet de l'enquête sur le désastre du "Maine."

Washington, 19.—Le rapport du conseil d'enquête de Key West sur l'explosion du "Maine" vient, dit-on, d'être expédié à Washington par l'amiral Sicard. On l'attend au département de la marine, et il est possible que, dès lundi, ce rapport soit transmis au congrès. Il est question d'envoyer aussi aux chambres, la semaine prochaine, les rapports des consuls des Etats-Unis sur les ravages causés à Cuba par la guerre et sur les souffrances des populations.

Dans la séance du sénat, aujourd'hui, un ami du président MacKinley, M. Proctor (du Vermont), qui vient de faire un voyage à Cuba, a donné quelques explications sur la situation dans l'île. D'après M. Proctor, sur 1,600,000 habitants qui forment la population de Cuba, il n'y en a pas plus de 200,000, en dehors de l'armée, qui soient fidèles à l'Espagne. Les trois quarts de la population de l'île sont des gens de couleur, et la population de pure race blanche diminue rapidement. Les vivres envoyés des Etats-Unis pour venir en aide aux victimes de la guerre ont sauvé la vie à un grand nombre de malheureux ; on ne saurait dire quand ces secours ne seront plus nécessaires, à moins que la guerre ne se termine prochainement. Dans une des villes de Cuba, M. Proctor a vu plus de 400 femmes et enfants, à moitié nus, qui mouraient littéralement de faim. Bref, on n'a rien exagéré sur la misère qui règne à Cuba. M. Proctor a visité les quatre provinces de l'ouest; il a constaté que les Espagnols n'y sont maîtres que des villes et des postes fortifiés qu'ils occupent.

M. Hull, président de la commission des affaires militaires à la chambre des représentants, va déposer très prochainement un projet de loi préparé par le département de la guerre et ayant pour objet de permettre de porter l'exécutif de l'armée régulière sur le pied de guerre à 104,000 hommes. Une des dispositions principales du projet est celle qui constitue les régiments d'infanterie à trois bataillons, au lieu de deux dont ils se composent actuellement, et qui permet au président de porter à 250 hommes l'effectif des compagnies, qui n'en comptent aujourd'hui que de 50 à 80.

D'après un rapport de l'adjudant général transmis au congrès par le sous-secrétaire de la guerre, l'effectif de la milice aux Etats-Unis en 1897 était de 114,362 hommes, et le nombre d'hommes aptes au service militaire était de 10,301,339.

La première somme prélevée sur le crédit de 50 millions de dollars voté pour la défense nationale a été transmise par télégraphe à Londres au crédit de la maison Armstrong. Cette somme, s'élevant à $145,995, forme un à compte sur le prix d'achat de douze canons à tir rapide avec leurs affûts et leurs munitions. Demain, le département du trésor doit transmettre par télégraphe à Londres une autre somme de $1,689,621 représentant le payement complet du croiseur "Amazonas" acheté au Brésil et un à compte sur le prix d'achat de "l'Amirante-Abreu."

LES JUIFS AUX ETATS-UNIS

Le retentissant procès qui s'est déroulé devant la cour d'assises de la Seine, a attiré l'attention de tous les Etats sur la population juive respective.

Même aux Etats-Unis, la presse s'occupe de la question juive, qui semble vouloir se poser surtout à New-York. Juste à propos, un annuaire juif, l'Annuaire de l'American Jewish Historical society, de Philadelphie, nous apporte à ce sujet des données très intéressantes sur l'élément juif aux Etats-Unis.

Lors du premier recensement de 1790, on constatait à peine quelques centaines de juifs dans les douze Etats représentés au Congrès de Philadelphie. C'étaient presque tous des juifs allemands, originaires des principautés ecclésiastiques de Spire, Worms, Bâle et Mayence. On dit que parmi ces derniers se trouvait le nommé Baruch Astor, originaire de Waldorf, village transrhénan de la principauté ecclésiastique de Spire. Les descendants de cet Astor sont devenus tout-puissants aux Etats-Unis, et leur nom restera perpétué, par suite de la fondation de la ville d'Astoria, dans l'Orégon, port à l'embouchure de la Columbia, renommé pour son commerce de fourrures.

Le fils de ce juif, ancien serf du prince-évêque de Spire, John-Jacob Astor, a donné son nom à une place dans le coeur de New-York, à côté de la place Lafayette, et y a fait construire, en 1848, un immense bâtiment flanqué d'ailes, pour l'installation d'une bibliothèque portant son nom, et que ses fils ont ensuite richement dotée. Cette bibliothèque, de 280,000 volumes, renferme la première, la seconde et la quatrième édition in-folio de Shakespeare, de 1623, 1632 et 1685, ainsi qu'un grand nombre d'autographes, de manuscrits et d'incunables précieux. A la bibliothèque ses fils ont joint une galerie de peintures, renfermant des Meissonier et d'autres bons tableaux de l'école française moderne.

Lors du recensement de 1812, il y avait déjà 1,800 juifs, répartis dans la Caroline du Sud, dans New-York et en Pennsylvanie ; en 1818 il y en avait 3,000 ; en 1826, 6,000 ; en 1840, 15,000, dont la plus grande partie était fixée à New-York. Mais vingt ans plus tard on en comptait déjà 189,756, et lors du recensement de 1880, 230,257. C'était déjà fort considérable, mais ce n'était rien à côté du mouvement d'immigration produit à la suite des mesures prises par la Russie contre les juifs : une poussée inouïe se produisit alors, et le trop plein russe se déversa, d'abord sur l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie et les pays ottomans, pour arriver ensuite en France. Leurs coreligionnaires de ces divers pays comprirent le danger d'une pareille agglomération, et fournirent aux juifs chassés de Russie les moyens de passer l'Océan. De 1880 à 1897, il y a eu 485,000 juifs débarqués dans les ports atlantiques.

Les juifs de New-York s'empressaient à leur tour de leur faciliter la marche vers l'Ouest. L'Illinois, dont Chicago est la métropole, en eut pour son compte 85,000, la Californie 35,000.

L'expansion juive est telle que le Stock-Exchange, la Bourse aux valeurs et Merchants-Exchange de San-Francisco, sont fréquentées par autant de juifs que celle de n'importe quelle ville européenne.

L'Etat du Maine, dont Portland est la principale ville : ses voisins, le New-Hampshire, "the Granite State", et le Vermont, "the Green Mountain State", sont les seuls Etats qui n'aient pour ainsi dire point de population juive.

H.-G. FROOM.

Précautionnez-vous

Par ce temps de grippe, chacun se demande quel est le meilleur moyen d'éviter les atteintes de la maladie. Le plus sage est assurément de recourir au Vin au Créosite de J. B. Morin, dès les premiers symptômes. Le moindre rhume peut quelquefois avoir des conséquences sérieuses. Le Vin au Créosite de J. B. Morin est reconnu comme l'un des toniques les plus efficaces dans toutes les maladies des poumons tels que bronchites, asthme, etc. De nombreux témoignages attestent ses effets merveilleux.

Dépot général chez J. B. Morin, pharmacien, 325½, rue St-Joseph, St-Roch.

LE DESASTRE

M. Zola, dans la "Débâcle, nous a montré surtout Mac-Mahon et a retracé les événements qui aboutirent à la capitulation de Sedan. Bazaine et la reddition de Metz, voilà le sjet du roman que MM. Paul et Victor Marguerite viennent de publier chez l'éditeur Plon. Le "Désastre," c'est l'histoire de l'armée du Rhin. Histoire non pas plus navrante, mais plus pénible encore que celle de l'autre malheureuse armée. Car les admirables soldats de Rézonville et de Saint-Privat n'étaient point comme voués d'avance à la défaite ; ils pouvaient vaincre, ils devaient vaincre, et assurer à la France au moins une paix honorable.

Douleur et colère, oppressant l'âme et meurtrissant le coeur en donnant le vertige d'un cauchemar, qui n'est pas un rêve, hélas !—tels sont les sentiments qu'on éprouve à la lecture du "Désastre" comme à celle de la "Débâcle." Il est difficile que deux livres se ressemblent davantage... Et il est impossible qu'ils se ressemblent moins.

Ils se ressemblent, mettant sous nos yeux les mêmes spectacles : désordre, impéritie, fautes politiques et fautes militaires ; alternatives d'espoir et d'élan, de rage et d'abattement ; bravoure dépensée, fatigues et privations souffertes, sang répandu pour aboutir à la catastrophe et la honte. Les auteurs nous promènent sur les champs de carnage où les blessés crient, effroyables à voir, où les morts semblent regarder le ciel de leurs yeux fixes et vitreux. Certains procédés veulent nous donner, ici brutalement, là graduellement, une même impression de contraste douloureux entre les gloires d'autrefois et la banqueroute du second empire. Dans la "Débâcle," tout à coup, en deux pages superbes, M. Zola ramasse et redit, comme s'il les jetait à la figure du lecteur, les victoires, l'épopée du grand Napoléon. Dans le "Désastre," le commandant Pierre du Breuil jour à jour effeuille son calendrier. Les éphémérides se succèdent : Iéna, Elchingen, la prise d'Ulm, l'entrée à Berlin... Plus lente est l'impression, mais plus lancinante aussi.

Et ces deux livres qui se ressemblent tant, offrent une radicale dissemblance. Elle est presque insaisissable, à scruter en détail les pages l'une après l'autre : c'est elle qui, prenant sa source dans l'âme des auteurs et opérant par une sorte d'infiltration continue, vous saisit à la longue et vous pénètre. On la montrerait difficilement ; on ne doute point de la sentir. Ce n'est pas le même fluide qui court à travers ces deux oeuvres. En racontant la "Débâcle," M. Zola n'a point souffert. En retraçant le "Désastre," MM. Paul et Victor Marguerite ont eu envie de pleurer. Le premier livre est écrit par un fils de Vaillien, le second par les fils d'un général français.

Les fils du général Marguerite, le glorieux tué de Sedan, se prononcent à fond contre le maréchal Bazaine.

On aurait tort de croire qu'ils le condamnent à la légère en échos de l'opinion publique. Leur travail est sérieux. Ils ont étudié la question, et nous serions bien surpris de nous tromper en disant qu'ils doivent beaucoup au magistral ouvrage du commandant Rousset. Peut-être sont-ils, dès l'ouverture de la campagne, plus affirmativement sévères qu'il ne serait juste. Faire endosser à Bazaine toute la responsabilité de la bataille perdue à Forbach et dégager absolument Frossard, n'est-ce point excessif ? Sans doute, le troisième corps pouvait arriver à temps pour arrêter l'ennemi et empêcher la retraite du second. Nous n'aurions pas remporté un grand avantage ; au moins n'étions-nous pas vaincus. Mais Frossard devait renseigner Bazaine et l'appeler beaucoup plus tôt. Le maréchal, prévenu dès le matin, se serait, malgré ses lenteurs, sa mauvaise volonté, peut-être, mis en mouvement ; il n'aurait pu se dispenser de le faire. La vérité, M. Rousset l'établit, c'est que le commandant du deuxième corps n'a compris que trop tard la gravité de sa situation : il n'a pas vu tout d'abord qu'une vraie bataille s'engageait.

Sans approuver l'inertie de Bazaine le jour de Forbach, on se montrerait moins rigoureux pour lui et moins soupçonneux, si la suite des événements n'avait pas autorisé les plus infamantes suppositions. Le chef de l'armée du Rhin allait se perdre, en perdant la France.

Quand de pareils intérêts sont en jeu, les premières impressions manquent souvent de justice. Immédiatement après nos désastres, c'était un peu au jugé, dans la honte d'avoir subi des humiliations si terribles, que l'on criait à la trahison de Bazaine. Il fallait, au milieu de cette fièvre, des sentiments généreux et courageux pour réclamer de l'opinion publique, ameutée, plus de sang-froid et de réflexion. Mais l'opinion publique ne se trompe pas toujours. La réflexion et le sang-froid, venus, confirment, avec les documents, le verdict populaire, en l'atténuant peut-être. Des énigmes subsisteront ; ce que l'on sait suffit, et oblige, l'histoire en mains, à condamner Bazaine.

L'idée du devoir ne semble jamais lui être présente à l'esprit ; tout, dans son attitude, respire la duplicité. On ne saurait invoquer en sa faveur qu'un argument ; il est vrai que celui-ci impressionne. Un pourquoi se pose, et demeure insoluble. Pourquoi, surtout avant le Quatre-Septembre, pourquoi le maréchal aurait-il rêvé d'une trahison quelconque ? Rien de plus évidemment contraire à son intérêt. Au faite des honneurs, sans rival dans l'opinion après la journée de Woerth (ou Reichsoffen), il n'avait plus qu'à chercher vaillamment une incomparable gloire. Il ne s'est pourtant pas vendu, non ; d'ailleurs la pauvreté de sa vieillesse en témoigne. Alors ?...

Et de fait, il n'a point trahi, à prendre le sens brutal du mot. Il ne s'est pas proposé, fidèle à quelque plan infâme, d'aboutir à livrer son armée aux Prussiens. Mais il a manqué à sa parole, manqué à ses lieutenants, il a manqué à ses devoirs. Bazaine a trompé les autres en se dupant lui-même ; il s'est trahi... et c'est là trahir.

Le maréchal prend le commandement pour effectuer la retraite, qui pouvait tout sauver encore ; eh bien, cette retraite, il ne voulait pas l'effectuer ; il ne se sentait pas le courage de lâcher Metz. On appelle "agoraphobie" certain vertige éprouvé en présence des grands espaces vides. Ceux qui en souffrent ne se peuvent décider à traverser les places. Bazaine avait l'agoraphobie militaire. Appuyé contre une ville forte, il était impuissant à surmonter la répugnance qui le collait aux remparts : la rase campagne l'épouvantait. Il s'est cramponné à Metz comme le malheureux atteint de vertige se cramponne à la rampe.

Voilà pourquoi il se presse peu d'ordonner la retraite. Voilà pourquoi il ne veut point, à Rezonville, quitter la défensive, quand l'ennemi recule, épuisé. Voilà pourquoi, le 17 août, il fait exécuter un mouvement de retour sous les forts de Plappeville et de Saint-Quentin à des troupes remplies d'ardeur, qui se sentent fièrement victorieuses, qui ne s'attendent qu'à marcher en avant, et qui éprouvent la plus pénible stupeur à se voir ramenées en arrière. Voilà pourquoi, le 18, il refuse de secourir Canrobert écrasé par des forces quatre fois supérieures, et laisse couper sa dernière ligne de retraite, plutôt que de faire donner la garde et la réserve qui restent l'arme au pied, tout le jour, reliant sa gauche à Metz. Voilà pourquoi il tergiverse à Grimont, et rentre, ayant à peine esquissé un simulacre de sortie, sous prétexte qu'il pleut. Voilà pourquoi il ne donne le signal de la lutte qu'après quatre heures, le jour de Noisseville, et rompt, au coucher du soleil, le combat commencé, qu'il ne reprendra pas le lendemain.

Bazaine manque à sa parole, à son devoir, et quelle duplicité il ajoute à des fautes si graves ! Le 19 août, comme il veut décider ses lieutenants à l'inaction, il leur fait croire qu'il n'y a plus de munitions que pour une seule bataille. Or il en reste le double de ce qui a été consommé dans les deux grandes journées de Rézonville et de Saint-Privat. Quatre batailles épuiseraient donc à peine cette réserve. A Grimont, cherchant à se couvrir par un avis conforme au sien, en faveur de l'inertie, Bazaine cache aux commandants de corps la dépêche reçue de Mac-Mahon qui lui annonce l'effort tenté pour le rejoindre. Et tandis qu'il ne souffle mot à ses lieutenants de cette marche vers lui d'une armée de secours, il promet au duc de Magenta de seconder son mouvement, alors qu'il n'en veut rien faire. Mac-Mahon n'hésite plus ; trompé par cette assurance de collaboration, il va s'engouffrer dans le fatal entonnoir... Bazaine est responsable de Sedan comme de Metz.

Le Quatre-Septembre est venu. Percer n'est peut-être plus possible sans laisser la moitié de l'armée aux mains de l'ennemi. Cependant, le devoir ne permet pas d'hésiter. Mais le chef a des préoccupations tout autres. A l'indécision militaire et à la duplicité incurable, voici que viennent s'adjoindre les tentations politiques. Elles apparaissent à ce moment ; elles vont dominer Bazaine.

Demain, les Allemands seront sous Paris. Paris ne tiendra pas quinze jours. Une seule armée française restera. Pas d'autre pouvoir debout et régulier que celui de son chef. A lui reviendra donc la charge de conclure la paix et de rétablir l'ordre. Il sera le maître. Voilà de quel espoir s'est évidemment bercé le maréchal. Dans ces conditions tenter une sortie, c'était risquer de tout compromettre. L'armée devait rester intacte, pour être une force redoutable encore, au jour si prochain des négociations... Mais la résistance de Paris a tout perdu.

Il faut bien le dire. L'homme se dupe avec tant de facilité, qu'il est possible que Bazaine, par auto-suggestion, soit arrivé à se faire une demi-bonne foi, et à croire qu'en n'exposant pas la dernière armée de la France aux hasards d'une sortie, pouvant tourner en désastre, il remplissait son devoir. A cela, il est une réponse : un général en chef n'a pas le droit d'entendre aussi mal son devoir. Et quand, affecté d'un daltonisme moral qui lui fait prendre pour le devoir ce qu'il estime son intérêt, il sort des prescriptions nettes que lui tracent l'honneur militaire et les règlements, s'il aboutit à une catastrophe honteuse, accablant la patrie, cet homme est coupable ; la justice veut qu'il porte la peine d'une erreur trop suspecte. La dissimulation tortueuse, les louches négociations de Bazaine n'ont pas pris naissance dans un sentiment honorable et digne de pardon.

Et l'armée de Metz a capitulé, sans combat, sans que le maréchal, qui ne s'était pas donné la peine, une seule fois, de visiter les ambulances, les hôpitaux, eût secoué son apathie, sinon pour veiller à ce que les drapeaux ne fussent pas brûlés, mais livrés intacts au vainqueur. Les chefs subalternes qui voulaient déposséder Bazaine du commandement et risquer sous un autre la sortie désespérée, n'ont pas réussi. "Valait-il mieux périr que de se sauver par l'indiscipline ?" Changarnier avait répondu affirmativement. MM. Paul et Victor Marguerite lui donnent raison. Et, sans doute, ils sont dans le vrai, au point de vue militaire. Une armée doit obéir, jusqu'au bout, à son chef. Cependant, on ne peut se défendre d'un regret serrant le coeur. Trente ou quarante mille hommes, seuls, eussent-ils passé ; nos armées de province avaient les cadres qui leur ont tant fait défaut. Avec ces cadres, la lutte n'aurait-elle pas pris une autre tournure ?...

Tâchons que le passé ne soit pas perdu pour l'avenir. A cet égard, la "Débâcle" de M. Zola laisse une impression de lourd découragement. Le "Désastre" fouette l'âme d'une rage de mieux faire, quand l'occasion sera donnée.

PIERRE VEUILLOT.

La recolte dans le district d'Edmonton

Les chiffres suivants, compilés par la chambre de commerce d'Edmonton montrent aussi approximativement que possible la récolte du grain, du foin, et des pommes de terre pour la saison de 1897 dans le district d'Edmonton, et le rendement moyen par acre :

Blé	828,181	par acre	35 minots
Avoine	1,386,380	"	50 "
Orge	249,030	"	33 "
Patates	331,845	"	200 "
Foin	22,462	tonnes.	

La valeur de ces produits pour le cultivateur aux prix moyens de 1897, savoir, le blé à 60c., l'avoine 25c. l'orge 24c. les patates 12½c. et le foin $3 la tonne, serait de $964,175. Ces calculs sont faits sur les prix de l'an dernier, et pour le district d'Edmonton qui comprend les districts de St Albert, Victoria et Edmonton. Les prix d'aujourd'hui sont bien supérieurs et la demande augmente tous les jours.

Cordelia Viau

POINTS A DISCUTER DEVANT LA COUR D'APPEL

MM. A. E. Poirier et Dominique Leduc, avocats de Cordélia Viau, trouvée coupable du meurtre de son mari, Isidore Poirier, à St-Canut, se sont présentés hier matin, devant la cour d'Appel, Montréal, relativement à cette affaire.

MM. Mathieu et Mackay représentaient la Couronne.

Les savants avocats de la célèbre cause criminelle, après avoir obtenu l'autorisation du procureur-général, ont fait motion pour obtenir la permission de réserver trois points pour la décision de la Cour d'Appel.

Ces trois points sont :

1o. La déposition de l'accusée devant le coroner pouvait-elle être produite au procès ?

2o. Peut-on forcer un co-accusé à être témoin, et sur son refus, peut-on commenter son silence ?

3o. Peut-on donner le contenu d'une lettre privée dont l'authenticité n'a pas été prouvée, sans avis préalable au porteur de la lettre ?

Cette motion a été accordée.

L'argumentation aura lieu au mois de mai, les factums ne seront pas prêts avant cette époque.

Le tribunal lui-même a réservé le point suivant pour la considération de la Cour d'Appel, lors du procès.

La déclaration d'un accusé obtenue sous l'influence de promesses, peut-elle constituer une preuve légale ?

Mme DORIMENE MARCOUX

Son médecin impuissant à la guérir, rendue à la santé par les

PILULES ROUGES DU Dr CODERRE

"Nous garantissons les bons effets de notre remède"

Si toutes les femmes qui ont été guéries par les Pilules Rouges n'hésitaient pas à le dire publiquement le monde ne resterait pas ignorant du bien qu'elles peuvent faire et font à ceux qui souffrent.

Madame Marcoux nous écrit, animée par la reconnaissance.

Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal, Can.

Messieurs : — Comme je lis chaque jour des lettres de femmes qui ont été guéries par les Pilules Rouges du Dr Coderre, j'ai pensé que vous seriez intéresser à savoir ce qu'elles ont fait pour moi.

Je demeure ici depuis 28 ans, je suis âgée de 46 ans, je jouissais d'une bonne santé à venir jusqu'à l'année dernière où je commençai à être malade du mal de tête, d'étourdissements et d'une grande faiblesse générale. Je consultai un médecin, il ne put me faire aucun bien malgré tous ses efforts. J'étais obligée de me coucher durant le jour tant j'étais mal. Au bout d'une année de souffrances, une amie me conseilla de prendre des Pilules Rouges du Dr Coderre, disant qu'elle croyait que ces pilules me soulageraient. Je suis heureuse d'avoir suivie son conseil parce que après un mois de traitement, je me trouvai parfaitement guérie. "*Vos pilules avaient fait pour moi exactement ce que vous dites qu'elles font.*"

Melle Mamie Young, de cette ville, ayant prise de vos pilules rouges sur ma recommandation s'est guérie de faiblesse et irrégularités. Vous pouvez publier cette lettre si vous voulez.

DORIMÈNE MARCOUX
98 Rue Seaberry
Fall River, Mass.

Témoin : H. R. SURLES.

Il nous fait plaisir de publier de tels certificats. Il est véridique, signé devant témoin et ses consolantes paroles devraient porter la joie au cœur des femmes malades tant cette dame parle avec conviction des Pilules Rouges qui l'ont guérie.

Pensez y, ô vous qui avez souffert des maladies particulières aux femmes, le remède que vous demandiez dans votre désespoir, ce remède est tout trouvé, il est à votre main, prompt, sûr, à bon marché. Il est inutile de vous faire examiner par un médecin (c'est ce que vous redoutez). Vous vous soignez en particulier, personne ne le saura. N'hésitez plus, faite comme les milliers de femmes guéries. Demandez les "Pilules Rouges du Dr Coderre pour les femmes pâles et faibles.

Nous avons un médecin français spécialiste qui répondra à toutes les lettres qui lui seront adressées vous donnant la manière prompte et sûre de vous guérir.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont en vente partout, 50 cents la boîte, 6 boîtes pour $2.50, mises à la poste sur réception du prix.

Adressez : LA COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, Département médical, boîte B. P. 2306, Montréal, Canada.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre pour les femmes pâles et faibles, vendues en gros et en détail par MM. BRUNET ET CIE, 139, rue St-Joseph, Québec, P. Q., et par tous les pharmaciens de première classe.

POUR LA VILLE... ET LA CAMPAGNE

Petits Pouvoirs a Vapeur

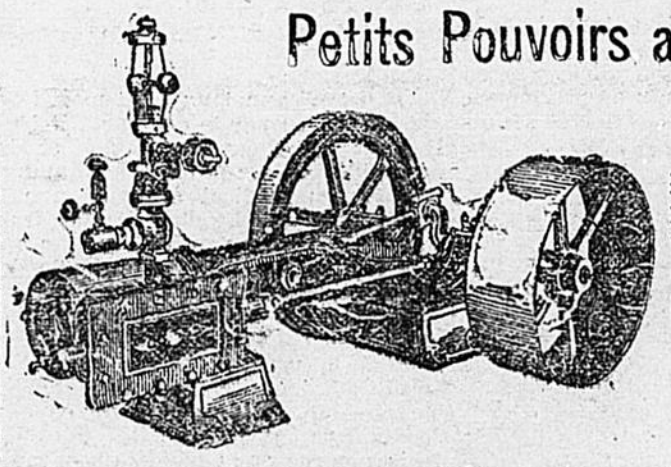

L'engin et la Bouilloire debout sur un même socle en fonte. Portatif comme un poêle. Indispensable dans une boutique de charron, forgeron, menuisier, meublier, imprimeur et autres.

Pour $180.00 vous aurez le tout prêt à marcher

— AUSSI —

ENGINS ET BOUILLOICES pour manufactures et scierie, de toutes dimensions, Machines de toutes sortes pour travailler le bois. Turbines à louer et appareils et fournitures pour fromageries et beurreries. Huiles, Courroies de cuir et de caoutchouc, Poulies, etc.

Chs. A. Paquet,

No. 11, rue St-Antoine,
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

26 Mars 1898.—No 5

LE CHEVALIER

— DE —

MAISON-ROUGE

(SUITE)

L'homme propose... En arrivant chez M. Gerbault, Méhée, encore tout alourdi du narcotique qu'il avait absorbé, souffrait d'une si violente migraine qu'il résolut de se jeter sur un lit pendant quelques heures. Il dormait d'un sommeil fiévreux, quand le commissaire revint de la sous-préfecture et le réveilla pour lui remettre le pli arrivé le matin à Paris.

—Encore des instructions ! et pas d'argent sans doute, dit le policier d'un ton maussade.

Il décacheta la lettre et parcourut nonchalamment les premières lignes. Soudain, il sauta sur le parquet... Sa migraine avait disparu comme par enchantement. Ses traits s'étaient contractés. Il semblait furieux.

—Qu'est-ce donc ? demanda M. Gerbault.

—Tenez ! lisez, dit l'agent de Savary, en tendant la lettre au commissaire.

Ce dernier lut tout haut ce qui suit :

"Paris, 31 janvier 1814.

"Mon cher Méhée,

Le patron me charge de vous prévenir que F... a envoyé à Reims un homme à lui. C'est un de nos anciens agents, nommé Jacquin, que vous n'avez pas dû connaître, car vous étiez chargé de missions à l'étranger quand il avait un poste ici. En tout cas, voici son signalement. Cinquante-cinq ans, chauve, taille moyenne, figure ronde et souriante. Le grand chef l'a cassé aux gages, parce qu'il se doutait que le bonhomme allait raconter tous les cancans du ministère à F..., auquel il est resté tout dévoué et qu'il le mettait au courant de notre cuisine. La veille de votre départ pour Reims, on l'a vu dans l'antichambre de votre ennemi. Si celui-ci a envoyé Jacquin à Reims, c'est évidemment pour vous contrecarrer. Or, ce n'est pas seulement pour que vous soyez sur vos gardes que le patron m'a chargé de vous écrire. C'est aussi pour que vous pinciez votre espion. Il ne suffit pas, en effet, que vous déjouiez ses manoeuvres, il faut encore que vous le fassiez tomber dans un joli petit traquenard. Vous voyez d'ici le résultat: Jacquin, agent de F..., pris en flagrant délit d'intelligence avec les "Compagnons" ! c'est la perte irrémédiable, définitive du dit F...

"Le grand chef donnerait gros pour obtenir ce résultat et saurait vous témoigner sa reconnaissance. Vous savez que s'il n'a pas toujours la main large, il y a des cas où il est généreux.

"Les affaires semblent prendre une assez mauvaise tournure, mais ce n'est pas par lettre qu'on peut causer de tels sujets. Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, on aura toujours besoin de police, mais si F revenait au ministère, nous n'aurions vous et moi, qu'à faire nos paquets.

"Le patron m'ordonne de vous dire que, pour vous encourager, il vous fait expédier par la malle poste, un groupe de cinquante napoléons. Vous devez vous morfondre à soixante lieues du Palais-Royal ! Il dépend de vous de terminer promptement votre exil. Allons ! bonne chance ! et à bientôt.

"DESGRANGES."

—Cette lettre me paraît bien obscure, observa naïvement le commissaire.

—Rien de plus simple, dit brusquement Méhée. F... c'est Fouché ; le grand chef, c'est M. le duc de Rovigo, ministre de la police général ; et le patron, c'est le comte Réal. Vous savez qu'il y a trois arrondissements au ministère. Le premier est dirigé par Réal, le second par le comte Pelet et le troisième par le chevalier Anglès. Reims est dans la première division ; c'est donc avec les bureaux de M. Réal que je corresponds. Quant à Desgranges, c'est un des secrétaires du patron et un ami à moi.

—Croyez-vous que ce Jacquin soit ici ? demanda M. Gerbault.

—Parbleu ! Du moment qu'on me le dit aussi nettement, c'est qu'on en est sûr ; mais je vais entrer dans le jeu de ce gaillard-là et je me charge de lui brouiller ses cartes. J'ai déjà dû évidemment le trouver sur mon chemin depuis que je suis ici, mais quand ?... Méhée réfléchit profondément. Tout à coup, il se frappa le front... Le grenadier ! s'écria-t-il. Oui, oui, c'est bien cela... Le soldat, qui est venu cette nuit à l'auberge du "Rendez-vous des Rouliers," est le même qui rôdait hier dans la rue Vauthier-le-Noir. Ah ! j'y vois clair maintenant, mais un bon averti en vaut deux. Nous verrons bien si Méhée de la Touche se laisse berner par un vieux bonhomme...

—M. le sous-préfet, dit M. Gerbault, est fort mécontent que l'affaire ait été engagée en son absence et il m'a chargé de vous dire qu'il vous attendait...

—Qu'il m'attende ! répliqua brutalement Méhée ; ces petits fonctionnaires de province sont tous les mêmes. Si celui-là m'échauffe trop les oreilles, je le signalerai à Paris, et on lui lavera la tête. M. le duc de Rovigo s'entend à mettre au pas tous ces prestolets. D'ailleurs, je n'ai pas à recevoir d'instructions du sous-préfet de Reims. C'est le ministre de la police générale qui m'a envoyé ici. C'est de lui que je relève. C'est à lui seul que je dois rendre compte de ma mission.

Si respectueux que fut le brave commissaire à l'égard de son sous-préfet, il éprouvait une certaine admiration pour l'homme qui traitait M. Fleury de Chaboulon avec tant de désinvolture.

—Qu'allez-vous faire ? demanda-t-il à son hôte avec une déférence presque craintive.

—Changer de tête, d'abord, répondit l'agent de Savary. Cela fait, j'irai chez ce Descars, qui n'est peut-être pas plus malade que moi. Je me présenterai chez lui comme le médecin délégué par l'administration pour constater son état de santé. S'il ne me reconnaît pas, ce sera déjà une preuve que j'ai bien réussi ma transformation et je pourrai alors lutter contre l'adversaire le plus dangereux qui m'a été expédié de Paris.

XX

LES CHOSES SE COMPLIQUENT

Déjà Méhée venait d'ouvrir sa valise et se préparait "à faire sa tête," lorsqu'une idée ou plutôt un souvenir traversa son esprit.

Il rappela M. Gerbault, qui descendait l'escalier pour se rendre à la sous-préfecture.

—Avez-vous, lui dit-il, parmi vos agents un garçon assez intelligent ?

—J'en ai plusieurs ! répondit non sans orgueil le commissaire.

—Hum !... fit l'agent de Savary, qui ne semblait pas avoir une confiance très robuste dans la sagacité de la police rémoise, eh bien, choisissez parmi vos hommes un gaillard un peu délié et envoyez-le à Epernay. Je voudrais savoir s'il y a dans cette ville un certain docteur Pierrey. Si ce médecin existe en effet, que votre homme se renseigne discrètement sur son compte. Ce soir quand je reviendrai chez vous, vous me transmettrez ce que votre agent vous aura dit.

C'est entendu ! répondit M. Gerbault. Je vais dépêcher sur l'heure un de mes gaillards à Epernay. Il prendra mon cabriolet pour aller plus vite et à son retour je vous l'enverrai immédiatement.

Resté seul, Méhée procéda à sa transformation. Il fit d'abord tomber sous le rasoir ses moustaches conquérantes d'ancien dragon, colla sur ses joues des favoris gris très touffus et accommoda ses cheveux en toupet, puis il chaussa de fortes bottes, passa un gilet à ramages et endossa une redingote marron à longs pans et à haut collet. Il noua autour de son cou vigoureux une épaisse cravate de satin noir et se coiffa d'un chapeau à larges ailes dont le ruban de velours était fixé par une boucle d'acier. Choisissant ensuite, parmi les cannes de M. Gerbault, un jonc surmonté d'une pomme de cornaline, il fit les cent pas dans la chambre, en s'étudiant à donner à sa démarche une allure compassée, et se regarda longuement dans la glace.

—Mes yeux me feraient reconnaître, murmura-t-il. Il prit, dans sa valise, une paire de lunettes légèrement teintées et les assujettit sur son nez aquilin, en fredonnant l'air de l'opéra des "Visitandines."

Qu'on est heureux de trouver en voyage,

qui était alors le grand succès du ténor Ellevion.

—Mes gendarmes et le petit Descars n'y verront que du feu, pensa-t-il, au besoin, je leur cracherai un peu de latin, ça les ébouriffera. On a fait ses humanités, que diable !

Une dernière fois, l'agent se regarda dans la glace et, satisfait de cet examen, il prit la route de la maison Descars. Lorsqu'il fut arrivé, il frappa doucement à la porte. Ce fut un des gendarmes qui vint lui ouvrir. "Je suis, lui dit-il, le docteur délégué par l'administration pour constater l'état de M. Georges Descars. Conduisez-moi auprès de lui...

—Ah ! mon cher confrère, soyez le bienvenu ! dit une voix derrière le policier. Celui-ci se retourna brusquement et reconnut le "médecin" qu'il avait vu la nuit précédente au chevet de Georges.

—J'ai quitté mon malade il y a quelques heures, continua le "docteur Pierrey," et je revenais en grande hâte, car je crains une aggravation. Nous allons monter à sa chambre si vous le voulez bien.

Méhée grimaça un sourire aimable et suivit son "confrère" qui montait rapidement l'escalier, mais il fut arrêté par le père Descars qui se disposait à sortir et qui le retint pendant quelques instants pour lui parler de l'état de son fils.

Pendant ce temps, le "docteur Pierrey" prévenait Georges, en quelques mots rapides, de ce nouvel incident.

Celui-ci eut un geste de colère : "Il faut donc recommencer la comédie d'hier ! murmura-t-il avec amertume.

—Comédie ! s'écria Jacquin impatienté. Ah ! vous trouvez, jeune homme, que vous jouez la comédie ? On vous a confié à moi. Je dois vous sauver : Le mouchard que je suis, ajouta-t-il, comprend son devoir tout comme un autre, et M. Talma n'a peut-être jamais, même devant son parterre de rois, joué un rôle plus tragique que celui que je soutiens en ce moment pour vous arracher aux griffes de vos ennemis.

Le vieil agent se tut : Méhée venait d'entrer dans la chambre. Georges était retombé sur son lit et avait fermé les yeux. Sa respiration était haletante et il froissait ses draps d'un geste fébrile.

L'homme de Savary avait bien réussi sa transformation. Il avait trompé Jacquin lui-même. Ce dernier offrit courtoisement un siège à son "confrère" : Quoique mon malade se trouve bien mieux dit-il—en adressant au "médecin de l'administration" un clignement d'oeil significatif et désespéré—je serais heureux d'avoir votre avis...

Cette phrase fut si merveilleusement jetée qu'elle étonna Georges lui-même. "Quelle homme ! "pensa-t-il, il doit être aux abois et jamais il n'a semblé plus maître de lui."

Méhée s'assit et examina longuement "le malade." Il lui tâta le pouls et constata que sa tête était brûlante.

—"Crétin" ou "malin" ? se demandait Jacquin à part lui. Voilà ce qu'il m'importe de savoir, et il scrutait avidement la physionomie du "médecin de l'administration."

—Le malade a eu le délire ? demanda ce dernier.

—Oui, pendant plusieurs heures, répliqua Jacquin. Au plus fort de la crise, il a voulu se lever, mais il est tombé tout de son long sur le parquet. Il était évanoui. Je l'ai ranimé à grand peine : il est alors tombé dans un état comateux, et je l'ai quitté pour aller voir un de mes clients qui demeure dans les environs et dont l'état m'inquiète fort. Je constate maintenant que la crise a pris un autre aspect. Encore une fois, quel est votre avis ?

L'agent de Savary allait répondre, lorsqu'un des gendarmes parut à la porte.

—Un message pour M. le docteur, dit-il ; et il tendit une lettre à Méhée, en faisant le salut militaire.

Le policier décacheta rapidement le pli et lut les lignes suivantes :

"Mon cher collègue,

"Mon homme revient d'Epernay. Le docteur Pierrey est absolument inconnu dans cette ville. Le renseignement étant sans doute d'importance, je crois devoir vous l'envoyer chez M. Descars, où vous devez être encore.

"Votre dévoué serviteur.

"GERBAULT,

"Commissaire de police."

Méhée était resté impassible en lisant ce billet. Derrière ses lunettes teintées, il dévisagea à fond le "docteur Pierrey," et parut réfléchir profondément.

Ah ! ah ! pensait-il, ce faux médecin est un "Philadelphe," tout comme ce petit Descars. Eh bien ! nous allons faire d'une pierre deux coups et les emballer tous les deux !

Il se tourna vers le docteur Pierrey et avec bonhomie :

—Mon cher confrère, dit-il, mon opinion très formelle est qu'il faut saigner le malade sur le champ. Un retard serait peut-être funeste. Je vous invite donc à pratiquer sans retard cette opération.

Un peu interloqué, Jacquin se remit promptement.

—Ce n'est pas mon sentiment, dit-il avec désinvolture. Le malade est fort bas. Il serait dangereux de l'affaiblir encore.

—Mais il me semble, remarqua Méhée d'un ton goguenard, que vous étiez d'un autre avis la nuit dernière, d'après ce que m'a dit l'inspecteur de police qui vous a vu ici.

Cette dernière observation était une faute. Le vieil agent dressa l'oreille et attacha ses petits yeux térébrants sur son interlocuteur.

A ce moment, Méhée regardait Jacquin par-dessus ses lunettes.

—Mais que j'étais ! pensa l'homme de Fouché. C'est Méhée ! je reconnais ses yeux !... Jouons serré ou tout est perdu.

Il reprit sèchement :

—J'ai changé d'avis, en effet, parce que l'état du malade s'est considérablement aggravé depuis quelques heures.

—N'importe ! je veux que vous saigniez cet homme, commanda Méhée, trop passionné pour se dominer longtemps.

—Oh ! oh ! dit Jacquin avec un froid sourire, voilà un mot que je ne puis admettre. Je vous cède la place, monsieur et confrère, et je suis votre serviteur !

Méhée se leva, pâle et menaçant :

—Vous me direz d'abord qui vous êtes ! gronda-t-il, les dents serrées.

Il n'y a plus qu'à se donner de l'air, pensa Jacquin. Si je reste ici, si j'essaie d'ergoter, je n'en serai pas moins coffré et je ne sauverai pas Georges. De plus, je compromettrais le patron, ce qu'il faut éviter à tout prix. Sans répondre, le vieil agent s'approcha du lit, saisit le couvrepied d'un geste brusque et le jeta sur la tête de Méhée, en le faisant pivoter sur lui-même, puis il sauta par la fenêtre,—chemin qu'il avait déjà pris, on s'en souvient, la nuit précédente.—Il jeta un rapide coup d'oeil autour de lui, et il poussa une exclamation de joie ! ....Le cabriolet de M. Gerbault stationnait devant la maison, et l'argoussin envoyé par le commissaire, s'était assis sur le perron en attendant la réponse du "docteur," et mangeait paisiblement une tartine de fromage.

Jacquin bondit sur le siège de la voiture, saisit le fouet et les rênes, pendant que l'agent de Savary, qui s'était désencapuchonné, descendait l'escalier en criant : "A moi ! gendarmes ! à moi !"

L'agent du commissaire avait voulu monter sur le marchepied pour s'emparer de Jacquin, mais celui-ci avait appliqué sur le front un si rude coup avec le manche de son fouet, que le pauvre diable avait roulé à terre, en perdant connaissance.

Lorsque Méhée parut sur le perron, le cheval du cabriolet, cinglé par Jacquin, partait au grand trot. Au même instant, les gendarmes sortaient précipitamment de la cuisine où ils étaient en train de se restaurer.

Feu sur ce drôle ! leur cria Méhée.

Dans son impatience, il saisit le mousqueton d'un des soldats, visa Jacquin et déchargea son arme sur lui, mais sans l'atteindre.

—Dix louis pour vous, si vous me rattrapez ce coquin, dit-il aux gendarmes, et les galons de brigadier pour le plus ancien !

Les deux hommes coururent détacher leurs chevaux, sautèrent en selle et partirent au galop sur les traces du fugitif.

Sans s'occuper du pauvre alguazil qui, le front ensanglanté, gisait dans la poussière, Méhée remonta rapidement l'escalier en murmurant des imprécations : "Je vais du moins, pensait-il, arrêter cette petite vipère de Descars et je le ramènerai à Reims, dussé-je le traîner sur la route."

Il ouvrit brusquement la porte de la chambre et s'arrêta tout décontenancé. Georges, debout, à demi vêtu, un pistolet dans chaque main, était adossé à son lit.

Méhée était brave. Sans attendre la sommation du conspirateur, il se précipita sur lui avec fureur, s'efforçant de lui tordre les poignets pour le désarmer. La lutte fut courte et terrible. Georges avait déjà laissé échapper un de ses pistolets, mais il fit un effort suprême et mordit avec rage une des mains de son adversaire. Celui-ci lâcha prise en poussant un cri de douleur. Au même instant, le jeune homme lui déchargeait son arme pleine poitrine...

* * *

L'agent avait roulé sur le parquet...

En un instant, une pâleur caractéristique avait envahi son visage, ses yeux étaient devenus vitreux, une écume rosée frangeait ses lèvres. Il voulut parler, mais un flot de sang sortit de sa bouche, il eut une sorte de soubresaut et il ne remua plus...

Georges était éperdu. Certes, il n'avait pas voulu le tuer, il avait pensé qu'il effrayerait le policier, en le tenant au bout de son pistolet, et qu'il se frayerait un passage. Il avait compté sans le courage de son adversaire.

Le jeune homme se pencha sur ce corps tout à l'heure encore si robuste. Il interrogea vainement le coeur et le pouls : il ne perçut aucune pulsation. Dès lors, il voulut fuir, fuir au plus vite. Il achèva de s'habiller rapidement, glissa dans une de ses poches le pistolet chargé qu'il avait laissé tomber sur le parquet, et, s'enveloppant dans son manteau, descendit l'escalier.

La servante, que la fuite dramatique de Jacquin avait affolée, s'était blottie dans un coin de la cuisine. Le jeune homme la chargea de prier son père, dont l'absence devait être courte, de venir le rejoindre à Baslieu. Il savait qu'il pouvait avoir confiance en cette fille qui était depuis longtemps à leur service et il se dirigea d'un pas alerte vers la maison du chevalier.

Au pied du perron, l'agent de M. Gerbault était toujours étendu.

SECONDE PARTIE

XXI

UNE PREMIERE A L'OPERA

Au commencement de février 1814, toutes les armées impériales battaient en retraite : Macdonald se retirait sur Provins, Soult sur Toulouse, Augereau sur Lyon ; la Régence était affolée, les plénipotentiaires de Châtillon avaient rompu les négociations engagées. L'Empereur était perdu. Moins sage que Condé, qui, selon l'admirable expression de Bossuet, "savait profiter des infidélités de la fortune", il avait repoussé les dernières faveurs du Destin.

Paris avait un aspect lugubre... On aurait dit que les habitants se préparaient à soutenir un siège. Le riz, le porc salé, les légumes avaient doublé de prix. Le décalitre de pommes de terre, qui un mois auparavant valait dix sous, coûtait maintenant deux francs. La Rente était tombée à 48 65. Les actions de la Banque de France étaient descendues de 1,440 à 720 francs. Le change atteignait le chiffre de 35 pour 1,000 sur l'argent et de 85 sur l'or ! Le mont-de-piété prêtait au "maximum" 20 francs, quelle que fût la valeur de l'objet engagé. Le directeur des musées sollicitait l'autorisation d'emballer les toiles du Louvre. On enfouissait le numéraire dans les caves.

Une nuit, des conscrits réfractaires avaient attaché aux grilles de la colonne Vendôme un écriteau portant cette inscription :

"Prenez garde ! il va tomber !..."

La police s'était hâtée d'enlever ce placard, mais les ennemis du régime—qui chaque jour devenaient de plus en plus nombreux—avaient fait grand bruit de l'incident. D'autres faits caractéristiques s'étaient produits. C'est ainsi que les étudiants en droit et en médecine, qui devaient être incorporés dans l'artillerie de la garde nationale, avaient accueilli par des huées le général de Laspinasse qui était chargé de les organiser. Du reste, tous les Parisiens un peu aisés quittaient la grande ville ; les employés de la préfecture de police ne suffisaient plus à établir les passeports : ils en avaient délivré treize cents en une seule journée.

Et pourtant, les théâtres, les bals publics mêmes étaient toujours ouverts. Le fait n'a rien d'extraordinaire, du reste, pour qui connaît Paris. Pendant le siège de 1870, les spectacles n'étaient-ils pas très-courus ? Les hommes du 4 septembre avaient bien décidé, sous prétexte d'austérité républicaine, de fermer les théâtres ; mais, après quelques semaines de ce régime, les Parisiens avaient réclamé énergiquement, et le gouvernement avait dû rapporter cette mesure impopulaire.

Donc, en février 1814, malgré le malheur des temps, on dansait au Vaux-hall, au bal Tarare, au cirque de la rue Saint-Honoré. Quant aux théâtres, l'administration leur imposait des pièces patriotiques, des pièces de circonstance, destinées à relever l'esprit public. La liste en est curieuse : La Comédie-Française jouait: "La Rançon de du Guesclin" avec Talma et Mlle George ; le théâtre de l'Impératrice : "Les Héroïnes de Belfort" ; l'Opéra-Comique : "Bayard à Mézières" ; les Variétés : "Jeanne Hachette" ; la Gaîté : "Charles Martel" ; le Cirque-Français : "Le Maréchal de Villars. Quant à l'Opéra, il avait commandé un livret patriotique à Baour-Lormian, lequel essayait alors d'entrer à l'Académie et, par suite, courtisait les gens en place.

L'écrivain avait donc bâti un libretto en un acte—"L'Oriflammef"—et quatre musiciens : Méhul, Paër, Berton et Krentzer, s'étaient réunis pour composer la partition. C'est la seule fois, croyons-nous, qu'un opéra en un acte fut signé par tant d'auteurs !...

Ce fut le 4 février que la première représentation de cette oeuvre eut lieu à l'Opéra, qui était situé alors place Louvois. La salle était bien garnie. On avait répandu le bruit que le roi Joseph et l'impératrice Marie-Louise assisteraient à la soirée, et à chaque instant toutes les têtes se tournaient vers la loge impériale. Les uniformes étaient en petit nombre. Des bourgeois et leurs "dames," quelques hauts fonctionnaires, des étudiants et des artistes en assez grand nombre occupaient les principales places. Les journaux du soir avaient annoncé la mort de Bernardin de Saint-Pierre, mais la fin du célèbre auteur de "Paul et Virginie," qui en d'autres temps eût causé une assez vive sensation, avait peu ému le public. Les préoccupations étaient ailleurs. C'est ce qui se produisit à la mort d'Alexandre Dumas, père. Lorsque l'auteur des "Trois Mousquetaires" s'éteignit à la fin de 1870, cet événement passa presque inaperçu.

Dans la loge de la princesse de Vaudemont, qu'on avait surnommé "la Reine des Hiboux," parce qu'elle avait l'habitude de se coucher à six heures du matin et de se lever à quatre heures du soir, on remarquait beaucoup Fouché, qui était lié de longue date avec la princesse—c'est grâce à son bienveillant appui qu'il épousa plus tard Mlle de Castellane—et qui affichait cette relation depuis que le régime impérial semblait condamné.

Plusieurs personnes appartenant au faubourg Saint-Germain se trouvaient également dans la loge de Mlle de Vaudemont et causaient avec animation.

—Est-il vrai que Savary a fait partir ses deux filles pour Toulouse ? demanda la princesse à Fouché.

L'ex-ministre de la police impériale eut un sourire satisfait. Il était toujours heureux qu'on lui donnât l'occasion de dauber son successeur.

—Rien de plus exact, répondit-il. C'est la meilleure preuve, d'ailleurs, que les affaires vont de plus en plus mal ; mais M. le duc de Rovigo—et il appuya avec affectation sur le titre—ne s'est pas borné à mettre en sûreté sa progéniture ; il a aussi expédié à Toulouse le luxueux mobilier de son hôtel de la rue Cerrutti.

—Il craint les Cosaques, observa d'un ton goguenard un des hôtes de la princesse.

—Oui, dit celle-ci, il est comme le bon Panurge qui avait "la paeur naturelle des coups."

—En attendant, reprit le duc d'Otrante, il essaye de "relever l'esprit public," selon son expression, en autorisant les orgues de barbarie à jouer la "Marseillaise," qui était proscrite depuis si longtemps.

—Mais çà n'a pas d'écho, remarqua un ancien émigré.

—Ce n'est pas, dit une jeune femme, la seule idée ingénieuse qu'il ait eue. N'est-ce pas lui qui a conseillé à l'impératrice d'habiller le roi de Rome en garde national et de le faire paraître sous ce costume au balcon des Tuileries ?

—Je ne sais, dit Fouché, si c'est en effet Savary qui a conseillé à l'impératrice de travestir aussi ridiculement un enfant de trois ans ; mais ce que je sais, c'est qu'il inspire les feuilles officieuses. Et il trouve de véritables perles. Tenez, mesdames, écoutez ! Et Fouché, tirant de sa poche le "Journal de l'Empire," lut tout haut :

"S. M. la reine Hortense vient de donner une nouvelle preuve de l'extrême [illegible] de son coeur, en préparant elle-même, avec les jeunes élèves des écoles impériales Napoléon, une "provision considérable de charpie" pour le pansement des blessés."

—Ce n'est pas rassurant pour les conscrits, fit la jeune femme qui avait déjà parlé.

—Ni pour leurs familles, dit le duc d'Otrante. Quant aux poètes, Savary réserve ses faveurs, ou plutôt les faveurs de l'Empereur, pour les plus sots et les plus plats. C'est ainsi qu'il vient de faire accorder une pension à Dupaty, dont vous connaissez le dernier chef-d'oeuvre.

Non vraiment, dit la princesse. Qu'est-ce donc ?

—C'est adressé au roi de Rome, dit Fouché ; et il déclama plaisamment :

Gardons-le bien, l'enfant dont la puissance
A nos esprits doit servir de soutien ;
Repose en paix, noble espoir de la France,
Et nous, amis, dans l'ombre et le silence
Gardons-le bien !

—Bonaparte doit goûter cette poésie, dit nonchalemment Mme de Vaudemont : mais taisez-vous ; vous m'empêchez d'entendre Nourrit.

—M. Fouché ne s'occupe que de Mme Gardel, observa malicieusement la jeune amie de la princesse.

—Madame, répliqua en souriant le duc d'Otrante, je regarde avec plaisir les danseuses parce qu'elle ne font pas de bruit. Les ténors, au contraire, me gênent souvent. Je ne suis pas, du reste, le seul de mon avis. Regardez M. Geoffroy.

Et l'ex-ministre montra à ses voisins le célèbre critique qui, assis dans un fauteuil du rez-de-chaussée, applaudissait chaleureusement la ballerine.

Un domestique, qui entra dans la loge, interrompit cette conversation. Il remit un pli cacheté à Fouché, qui se retira dans le fond de la loge et lut rapidement ce billet :

"J'ai l'honneur de prévenir monsieur le duc que Jacquin est revenu ce soir de Reims et qu'il apporte des renseignements d'importance. Il attend monsieur le duc à son hôtel.

"Boulard."

—Bien, dit Fouché au domestique, qu'on m'attende ! Je rentrerai tout à l'heure.

—Qu'est-ce donc ? fit la princesse. Des nouvelles ?

—Oui, répondit le duc d'Otrante. Et si elles sont intéressantes, j'aurai l'honneur d'aller vous les communiquer.

—Avant six heures du matin alors, répliqua Mme de Vaudemont. Plus tard, vous le savez, porte close.

—Même pour le ministre de la police générale ? interrogea Fouché avec un sourire.

La princesse eut un haut-le-corps :

—Comment ? s'écria-t-elle, Bonaparte vous rappellerait ? Savary est cassé aux gages ?

—Non ! non ! répondit Fouché en riant, quelle imagination vous avez, princesse ! Non, Bonaparte ne me rappelle point, et, s'il avait recours à moi aujourd'hui, je me déroberais Il est trop tard. Et le duc d'Otrante souligna ces derniers mots avec une âpreté singulière ; puis il prit congé de Mme de Vaudemont et de ses hôtes, et regagna sa voiture.

—A l'hôtel ! dit-il au cocher.

XXII

A L'HOTEL D'OTRANTE

En arrivant chez lui, Fouché trouva dans son antichambre celui de ses nommé Bolard, qui avait suivi le duc à l'Opéra. C'était un ancien policier, nommé Bolard, qui avait suivi le duc d'Otrante dans sa retraite et qui lui était tout dévoué.

—Jacquin est là ? demanda Fouché.

—Oui, monsieur le duc, répondit respectueusement Boulard ; il mange un morceau à l'offiche, car il est revenu de Reims à franc étrier, et c'est dur à son âge !...

—Dites-lui que je l'attends ! répliqua l'ex-ministre, qui entra dans son cabinet.

A peine venait-il de s'asseoir devant le vaste bureau à cylindre que nous avons décrit au commencement de ce récit, que Jacquin parut :

—Eh bien, mon brave, dit Fouché avec bienveillance, qu'avez-vous fait ? Où en sont les choses ?

Après avoir appris à son chef tout ce que nos lecteurs connaissent, le vieil agent ajouta :

—En quittant la maison Descars, je me dirigeai sur Baslieu ; je prévins en quelques mots Mlle de Maison-Rouge que j'étais découvert et je me hâtai de faire mes préparatifs de départ ; je comprenais bien, en effet, qu'il n'y avait plus qu'à filer, et rapidement, car en restant je me faisais pincer et, ce qui est plus grave, je risquais de vous compromettre. Ca, monsieur, je ne me le serais jamais pardonné. Au moment où j'allais quitter Baslieu, patatras ! je vois arriver qui ? vous ne le devineriez jamais !

—Maison-Rouge ?

—Georges, monsieur ! Le petit Georges. Savez-vous ce qu'il avait fait ce gringalet-là, qui avait l'air timide comme une jeune-fille ? Il avait refroidi ce grand coquin de Méhée tout bonnement.

—Vraiment ? dit Méhée surpris. Méhée est mort.

—C'est comme je vous le dis, monsieur. Méhée avait voulu l'empêcher de se donner de l'air,, et ma foi, le jeune homme lui avait lâché une pistolade dans l'estomac.

—Ainsi, Méhée est mort, répéta Fouché pensif. C'est dommage. Il avait des qualités, ce gaillard-là ! C'est une perte pour Savary !...

—Oui, sans doute, ce n'était pas le premier venu, répliqua Jacquin, d'un ton sentencieux. Ca avait du courage, de la résistance, ça ne manquait pas de coup d'oeil ; mais trop nerveux, trop passionné !... Il faut toujours se défier de ces tempéraments-là.

—Oui et non, observa le duc d'Otrante ; mais continuez.

—Eh bien ! reprit Jacquin, je conseillai vivement à Georges Descars de fuir au plus vite avec Mlle de Maison-Rouge, une petite personne qui, elle non plus, n'a pas froid aux yeux, je vous le garantis, mais que voulez-vous ? ils sont gentils, ces enfants. Ils étaient bien décidés à ne pas abandonner le chevalier, malgré les supplications, les ordres de celui-ci. Or, que s'est-il passé depuis mon départ ? Je tremble qu'un malheur ne soit arrivé ! C'est pour cela que je suis revenu à Paris tout d'une traite. J'ai pris un bidet de poste, et j'ai fait la route sans débotter, ne m'arrêtant qu'aux relais pour changer de cheval.

—Je suis content de vous, mon bon Jacquin, dit Fouché. Vous avez rempli fidèlement et intelligemment la mission que je vous ai confiée. Tenez, et l'ex-ministre tendit à l'agent un rouleau de cinquante louis qu'il prit dans le tiroir de son bureau.

—Merci, monsieur, dit Jacquin ; vous m'avez déjà trop payé. Je n'ai besoin de rien ; mais, ajouta-t-il avec une gravité émue, j'ai un service, un grand service à solliciter de vous.

—Parlez, dit le duc d'Otrante.

—Eh bien ? monsieur, vous savez que le chevalier m'a naguère sauvé la vie et que j'avais le plus vif désir de lui témoigner ma reconnaissance...

—Eh bien ! il me semble, observa Fouché, que vous l'avez aidé de votre mieux ?

—C'est vrai, monsieur ; mais, en attendant, il est sous les verroux. Il était question de l'élargir, je le sais bien, mais lui a-t-on, en effet, rendu la liberté ? Je l'ignore. Et Georges ? Le meurtre de Méhée peut lui coûter la vie ! Je vous supplie de vous intéresser à eux, de les sauver. Vous le pouvez, monsieur, vous êtes toujours si puissant !... faites cela, je vous en supplie, et le vieux Jacquin aura pour vous une reconnaissance éternelle ! Ils sont si bons, ces enfants, et ils s'aiment tant ! ajouta le policier avec un attendrissement sincère.

L'ancien ministre garda un instant le silence.

—Je vais y réfléchir, dit-il enfin. Si je peux sauver vos protégés, je le ferai, je vous le promets.

—Ah ! merci, monsieur, merci, s'écria Jacquin avec effusion, je n'attendais pas moins de votre générosité. Mais, le temps presse, la justice de l'Empereur est expéditive !... Je vous en supplie, hâtez-vous !

—Rassurez-vous, répondit Fouché ; il n'y a pas péril en la demeure.

Et comme l'agent ne semblait pas convaincu.

—Je puis, dit Fouché, vous prouver que j'ai raison, en confiant un grave secret à votre loyauté ; à cette heure, Reims doit être au pouvoir de l'armée russe. Or, c'est un ancien émigré, le comte de Saint-Priest, qui commande ces troupes. Par conséquent, le premier soin du comte aura été de mettre en liberté un royaliste comme Maison-Rouge. Quant au petit Descars, si on a déjà eu le temps de l'arrêter, on l'aura également élargi pour la même raison.

Le bon Jaquin sembla soulagé d'un grand poids.

—Si j'osais, monsieur, dit-il, je vous demanderais la permission de retourner à Reims, à moins que vous n'ayez besoin de moi ici, auquel cas je suis à vos ordres.

—Non, allez, dit le duc d'Otrante, mais soyez prudent. Pas un mot, surtout de ce que je vous ai dit.

—Je serai muet, monsieur, dit Jacquin et il prit congé de son chef après lui avoir de nouveau prodigué les expressions de sa reconnaissance.

XXIII

QUELQUES JOURS DE BONHEUR

Fouché avait dit vrai. Les intelligences qu'il entretenait avec les chefs des troupes alliées lui avaient permis de donner à son subordonné un renseignement exact. Le 10 février, Reims avait été occupé par un corps russe commandé par le prince Gagarin. La ville était donc, par le fait même, placée pour ainsi dire en dehors de la zône des opérations militaires, l'effort de l'ennemi se portant principalement sur l'Aisne, où le vieux Bluchër commandait l'armée de Silésie, et sur l'Aube, où manoeuvrait l'armée de Bohême, sous les ordres du prince de Schwartzenberg.

Comme l'avait prévu le duc d'Etrante, le comte de Saint-Priest avait aussitôt mis en liberté le chevalier, qui s'était hâté d'accourir à Baslieu. Il y avait retrouvé non seulement Andrée et Catherine, qui l'avaient revu avec la joie que l'on devine, mais encore Georges, qui se tenait caché dans une mansarde, et le père Descars, qui, n'ayant osé retourner chez lui en apprenant la mort de Méhée, s'était installé chez son voisin et ami.

A sa grande surprise, Georges n'avait pas été inquiété. Il ne s'expliquait pas que la police de Reims ne l'eût pas arrêté. Pourtant, M. Gerbault et l'agent assommé par Jacquin devaient savoir que le meurtrier de Méhée de la Touche n'était autre que Georges Descars. A chaque instant, celui-ci s'attendait à être arrêté, et il n'était resté à Baslieu que sur les instances d'Andrée. La cachette que lui avait ménagée très ingénieusement la vieille et fidèle Catherine, n'était pas absolument sûre ; aussi le jeune homme ne s'était-il rassuré qu'en apprenant l'entrée des alliés à Reims. Heureux de vivre à côté d'Andrée, il commençait à se reprendre à l'espérance. L'arrivée du chevalier lui avait causé une joie profonde. Dès qu'ils avaient été réunis, nos amis avaient aussitôt étudié les moyens de fuir ; mais, pour le moment, il n'y fallait pas songer. Les environs étaient occupés par les troupes alliées. Maison-Rouge pouvait facilement sans doute obtenir un sauf-conduit du comte de Saint-Priest, pour lui et ses amis, mais ils risquaient fort de rencontrer un détachement français, et, en ce cas, ils étaient perdus.

Ils résolurent donc de rester jusqu'à nouvel ordre à Baslieu, et de s'y tenir cachés. Seule, Catherine sortait chaque jour pour effectuer ses emplettes, et rentrait au plus tôt. Cette vie n'était pas sans douceur pour Andrée et pour Georges. Le chevalier lui-même, dont l'abnégation égalait la tendresse, était heureux du bonheur de la jeune fille.

Un soir que Catherine préparait, avec son activité habituelle, le dîner de ses maîtres, on frappa légèrement à la fenêtre de sa cuisine. Elle alla ouvrir la porte et se trouva en présence d'un individu vêtu en roulier. C'était un homme entre deux âges, petit et replet. Une courte barbe grise encadrait sa figure rougeaude. Coiffé d'une casquette de cuir à large visière qui cachait ses yeux, il était enveloppé des pieds à la tête dans une ample mousseline et tenait à la main, comme une canne, un long fouet, dont le manche de frêne était orné d'une poignée de cuir.

—Un verre de vin, s'il vous plaît ! dit-il à la servante. J'ai une charrette embourbée à vingt toises d'ici, et je suis harassé, car je marche depuis ce matin.

Catherine, toujours méfiante, prit, sans mot dire, une bouteille de vin sur la table et, tout en dévisageant l'inconnu, lui versa à boire.

Le roulier ferma avec soin la porte et s'assit lourdement sur une chaise.

—Comme ça, dit-il, vous ne me reconnaissez pas, mademoiselle Catherine ? Et, prononçant ces mots, il ôta sa casquette, laissant voir deux petits yeux fins et brillants.

Voyant que Catherine l'examinait silencieusement :

—Allons, ajouta-t-il, faut-il donc que j'enlève ma barbe ?

—Jacqu'n ! s'écria la servante.

—Eh ! oui, parbleu ! s'exclama le faux roulier. L'uniforme de voltigeur ne vaut plus rien, avec tous les Cosaques qui battent l'estrade dans les environs. J'ai donc remplacé la tunique, aux boutons timbrés de l'aigle impériale, par cette bonne limousine, qui m'a permis d'arriver sans encombre jusqu'ici. Eh bien ! comment vont les affaires ?

—Parlez bas, dit Catherine. Par le temps qui court, les murs ont des oreilles. M. le chevalier est ici avec tout son monde. Je vais le prévenir.

Quelques instants après, Jacquin, chaleureusement accueilli par tous les hôtes de Baslieu, était assis à leur table et faisait honneur au dîner modeste, mais soigné, que venait de préparer Catherine.

—Depuis quand êtes-vous arrivé ? demanda Maison-Rouge au vieil agent.

—Depuis quatre ou cinq heures à peine, répondit celui-ci. En entrant à Reims, je me suis trouvé nez-à-nez avec un des deux grands flandrins de gendarmes que Méhée avait lancés à ma poursuite, et à qui j'ai échappé. Il n'a même pas fait attention à moi. Je me suis alors discrètement renseigné, et j'ai su que M. le chevalier avait été élargi, mais je n'espérais pas trouver ici M. Georges. Cependant, j'ai peur, je vous l'avoue. Je ne puis comprendre qu'on ne vous ait pas encore inquiété. La ville est au pouvoir de l'ennemi, je le sais bien ; mais le commissaire Gerbault et son agent savent évidemment le nom du meurtrier de Méhée. La tranquillité où l'on vous laisse m'effraie. La fuite est difficile et périlleuse, mais je crois, tout bien considéré, que c'est le seul parti à prendre.

—Bah ! dit Georges, en affectant l'indifférence pour rassurer Andrée, bah ! j'ai en haut une excellente cachette. Je n'ai à rien à craindre.

—Enfin, observa le chevalier, tant que Bonaparte sera encore debout, les alliés occuperont Reims. Dès lors, nous n'avons plus à redouter la police impériale.

—Minute ! dit Jacquin en hochant la tête, Bonaparte est perdu, c'est vrai ; mais il ne tombera pas sans se battre furieusement, et ses dernières convulsions causeront sans doute encore bien des catastrophes !...

—En tout cas, reprit Maison-Rouge, nous ne pouvons songer à fuir. Nous ne traverserions pas impunément les troupes françaises et étrangères qui sillonnent les environs. Le plus sage est donc de nous terrer ici jusqu'à nouvel ordre. Mais, ajouta-t-il, pourquoi, mon cher Jacquin, Fouché vous a-t-il renvoyé ici ?

—Il ne m'a pas renvoyé, répondit le policier. C'est bien moi qui ai voulu revenir à Baslieu. J'étais inquiet de vous. Je me disais : Ils sont débarrassés de ce grand coquin de Méhée, c'est vrai ; mais il y a à Reims un sous-préfet qui ne me dit rien qui vaille. C'est un fonctionnaire ardent et ambitieux, et je me défie des gens qui font du zèle...

Vous êtes comme M. de Talleyrand, interrompit en riant Maison-Rouge.

—Mais alors, c'est pour nous que vous êtes revenu ? demanda Andrée en tendant avec un affectueux élan sa petite main au vieil agent.

(*A suivre*)

Ce qu'avait le voyageur du No. 35

Je venais d'éteindre ma bougie et de gagner mon lit. Cela se passait à l'Hôtel de l'Agneau, tout près de la cathédrale, dans une petite ville de province en Angleterre. Ma chambre portait le No 34 ; bientôt j'entendis une voix d'homme qui disait bonne nuit au garçon, puis quelqu'un entra au No 35 ; la chambre voisine de la mienne. Dix minutes après, comme je commençais à m'endormir, je fus réveillé en sursaut par un grand tapage provenant du No 35. La sonnette, comme une véritable cloche d'alarme, se faisait entendre coup sur coup. Je passai à la hâte quelques vêtements, et me précipitai dans le corridor. L'hôtesse et deux ou trois domestiques venaient d'arriver. Nous entrâmes tous au No 35 où nous trouvâmes un grand et solide gaillard qui avait l'air d'étouffer. Il avait la figure congestionnée, les yeux hagards et injectés de sang. Il soufflait et respirait bruyamment, se traînait d'une chaise à l'autre, et enfin se précipita dans le corridor. Je vis ce qu'il avait, je lui fis respirer du sel volatile et lui fis avaler une gorgée d'eau de vie. J'ouvris la fenêtre, et fis enlever le lit de plume sur lequel il avait couché. Au bout de quelques instants il allait mieux, mais ne voulut plus se coucher et passa le reste de la nuit dans un fauteuil.

"C'est cette infernale fumée de ma bougie qui est cause de tout le mal," dit-il en respirant avec difficulté ; "il n'y avait pas d'éteignoir, et il a suffi d'une bouffée pour m'étouffer à moitié. Je suis sujet à ces accès. Je suis bien fâché de vous avoir dérangé tous. Cela va mieux maintenant."

Que de personnes sont dans le même cas ! En voici une autre, Mrs Eliza Marie Cantle, qui demeure au No 4, de Thorngate Buildings, Forton Road, à Gosport (Angleterre). "J'avais," écrit-elle, "la respiration courte, et pendant deux ans il m'a été impossible de garder une position horizontale de peur d'étouffer. Quelque chose ressmblant à une boule me montait à la gorge et m'ôtait la respiration. Pendant des années je pouvais seulement rester assise dans mon lit, soutenue par des oreillers, et de cett manière e tâchais de dormir tant bien que mal."

C'était assurément fâcheux, cependant si commun. Vous voyez bien ce c'était, n'est-ce pas ? Un asthme, c'est-à-dire une chose comme l'épilepsie, la catalepsie, l'hystérie, et tous ces spasmes qui finissent par rendre le corps aussi raide que s'il était mort depuis trois jours. Vous vous demandez quelle en est la cause, si l'on peut en guérir. Prenons une chose à la fois. Terminons d'abord le cas de Mrs Cantle. Pour cela il faut remonter à sept ans, c'est-à-dire au mois d'avril 1886. Elle se sentit d'abord faible, énervée et souffrante. Elle avait la bouche mauvaise, presque pas d'appétit, des lourdeurs dans la tête, et l'estomac sans chaleur naturelle, ni vigueur. Quand elle se regardait dans la glace elle voyait un visage et des yeux d'une teinte jaunâtre et maladive. Les choses empirèrent peu à pu ; après avoir pris la plus légère nourriture elle souffrait de douleurs intolérables, surtout à la poitrine. Après cela, dit-elle, elle avait peur de manger. Nous pouvons très bien le croire.

"Puis" ajoute-t-elle, "je devins sujette à des accès de vertige, des points noirs me passaient devant les yeux, j'avais de la difficulté à voir, et ne pouvais me tenir debout qu'en me tenant aux meubles.

Après ceci vint la terrible période déjà décrite, celle dans laquelle elle parle de son asthme. Sa lettre datée du 20 septembre 1893 conclut en ces termes : "J'étais devenue si maigre et si faible que e fus alitée pendant bien des semaines. Je mourais littéralement de faim, et pourtant n'osais toucher à aucune nourriture. Le médecin qui me soignait me fit prendre des médicaments qui ne me soulageaient nullement. Enfin une amie me raconta tout le bien que lui avait fait le Sirop curatif de la Mère Seigel. Elle m'en apporta un flacon et e me mis à en prendre. Au bout de quelques ours je me sentais mieux ; ma respiration devint plus facile et je pouvais manger. Je continuai à prendre de ce Sirop, et bientôt je me trouvai aussi bien portante que jamais. Selon moi ce remède m'a sauvé la vie. (Signé) Eliza Marie Cantle."

Voilà un bon résultat, et pourtant bien naturel. L'asthme n'est pas une maladie des poumons, comme quelques-uns le croient à tort, mais il est causé par les poisons de l'indigestion chronique ou dyspepsie pénétrant dans le sang et ruinant le système nerveux. Comme tous les organes sont mis en jeu par les nerfs, si ceux-ci cessent d'agir, les poumons en font autant. Le Sirop Curatif de la Mère Seigel détruit la cause et l'effet disparaît en même temps.

Si l'homme qui occupait le No 35, avait pris le Sirop de la Mère Seigel plusieurs mois avant notre rencontre à l'"Agneau," il n'aurait pas fait si grand'peur à presque tous les gens de l'Hôtel.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassaing»

PARLEMENT FEDERAL

8me Parlement 3eme session

La demission de M. Bruneau

L'EMBARRAS DU GOUVERNEMENT

Il rejette la motion du Dr Marcotte par une majorité de 40 voix

Le coup du Drummond au Senat

Ottawa, 21.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Après la présentation de quelques requêtes, M. Marcotte, renouvelle sa motion concernant la démission Bruneau, M. Bruneau est absent de son siège.

Sir Adolphe CARON, demande que son nom soit substitué à celui de M. Wallace, mais la chambre refuse.

Sir Wilfrid LAURIER déclare qu'il ne voit aucune raison pour référer la question au comité des privilèges et élections. Il n'y a pas de cause. Supposons que tous les faits seraient vrais la démission n'aurait pas été donnée comme le veut la loi. Le statut déclare que pour qu'il y ait démission il faut que l'orateur reçoive la démission, afin qu'il puisse prendre action.

Sir Chs Hibbert TUPPER fait remarquer d'abord la façon étrange avec laquelle se présente le cas actuel. C'est l'habitude, dit-il, dans les cas de cette nature, que le député inculpé fasse une déclaration aussitôt après que la motion est lue. Dans le cas actuel, bien que M. Bruneau ait été averti depuis jeudi, il n'est pas encore à son siège. Il est à remarquer aussi que M. Laurier n'a pas nié un seul des allégués de la motion. Sir Chs Hibbert démontre ensuite que même si les faits invoqués étaient douteux ce serait encore le devoir du gouvernement de référer la question à un comité de la Chambre. En 1876 lorsqu'une question semblable fut soulevée contre l'orateur Anglin, bien que la majorité de la chambre déclarât par son vote que les faits allégués étaient faux, le député d'Elgin demanda de référer la chose au comité des privilèges et élections afin de dissiper tout doute. Dans l'intérêt même de l'orateur la question devrait être référée à un comité de la chambre. Personne ne prétendra que la déclaration du président de la chambre doit nous lier. L'orateur, tout en étant sincère, peut avoir omis des choses essentielles au cas qui nous occupe. Sir Charles Hibbert démontre ensuite que le premier ministre a passé sous silence l'une des principales parties de la motion qui repose sur une clause du statut, déclarant que du moment qu'un député a donné sa démission, son siège devient vacant. M. Bruneau a donné sa démission, du moment que sa lettre a été mise à la poste. Il cite plusieurs cas en Angleterre pour démontrer sa prétention et termine en citant May et Bourinot, deux autorités constitutionnelles qui déclarent que tous les cas de cette nature sont référés à des comités.

M. CASEY, prétend qu'une démission n'est pas complète tant qu'elle n'est pas venue à la connaissance de l'Orateur.

M. BENNETT dit que le rapport tel que fait à la Chambre par l'Orateur est commenté tous les jours par la presse de différentes manières. Il est de l'intérêt de l'Orateur d'avoir une commission d'enquête pour entendre la cause. C'est un fait bien connu que M. Bruneau n'a consenti à retirer sa démission qu'après qu'il eut reçu des promesses de ses amis de l'autre côté de la Chambre. L'Orateur a déclaré que la lettre avait été affranchie par M. Bruneau. Il n'est pas probable qu'un homme de l'expérience de M. Bruneau affranchirait une telle lettre.

L'ORATEUR intervient et ne veut pas qu'on lui fasse faire une déclaration contraire à celle qu'il a présentée à la Chambre.

M. BENNETT.—C'est une coïncidence curieuse que celle-ci : L'Orateur venait d'entrer dans son bureau, lorsque M. Bruneau est entré lui aussi. Ceci suppose un arrangement préalable. Si cette question n'est pas soumise à un comité, le pays pourra l'envisager avec certains soupçons.

M. McINERNY dit que la Chambre a droit de savoir et l'Orateur a le droit de dire s'il a eu connaissance de cette démission. S'il en a eu connaissance, il est clair qu'il ne devait pas remettre la démission à M. Bruneau.

Sir Louis DAVIES, dit que si M. Bennett croit que l'Orateur a agi d'une manière partiale et déshonorante, il doit porter l'accusation lui-même et ne pas se réfugier en arrière des déclarations de la presse. Pour lui, le point légal est celui-ci : tant que la démission n'est pas acceptée officielle, il n'y a pas de démission.

M. QUINN, de Montréal, dit qu'il n'y a pas de doute que la lettre de M. Bruneau était en la possession de l'Orateur lorsqu'elle a été retournée; ce fait seul constitue la démission.

M. MILLS (Annapolis) soutient qu'en envoyant sa démission, M. Bruneau a fait un mauvais pas d'où il ne peut sortir.

Il avertit l'Orateur que les journaux en diront bien plus que si la question était soumise à un comité d'enquête. La loi stipule que M. Bruneau peut être sujet à une pénalité de $2,000 pour chaque jour qu'il siège après avoir donné sa démission. Cette somme peut-être perçue par quiconque le poursuivra.

M. BERGERON.—Il ne faut pas laisser le pays sous l'impression que l'Orateur favorise un député plus qu'un autre.

M. FLINT prétend que du moment que M. Bruneau a exprimé le désir de ne pas démissionner, il n'y a rien à soumettre à un comité.

Sir Adolphe CARON dit qu'une lettre adressée à l'Orateur et parvenue entre les mains de ce dernier, n'est pas la propriété de l'Orateur, mais la propriété de la Chambre et du pays.

L'Orateur est responsable à la Chambre et c'est à cette dernière qu'il aurait dû retourner la lettre en question.

M. MONK dit que c'est un faux principe d'accepter un membre, alors qu'il a envoyé sa résignation, conforme en tout point à la loi.

M. RUSSELL d'Halifax, discute pendant une demi-heure pour prouver que M. Bruneau n'a pas entièrement résigné son siège.

L'hon. M. FOSTER demande comment il se fait que M. Bruneau soit absent de la Chambre ? C'est la première fois qu'un député s'absente alors qu'on discute le droit qu'il peut avoir à un siège en Chambre. M. Bruneau devrait être présent pour donner sa version et expliquer sa conduite.

En son absence MM. McMillan et Godbout, les deux députés qui ont été témoins de la démission de M. Bruneau devraient dire ce qu'ils connaissent à propos de cet démission.

La Chambre a le droit de discuter la version de l'Orateur comme celle de n'importe quel député. Le seul fait que l'Orateur ait en mains, la démission de . Bruneau, qu'il l'ait lue ou non, est d'après la loi une démission complète. Il serait drôle ajoute l'hon. M. Foster si tous les députés envoyaient leur démission, s'en vantaient pendant quelques jours et ensuite venaient reprendre leur siège.

L'hon. M. FIELDING soutient que pour que la démission soit complète, il faut nécessairement que l'Orateur en prenne connaissance.

Le débat fut continué parMM.Sproule Clency et Blair et la Chambre donna le vote suivant : Pour 39 : contre 79.

La chambre s'est ensuite ajournée à 12.15 heures

Au Senat

Ottawa, 21.—Au Sénat cet après-midi.

Sir Mackenzie BOWELL fait la proposition suivante :

Qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête :

1. Sur le montant, la provenance et l'emploi des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, et des autres sommes reçues et dépensées par la dite compagnie, ainsi que sur les époques auxquelles la dépense a eu lieu et la manière dont elle a été faite.

2. Sur le capital-actions de la compagnie, le produit des ventes d'actions de ce capital par la compagnie, les souscriptions de capital, les noms des souscripteurs, les montants souscrits, les appels de fonds, les versements opérés, les transferts d'actions qui ont eu lieu de temps à autre et les noms des acquéreurs de ces actions.

3. Sur la situation financière de la compagnie, ses dettes échues ou à échoir, ses ventes d'obligations et le produit de telles ventes, ses emprunts ou ses prêts, l'emploi des sommes empruntées, et sur toutes garanties données à la compagnie ou par elle relativement à ces prêts ou emprunts.

4. Sur les détails de toutes offres ou négociations relatives à la vente, à la location ou au transfert de la propriété de la compagnie.

5. Sur le classement et la condition du dit chemin de fer et de son matériel et sur tout ce qui concerne la dite Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, y compris toutes négociations ou conventions intervenues avec le gouvernement du Canada au sujet de la dite compagnie.

Le dit comité devant se composer des honorables Messieurs Clemow, Cox, de Boucherville, Ferguson, Kirchoffer, Knig, Lougheed, Landry, Miller, Mills Macdonald (C.-B.,) Power, Primrose, Prowse, Thibaudeau (de la Vallière), Wood et du proposant; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, d'employer toutes personnes que le comité jugera nécessaire pour la dite enquête, et de faire rapport de temps à autre.

Sir Mackenzie Bowell explique la raison pour laquelle il a ajourné la formation de ce comité jusqu'à ce jour. Il a suivi attentivement les procédures du comité d'enquête de l'autre chambre, et il en est venu à la conclusion que sa motion était nécessaire si l'on veut avoir une enquête complète et entière. L'enquête n'est pas complète si le refus d'un témoin de répondre à des questions pertinentes est appuyé par une majorité du comité. Par conséquent c'est son devoir de faire cette proposition et c'est le devoir du Sénat de l'adopter.

Le Sénat a refusé à la dernière session de ratifier le contrat passé par le gouvernement avec la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, parce que le marché était entaché d'extravagance. Un comité a été nommé pour s'enquérir de l'affaire, mais à la demande de sir Oliver Mowat, le leader du gouvernement, l'enquête a été remise à la présente session, parce que la question était venue à la dernière heure de la session, mais avec l'entente que l'enquête aurait lieu à la session actuelle. Sans cette entente, il aurait été prêt à attendre la fin de l'enquête de l'autre chambre avant de faire sa motion. Le Sénat est engagé envers le public à tenir cette enquête et à la faire complète. Du résultat de cette enquête dépend la question de savoir si le Sénat doit être condamné ou félicité d'avoir rejeté la mesure du gouvernement à la dernière session. Si le marché est considéré comme extravagant, le Sénat méritera des félicitations pour son action ; si l'on prouve que le marché était bon, le Sénat devra porter la responsabilité de sa conduite devant le pays.

Le sénateur POWER veut savoir en quoi l'enquête de l'autre chambre a été étouffée.

Sir Mackenzie BOWELL.—Un témoin important, dans plus d'une occasion, a refusé de répondre à des questions importantes, et son refus a été maintenu par la majorité du comité.

L'hon. David MILLS—prétend que le Sénat n'a pas le pouvoir de tenir enquête sur une dépense d'argent votée par le parlement.

Le sénateur MILLER.—Le gouvernement ne devrait pas s'opposer à cette motion. Il est surpris de voir que le ministre de la justice répète son argument de la dernière session : que le Sénat n'est pas investi du pouvoir de faire cette enquête. Le Sénat a le même pouvoir que la Chambre des Lords. Il est vrai que le Sénat n'a pas le pouvoir de prendre l'initiative d'une mesure concernant les deniers publics parce que ce pouvoir est délégué spécialement à la Chambre des Communes, mais il a le pouvoir de rejeter un vote de deniers et quelques-uns prétendent même qu'il a le pouvoir de l'amender. Il espère que ça sera la dernière fois que le ministre de la justice niera au Sénat le pouvoir de tenir une enquête de cette espèce. Les membres du Sénat doivent être extrêmement jaloux des pouvoirs que la constitution leur a conférés.

En faisant cette motion, le chef de l'opposition ne fait que demander une enquête complète sur une question importante qui intéresse le public au suprême degré, et il espère que sa motion sera adoptée telle que proposée, afin que l'enquête soit aussi vaste que possible.

La motion est alors adoptée telle que proposée.

LE NOUVEAU TARIF

Du fret de l'Intercolonial

La gare du Québec, Montmorency et Charlevoix

Vendredi dernier, à la Chambre de Commerce, réunion importante du comité des frets de la Chambre. Etaient présents à la réunion : M. Victor Chtâcauvert, président ; hon. R. Turner, MM. A. E. Vallerand, G. Kirouac, James Brodie, Nap. Kirouac et A. Toussaint.

Le principal sujet des délibérations du comité a été le nouveau tarif en vigueur sur l'Intercolonial, depuis le 1er mars.

Le comité a finalement décidé qu'une lettre fût envoyée de suite à l'hon. M. A. G. Blair, ministre des chemins de fer et canaux pour lui représenter que la nouvelle échelle de taux de fret de l'Intercolonial cause beaucoup d'embarras et de mécontentement chez les marchands de la ville et du district de Québec, et qu'il importe grandement qu'elle soit modifiée à nouveau le plus tôt possible.

M. Harris, gérant général du trafic des chemins de fer du gouvernement, va être incessamment invité à venir à Québec pour discuter la situation avec la Chambre de Commerce et y porter remède.

Le comité s'est occupé aussi de la question de la nouvelle gare du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix. Il y a déjà longtemps que la compagnie devrait utiliser cette gare : ce qui accommoderait fort bien et le commerce et les voyageurs. Mais il paraît que le grand obstacle est le manque d'entente entre la compagnie, celle du Pacifique et celle du Québec et Lac St-Jean.

Le secrétaire de la Chambre a été chargé d'écrire à ces trois compagnies, pour les prier, dans l'intérêt public, d'en arriver le plus tôt possible, à un compromis satisfaisant pour tous les intéressés.

Le partage de la Chine

LES DEMANDES DE LA FRANCE

Les missionnaires catholiques resteront sous la protection des Français

Le Pape et les allemands

L'emprunt Chinois

Pékin, 22.—L'activité déployée récemment par les Russes à Pékin s'explique par le fait que les négociations relatives aux questions qui intéressent la Russie et la Chine se poursuivent de nouveau à Saint-Pétersbourg. Les difficultés qui mettaient obstacle à la conclusion des négociations ont motivé ce changement.

Les demandes de la France, faites juste avant l'émission de l'emprunt chinois à Londres, donnent lieu à beaucoup de commentaires, et on assure que la France et la Russie font tout ce qu'elles peuvent pour faire échouer l'émission. Lors de la dernière visite du ministre de France au Tsong li Yamen, les Chinois ont refusé de faire droit aux demandes de la République. Ce dernier a dit alors que, lorsqu'il reviendrait au Tsoug li Yamen, il appuierait ses demandes par des déclarations importantes et menacerait même la Chine de commencer des opérations militaires dans le sud de ce pays ; puis il a ajouté que les Français s'empareraient d'un port pour y établir un dépôt de charbon.

L'opinion générale en cette ville est qu'il est impossible de ne pas tenir compte du bruit qui court avec persistance dans les milieux bien informés que la Russie a renoncé à son projet de louer Port Arthur, mais que les négociations au sujet de Talien Wan continuent.

Séoul (Corée), 21.—La Russie a consenti à rappeler M. Kouril Alexeieff, le représentant de la Russie dans l'administration des douanes coréennes, et les instructeurs militaires russes.

La Corée, annonce-t-on également, a offert d'envoyer un diplomate pour remercier la Russie d'avoir accédé au désir du gouvernement coréen ; mais celle-ci a répondu qu'une semblable démarche serait inutile.

Paris, 22.—Il n'y a aucun rapport entre les demandes du gouvernement français en Chine et l'emprunt chinois. Les demandes de la France sont arrivées à Pékin au commencement du mois et les négociations ont été immédiatement transmises à Paris. Le ministre de Chine Tching Tchang et M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, étudient en ce moment cette question. La France prétend qu'il n'y a pas lieu de menacer la Chine de la saisie d'un port pour y établir un dépôt de charbon.

On dément officiellement la nouvelle annonçant que la France demande qu'un Français soit nommé au poste de directeur des douanes chinoises.

Berlin, 22.—La mission à Rome du cardinal Kopp, évêque de Breslau, a donné lieu à beaucoup de commentaires. Des avis reçus à Rome indiquent que cette mission a été un échec complet, le pape ayant décidé de continuer à reconnaître la protection de la France aux missions catholiques en Chine. La France s'est opposée vigoureusement aux idées du cardinal Kopp.

Londres, 22.—Un article démontre que les forces de la Russie le long de la frontière de la Mandchourie sont beaucoup moins considérables qu'on ne l'avait supposé généralement.

Une importante séance de cabinet a été tenue en vue de continuer la discussion, commencée samedi, sur la question chinoise. On annonce que la Grande-Bretagne demande à la Russie de garantir que les navires de guerre du monde auront l'entrée libre de Port Arthur. Il est aussi à voir que dans cette affaire la Grande Bretagne agit sur les instances de la Chine.

Shanghaï, 22.—Une conspiration, dont le but est de provoquer une révolte, a été tramée par des fonctionnaires de différentes classes à Chang Sha, dans la province de Hunnan. Le mouvement s'étend dans toutes les provinces limitrophes du Yang tse Klang et l'on craint que la révolte ne soit la plus terrible qu'on ait eue depuis celle des Taipings. C'est en réalité un mouvement patriotique dont le but est de renverser la dynastie mandchoue et d'épargner aux provinces du centre d'être soumises au contrôle de l'Europe. Les autorités à Pékin sont au courant de ce mouvement, mais ne pouvant pas compter sur la fidélité des gouverneurs des provinces, elles sont incapables de rien faire. Les conspirateurs ont proposé aux résidents anglais de se joindre à eux et ils leur ont offert de fortes sommes d'argent pour acheter des armes.

La Russie augmente encore sa flotte

St-Pétersbourg, 22.—Le tsar a autorisé une augmentation annuelle de trois millions de roubles sur les dépenses ordinaires de la marine. Cette augmentation s'étendra sur une période de six années en dehors des 90 millions de roubles accordés récemment pour la marine.

Les conservateurs des Cantons de l'Est

Sherbrooke, 22.—L'association conservatrice des Cantons de l'Est s'est réunie en cette ville vendredi. Au nombre des politiciens présents on remarquait entre autres : Hon T. Chase Casgrain, M.P., R. H. Pope, M.P., A. H. Moore, M.P., hon. F. Hackett, M.L.A., C. C. Cleveland, ex-M. P., E. J. Bédard, W. L. Ball, et J. H. Rheault.

Après l'élection des officiers, il a été décidé de faire l'été prochain deux grands pique-niques politiques, le premier en juin à Cowansville, et l'autre vers le milieu d'août à Danville. Les chefs du parti seront priés d'y assister. Un comité composé de MM. Chicoyne, Bédard, Cleveland, Ball, Champoux, Rheault et Dooley, a été nommé pour organiser le pique-nique de Danville, et un autre comité composé de MM. Foster, Spencer England et Savaria pour organiser le pique-nique de Cowansville.

MM. Casgrain, Pope, Ives et quelques autres ont fortement insisté pour la réorganisation la plus complète possible du parti conservateur.

Dans la soirée il y a eu une assemblée publique à laquelle les honorables MM. Casgrain, Ives, Hon. Hackett ont adressé la parole.

3 CHARS DE VOITURES

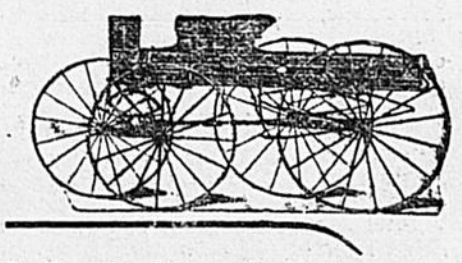

Contenant un grand nombre de Buggies légers et pour les mauvais chemins du printemps à des prix à la portée de la bourse de tout le monde. Aussi Top Buggies, Express, Voitures de Famille, Phaetons et Parck-Phaetons, etc, etc.

PRIX TRES BAS QUALITE GARANTIE

Avis aux amateurs de Bicycle, attendez 8 jours et je vous annoncerai mon assortiment qui sera le plus considérable et le plus varié que Québec ait encore eu.

P. T. LEGARÉ, 273-275, rue St-Paul, Québec

PARLEMENT FEDERAL

L'acte du cens electoral

Ottawa 22—A l'ouverture de la hambre.

L'hon M. FIZPATRICK propose la seconde lecture du bill intitulé : Acte à l'effet d'abroger l'Acte du Cens électoral et de modifier l'Acte des élections fédérales.

En proposant cette deuxième lecture, M. Fitzpatrick dit que l'on veut tout simplement par cette loi faire des franchises des provinces la base des franchises du Dominion. En vertu de cette loi la liste des voteurs et les bureaux de votation seront les mêmes que ceux des provinces. Ce sont là les principales clauses du bill. Quant aux autres clauses, elles ont pour objet d'abroger la loi de 1835 conformément aux dispositions de la nouvelle loi. Il rappelle à la Chambre que de 1884 à 1895 la revision des listes a coûté au pays la somme de $ 1.154.000.

Sir Charles TUPPER—Est ce que le solliciteur général a l'intention de se servir des listes électorales des provinces sans leur donner aucune compensation. ?

L'hon. M. FITZPATRICK.—Oui.

Sir Charles TUPPER.—Le parlement ne serait pas justifiable de faire cela. Le Parlement doit avoir les moyens de faire une loi concernant la franchise électorale qui lui soit propre et en vertu de laquelle les membres du parlement se feront élire.

La principale objection à la loi de 1885, c'est qu'elle entraîne une dépense trop considérable. On a cité les paroles de Sir John Thompson à ce sujet. Ce que Sir John proposait c'était l'adoption de la franchise des différentes provinces comme franchise fédérale, mais il avait émis l'idée que la franchise des différentes provinces serait adoptée comme la base sur laquelle les officiers du gouvernement fédéral pourvoiraient à une franchise pour le Dominion. Le Parlement serait placé dans une position humiliante s'il se départait de tout contrôle sur la franchise en vertu de laquelle les députés étaient élus membres de cette Chambre.

D'après la loi du Manitoba que l'on veut proposer comme loi dirigeant ce parlement, la publication et la revision des listes sont fixées, mais les personnes nommées sous l'autorité du gouvernement pour reviser ces listes, quand il est prouvé qu'il y a assez de noms d'enrégistrés dans une division pour décider la force relative des partis, cessent leur travail; et lorsqu'on demande aux officiers de rayer des noms parce qu'ils n'existent pas, ils répondent : "Non je ne retrancherai pas un nom tant que vous n'aurez pas produit la preuve que la personne a été notifiée." Mais naturellement on ne trouve pas ces personnes-là au Manitoba, puisqu'elles n'existent pas. On comprend dans quelle position humiliante sera placé chaque membre de cette chambre si l'on introduisait cette sorte de pratique dans l'élection des membres de cette chambre. Il pense qu'il n'est pas trop tard pour le gouvernement de reconsidérer cette question et de nous donner une franchise propre qui serait en même temps moins dispendieuse. Du reste la franchise des provinces change d'année en année, et le parlement n'aura aucun contrôle sur la franchise même des plus petites provinces.

Sir WILFRID LAURIER admet que la question est de la plus haute importance : elle est la base de nos institutions parlementaires. Il est heureux de voir que Sir Charles Tupper a discuté cette loi d'une manière aussi judicieuse. Les deux partis admettent qu'il faut une réforme et que la révision des listes doit se faire tous les ans. La dernière révision a eu lieu en 1894.

L'acte du cens électoral est la terreur des membres de cette Chambre. Ça coûte énormément cher. En 1894, Sir John Thompson, qui avait compris la nécessité d'une réforme, avait introduit une mesure. Puisqu'une réforme est nécessaire, les libéraux ont cru qu'il valait mieux que la franchise fût la même pour les législatures provinciales. Les conservateurs, de leur côté, demandent une franchise fédérale. Il est admis que le Parlement doit conserver le contrôle de sa franchise. Par la loi projetée, le Parlement conservera le contrôle de sa franchise électorale. Les provinces sont satisfaites de leur franchise, pourquoi leur en imposerait-on une autre pour les élections fédérales ? Il est impossible de trouver un corps plus apte à préparer les listes que les conseils municipaux.

M. J. Ross ROBERTSON, de Toronto, exprime les mêmes vues que le premier ministre et demande le rappel de la loi actuelle.

M. WOOD, de Brockville, dit que le parlement fédéral doit conserver le contrôle sa franchise, et c'est pour cette raison qu'il s'oppose au bill.

Le débat est continué par le Dr Sproule, le Dr Macdonald, MM. Craig, McCullen et Bennett.

M. Mills, d'Annapolis, a proposé l'ajournement du débat.

La séance est levée à minuit.

Au Senat

Ottawa 22—Le débat sur la deuxième lecture du bill du Yukon a commencé cet après midi au Sénat. La discussion a offert un intérêt considérable et toutes les galeries et le parquet étaient remplis de spectateurs.

L'hon. M. DAVID MILLS a ouvert le débat en proposant la deuxième lecture et a apporté comme argument que le bill avait été adopté par l'autre chambre, que cette mesure est dans l'intérêt public, qu'il faut établir immédiatement une voie de communication avec le Yukon, que des obstacles considérables sont semés sur cette route, qu'il faut construire un chemin de fer sur le territoire canadien, que le Yukon va se développer rapidement, que la population de cette région sera l'année prochaine de 100,000 âmes. etc.

Le sénateur KIRCHHOFFER réplique que la question à débattre n'est pas de savoir quels avantages découleront de la construction d'une voie ferrée, mais si la somme allouée dans le contrat est raisonnable. Si le marché est passable, le bill sera adopté sans difficulté. On a prétendu que cette route serait toute canadienne et ne coûterait pas un seul sou au pays. C'est le cri jeté par le ministre de l'Intérieur. Le peuple a été trompé par cette déclaration. On semble être généralement sous l'impression que l'hon. M. Sifton, l'auteur du contrat Mackensie-Mann qui a soulevé tant de doutes dans le public, était un novice dans ces sortes de choses et que c'était là son premier effort. C'est une erreur.

L'hon. M. Sifton a été pendant plusieurs années l'âme dirigeante du gouvernement Greenway du Manitoba, et ce que ces messieurs savent en fait de contrat de chemin ne mérité pas d'être connu. MM. Mackenzie et Mann n'étaient pas étrangers non plus à M. Sifton. Il avait déjà rencontré ces messieurs pour affaires lorsqu'il était membre du gouvernement local. C'étaient les entrepreneurs pour la construttion du chemin de fer Daupine au Manitoba. Ces faits concernant la construction de ce chemin sont connus du public, il n'y a pas lieu d'être surpris de l'habileté toute particulière de M. Sifton. Il suffit de dire que MM. MacKenzie et Mann ont retiré non seulement les subsides du gouvernement fédéral et du gouvernement local pour construire cette voie ferrée, mais qu'ils ont fait en outre plusieur centaines de mille piastres.

Il est naturel qu'en entrant dans l'arène fédérale M. Sifton recherche, pour ses grandes entreprises, l'assistance de ses vieux et vrais amis Mackenzie et Mann.

On a dit dans l'autre chambre, et personne ne l'a nié, que M. Sifton avait négocié cette affaire hors la connaissance du premier ministre. Le ministre de l'intérieur est un homme habile, mais pour cette affaire les soupçons les plus graves planent sur lui. Ou il a été incompétent, ce qu ses amis refusent de croire, ou il est coupable, d'avoir fait une transaction scandaleuse, et ce stignate restera attaché à sa réputation aussi longtemps qu'il sera dans la vie publique. Les noms de Mackenzie, Mann et Sifton passeront à la postérité à cause de cette monstrueuse affaire.

En choisissant la route Stickine-Teslin, le gouvernement a donné une preuve qu'il s'était laissé prendre par les politiciens astucieux de Washington. comme si les intérêts du Canada à Washington n'étaient surveillés que par l'ambassadeur anglais qui ne connaît pas les questions canadiennes et qui ne s'en occupe pas du tout. Le Canada a besoin d'un représentant à Washington pour défendre ses intérêts.

L'honorable sénateur lit dans des extraits de journaux les menaces que l'on profère contre le Sénat s'il rejette le bill. Les sénateurs ne sont ni des fous ni des poltrons. Ils ont leurs devoirs, leurs obligations, leurs privilèges ef leurs pouvoirs. Quand le Sénat a, dans le passé repoussé quelque mesure qu'il considérait comme extravagante ou comme non sage, il n'a pas agi par esprit de parti ; il a toujours agi pour être apprécié et compris par le public. Cette question ne doit pas être décidée d'après des motifs de parti. Le Sénat disposera du bill d'après ses mérites, sans considération pour les partis.

En terminant, il dit qu'il avait l'intention de proposer le renvoi du bill à six mois, mais, vu qu'il est appelé soudainement chez lui, il est forcé de laisser cette tâche à un autre, parce qu'il ne sera pas présent lorsque le vote sera pris. Il a pairé avec l'hon. sénateur Lovitt.

DEVORE PAR LES CHIENS

UNE SENSATION A SOUTH ROXTON

L'ENQUETE DU CORONER

South Roxton, 22—Je viens d'arriver à South Roxton. La nouvelle publiée par un journal de Montréal, allant à dire qu'un jeune homme de 15 ans, avait trouvé la mort dans des circonstances mystérieuses, avait déjà mise toute la population dans une grande excitation. Mes perquisitions me permettent de déclarer qu'il n'en est rien, comme d'ailleurs l'atteste le procès-verbal de l'enquête du coroner.

Voici les faits :

Samedi, dans le cours de l'après-midi un petit garçon du nom d'Alphonse Saint-Pierre était envoyé en commission par sa mère. Quelle ne fut pas la surprise de l'enfant et celle du petit compagnon qu'il avait avec lui, quand à quelques pas, presque dans le jardin de M. Napoléon Couture, en plein village de South Roxton parut à leurs yeux le cadavre d'un jeune enfant !

Après avoir examiné de plus près le petit cadavre, les deux enfants s'enfuirent pour échapper à ce lugubre spectacle. Le jeune St Pierre courut immédiatement confier la chose à sa mère, tandis qu'Alphonse Couture allait raconter cette découverte à sa jeune sœur Rosanna, Mlle Couture c'est une fillette qui peut avoir vu 14 printemps. Au récit que lui fit son frère, la jeune fille répondit : " Prends le bébé et va le montrer à monsieur St Pierre. " Quant à madame St Pierre, d'après son témoignage devant le coroner elle ne voulut aucunement ajouter foi aux paroles de son enfant. La chose en resta là ; et le soir, vers les sept heures, alors que la nuit jetait ses voiles sur la forêt, le jeune Alphonse St-Pierre, était dans la maison de son père assis à la la fenêtre qui donne sur la rue quand il vit un jeune homme entrer dans le jardin de M. Napoléon Couture, situé en face de chez lui. Ce jeune homme portait une bêche. Il jeta un regard scrutateur sur la rue et sur les maisons avoisinantes comme pour s'assurer que personne ne l'épiait. Ses mouvements srahissaient une vive émotion jointe à une profonde inquiétude. En un tour de main il eut bientôt fait disparaître le petit cadavre sous quelques pelletées de terres. Puis enjambant la clôture du jardin il gagna la campagne se dirigeant vers la forêt. Qui était-il ? D'où venait-il ? Où allait-il ? Quel était son but ? Mystère.

Quoiqu'il en soit, les jours se succédèrent et aucune révélation ne se fit. Le crime commis allait être relégué dans les bas fonds de l'oubli, quand par un hasard providentiel une scène des plus tragiques vint révéler aux paisibles habitants de South Roxton que chez eux il y avait du crime dans l'air.

Jeudi dernier, alors que la population Irlandaise ds la localité chômait la fête nationale, alors que tous les patriotes irlandais de South Roxton réunis en divers groupes parlaient de la patrie absente, deux bambins s'amusaient dans le jardin en question.

Tout à coup, à quelques cents pas de l'endroit où ils s'amusaient des bruits confus s'élèvent. C'est une bataille de chiens ; il faut la voir. Les deux jeunes garçons s'avancent mais horreur ! ce qu'ils voient dépasse leurs jeunes imaginations ! Un chien de sa gueule vorace dévore une jambe d'enfant que deux autres caniches s'efforcent de lui enlever. Tout à côté deux autres dogues se disputent les lambeaux ensanglantés d'un petit corps humain. Que faire ?

L'instinct de la nature est plus fort que la crainte chez ces jeunes âmes qui ont encore immaculés au cœur les principes que la divinité lègue comme héritage à tout être humain dès sa naissance.

Ils ne font ni un ni deux : ils s'élancent, dispersent ces chiens voraces. Ils arrachent à ces bouches goulues ces lambeaux de chair humaine et courent immédiatement raconter à leurs mères, (car la mère est toujours la confidente de l'enfance), la scène dont ils viennent d'être témoins. Aussitôt, ces bonnes femmes quittent leur travail et se rendent sur le théâtre où vient de se dérouler un acte aussi tragique. Des voisines viennent à la rescousse. Mais après le départ des bambins les dogues sont aussi revenus pour se repaître de cette chair humaine qu'ils n'ont pu goûter qu'un instant.

Mesdames Arthur Desmarais et Anselme Saint Pierre s'élancent au milieu des chiens et leur ravissent leur proie.

Les restes du petit cadavre furent recueillis çà et là et déposés dans une boîte. C'était chose facile, car il ne restait plus qu'une jambe, deux petits bras et une tête à demi rongée.

La nouvelle de cette horrible trouvaille comme une traînée de poudre se répandit dans le village. De tout côté, on accourut pour voir si réellement une abomination telle avait été commise. La brave et honnête population de South Roxton, si peu habituée à l'idée du crime, n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles.

Immédiatement, M. Alvin Savage, marchand de l'endroit, et M. Léon Racicot, agent du C. P. R. décidèrent d'avertir le coroner du district du tragique événement qui venait de se produire dans leur paisible localité.

Comme c'était leur devoir, et celui de tout bon citoyen, MM. Savage et Racicot s'adressèrent au coroner, H. LeRoy Fuller, et le mirent au courant des faits. Le docteur Fuller immédiatement répondit qu'il était de son devoir de tenir une enquête.

Le grand connétable Galer, de Sweetsburg, fut instruit de ce qui se passait et reçut instruction de faire les recherches nécessaires pour éclaircir ce mystère.

A leur arrivée à South Roxton, le coroner, le grand connétable et autres personnes ont constaté qu'en effet il y avait grand émoi parmi la population du paisible village. Une centaine de personnes étaient réunies à la gare pour attendre l'arrivée des autorités compétentes. Le coroner se rendit aussitôt chez M. A. Savage pour recueillir certaines informations. La foule l'y suivit.

On se rendit avec les jeunes Saint-Pierre et Couture à l'endroit où le petit cadavre avait été découvert. C'est un jardin bien humble recouvert encore en partie par quelques restes de neige. Il était alors onze heures.

ENQUETE

L'enquête du coroner dans cette sombre et mystérieuse affaire, s'est ouverte à midi et quelques minutes, dans la maison de M. Joseph Sénécal, située sur la principale rue de South Roxton, à quelques pas seulement de la gare du chemin de fer.

Le grand connétable Galer, de Sweetsburg, que le coroner avait chargé de raccoler un nombre suffisant de jurés, fit avec ceux-ci, son entrée dans la salle aussitôt que le docteur Fuller eût pris possession de son siège.

Les jurés assermentés furent alors les suivants: Witcomb Smith, président; Léon Racicot, Arthur Desmarais, Jos. Fournier, Adolphe Riendeau, Bradly Smith, Jacob Smith, John Bousquet, Horace Doe, Samuel Davis, Louis Riendeau et Francis Beaudry.

Après l'assermentation de M. Léon Racicot comme interprète des témoins français auprès des jurés anglais, M. le docteur P. Eloi Marier, de Mapleridge, fut chargé par le coroner d'examiner avec soin ce qui restait du pauvre petit être mutilé, et de faire son rapport au jury aussitôt que possible.

Après avoir expliqué aux jurés, en quelques mots, les devoirs importants qu'ils étaient appelés à remplir en cette pénible affaire, l'huissier appela le nom du premier témoin : Alphonse St Pierre, âgé de 13 ans, fils d'Anselme St Pierre et d'Alphonsine Landry.

Le deuxième témoin entendu est le Dr P. Eloi Marier, de Saint Joachim de Shefford, médecin spécialement requis par le coroner Fuller, de faire l'examen des restes du cadavre.

M. Alvin Savage est le témoin subséquent.

Puis viennent consécutivement Alphonsine Landry, épouse d'Anselme St Pierre, de South Roxton, âgée de 42 ans, et le fils de M. Napoléon Couture, âgé de 13 ans.

Ici se termine les témoignages.

Le coroner et le grand connétable Galer décident alors d'ajourner l'enquête "sine die."

La Compagnie des steamers du Golfe

L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie des steamers du Golfe, a eu lieu hier après-midi, et les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante : Honorables P. Garneau et E. J. Price, MM. D. C. Thomson, John C. Thomson, A. F. Hunt, W. Simons et George T. Davie, de Québec, et M. E. H. Botterell et M. Nowlan de Lisle, de Montréal.

Elections d'officiers

A une assemblée de l'Union Chorale, de l'Ancienne Lorette, tenue le 17 de mars courant, les messieurs suivants ont été élus :

Président, Rév. Jos. Oct. Faucher.
Directeur, Michel Gauvin.
Directeur actif, Jos. E. Paquet.
Professeur de musique locale, C. Zéphirin Huot.
Assist-professeur de musique locale, Léonidas Alain.
Professeur de musique instrumentale, Aurèle Mailly.
Bibliothécaire, Eugène Robitaille.

ECHOS D'OTTAWA

Le Budget

L'hon. A. R. Angers refuse d'être candidat à Bagot

Ottawa, 23.—Il n'y a aucune apparence que le budget ne vienne avant Pâques.

M. Fielding suit les travaux de la Chambre régulièrement et n'a pas l'air de se presser. On dit que le budget ne sera pas soumis avant que le sort du Yukon soit définitivement fixé.

M. Milton MacDonald était ici, hier soir. Il est venu se consulter avec sir Charles et les autres chefs conservateurs au sujet de l'élection de Bagot.

En passant à Montréal, M. MacDonald est allé faire de nouvelles instances auprès de M. Angers, mais sans succès. M. Angers a déclaré que, pour le moment, il s'en tenait à gagner le pain de sa famille.

Dans ces circonstances, il est probable que le candidat conservateur sera M. Gendron, avocat de St-Hyacinthe. On aimerait bien aussi M. Brodeur, préfet du comté, mais celui-ci se déclare trop faible de santé pour entreprendre la lutte.

Les comités d'enquête du Sénat sur le Drummond s'est réuni ce matin, et a élu M. Miller comme son président.

M. Donald MacMaster, avocat de Montréal conduira l'enquête au nom des sénateurs. Il est probable que les successeurs de sir O. Mowat et de feu l'hon. M. Arsenault au Sénat, seront nommés bientôt. La rumeur se confirme que M. Willison du "Globe" succéderait à sir Oliver Mowat et M. Yco, au sénateur Arsenault.

—M. Morgan, de la compagnie Atlantique et Lac Supérieur, est arrivé ici ce matin, au sujet du contrat des malles sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Abondance du sucre

La semaine dernière, les érables du district de Fraserville ont donné un rendement extraordinaire de leur délicieuse sève. Il est des gens de St-Albert qui, durant une nuit, ont été obligés d'aller quérir plusieurs hommes afin de leur aider à faire "la tournée," car les chaudières débordaient.

A la Riviere du Loup

M. Lucas, propriétaire de l'Hôtel Commercial, à la Rivière-du-Loup a loué son établissement à M. Gagnon, de l'hôtel Victoria. M. Lucas, de son côté, loue la superbe résidence de M. Poirier, et va la transformer en un hôtel des plus fashionnable. C'est la plus jolie résidence de la Rivière-du-Loup.

Arrestation de braconniers

Quatre braconniers sauvages nommés Siméon, père et fils, Halvey et Larouche, qui avaient fait un massacre d'orignaux, ont été arrêtés, hier, à Stadacona, Lac St-Jean, et sont arrivés à Québec ce matin. Ils subiront leur procès pour avoir enfreint la loi de la chasse.

DECES

Veldon.—En cette ville, le 16 mars 1898, James Veldon, âgé de 75 ans, père de M. J. J. Veldon, pharmacien.

Roy.—Le 15 du courant, à l'âge de 17 mois, Joseph Alphonse Emile, enfant bien-aimé de M. Alphonse Roy, hôtelier.

Closs.—Mercredi, le 16 mars courant, est décédé à Stadacona sieur Thomas Closs, peintre, à l'âge de 79 ans.

Augér.—Le 16 mars, est décédée à l'âge de 26 ans et 10 mois, Dame Marie Laure Eulalie Clement, épouse de J. Alphonse Auger, employé du chemin de fer Pacifique Canadien.

Masson.—Le 17 mars, est décédé à l'âge de 3 ans et 4 mois, Marie Joseph Antoine, enfant de M. Antoine Masson, épicier.

Montreuil.—Vendredi soir, 18 courant, à sa résidence de la rue Charlevoix, M. N. Y. Montreuil, à l'âge de 42 ans.

Shink.—Décédée le 18 mars 1898, à l'âge de 62 ans, Dame Ursule Robitaille, veuve de sieur Louis Shink. Elle était la mère de MM. Louis et de O. N. Shink, marchands de chaussures, et de M. Joseph Shink, marchand de la maison "A la Québecquoise."

Lessard.—Décédée le 18 mars 1898, à l'âge de 28 ans, Mlle Marie Sara Mathilda, fille de feu Napoléon Lessard.

Moisan.—Le 17 mars, est décédé à Ste-Philomène de Lotbinière, sieur Eugène Moisan.

Belleau.—Hier matin, est décédé à la Pointe-aux-Trembles, sieur Honoré Belleau, cultivateur, à l'âge de 75 ans. Il était le frère de feu M. Narcisse F. Belleau.

Carrier.—Le 20 mars 1898, Victor Wallace Carrier, enfant bien-aimé de Victor J. Carrier, fils de William Carrier, écr., marchand de farine, à l'âge de 8 mois.

Casgrain.—Décédé à L'Islet, le 22 du courant, à l'âge de 65 ans, sieur Pierre Amable Eugène Casgrain, arpenteur.

Chamberland.—Le 21 mars 1898, Caroline Bittner, épouse de Jean-Baptiste Chamberland, décédée à Beauport, à l'âge de 78 ans.

Clavette.—Le 21 mars, est décédé à l'âge de 8 ans et 10 mois, Philéas, enfant de Gédéon Clavette, employé de la maison Berrouard.

Nadeau.—Hier matin, le 21 courant, est décédé à Marinette, Wisconsin, à l'âge de 73 ans, M. Joseph Nadeau, autrefois de Stanfold.

Fournier.—A Montmagny, le 22 courant, est décédé sieur George Fournier, époux bien-aimé de Dame Eliza Ouellette, à l'âge de 65 ans.